

SOMMAIRE

	Pages
AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 12 décembre 2001..... I - 1	
I - UN RALEMENTISSEMENT PLUS MARQUÉ QUE PRÉVU, UNE REPRISE DIFFÉRÉE	4
A - UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL PERTURBÉ.....	4
1. Un choc profond sur une économie mondiale déjà affaiblie	4
2. Une économie mondiale très dépendante de la conjoncture américaine.....	4
B - LA ZONE EURO : UN AFFAIBLISSEMENT DES RESSORTS INTERNES DE LA CROISSANCE ACCENTUÉ PAR LA RÉCESSION AMÉRICAINE	5
1. Une croissance très ralentie depuis le premier semestre 2001	5
2. Des perspectives de reprise reportées au second semestre 2002 pour l'économie française	6
II - UTILISER TOUS LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR DYNAMISER L'ACTIVITÉ	7
A - IMPULSER UNE VÉRITABLE COOPÉRATION EN EUROPE.....	8
1. Promouvoir les politiques communes au sein de l'Union européenne	8
2. Favoriser l'émergence d'un <i>policy mix</i> efficace	8
3. Faire progresser la régulation de la mondialisation	10
B - PRÉPARER LE REBOND DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE	10
1. Optimiser l'efficacité de la politique budgétaire	10
2. Faciliter les ajustements de certains secteurs.....	11
3. Améliorer les conditions d'emploi et le niveau de vie	12
4. Intensifier la lutte contre les inégalités et l'exclusion.....	13
ANNEXE A L'AVIS.....	15
SCRUTIN.....	15
DÉCLARATIONS DES GROUPES.....	17

RAPPORT présenté au nom de la section des Problèmes économiques généraux et de la conjoncture	
par M. Edouard Salustro, rapporteur.....	II - 1
INTRODUCTION	5
CHAPITRE I - UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL PERTURBÉ	7
I - - VUE D'ENSEMBLE.....	7
II - - QUELLES PERSPECTIVES DE REPRISE AUX ETATS-UNIS ?	8
A - LA DÉTÉRIORATION DE LA CONJONCTURE AMÉRICAINE	9
B - LES CONSÉQUENCES POSSIBLES DES ÉVÉNEMENTS DU 11 SEPTEMBRE 2001	10
1. L'impact sur l'économie américaine	10
2. Quelles conséquences pour l'économie mondiale ?	12
III - - LE JAPON : 2001, UNE NOUVELLE ANNÉE PERDUE.....	16
A - UNE ÉCONOMIE EN DÉFLATION.....	16
B - UNE CRISE AUX RACINES PROFONDES	18
1. Une économie en panne.....	18
2. Une société en crise ?	19
3. L'urgence d'un changement de politique	19
IV - - L'ARGENTINE : UNE CRISE PLUS STRUCTURELLE QUE CONJONCTURELLE	20
A - UNE CRISE MONÉTAIRE	20
B - ...QUI ÉBRANLE L'ÉCONOMIE	21
C -DANS UN CONTEXTE POLITIQUE INCERTAIN	21
CHAPITRE II - LA FRANCE DANS L'ENVIRONNEMENT DE LA ZONE EURO : FAIRE FACE AU RALEMENTISSEMENT DE LA CROISSANCE.....	23
I - - LA ZONE EURO AFFECTÉE PAR LES DIFFICULTÉS AMÉRICAINES	23
A - UN RALEMENTISSEMENT CONFIRMÉ DE LA CROISSANCE.....	24
B - LA POURSUITE DE LA DÉCÉLÉRATION DES CRÉATIONS D'EMPLOIS.....	27

C - UNE RÉDUCTION DE L'INFLATION GLOBALE.....	29
D - UNE ÉVOLUTION CONTRASTÉE DES FINANCES PUBLIQUES.....	30
II - ALLEMAGNE : QUAND LE « MODÈLE » VACILLE	31
A - UNE REPRISE COMPROMISE ?	31
B - UNE ÉCONOMIE PARTICULIÈREMENT SENSIBLE AUX SOUBRESAUTS DE L'ÉCONOMIE MONDIALE	32
1. Le poids important de l'industrie dans l'économie allemande	32
2. Une population vieillissante	33
3. Le coût de la réunification.....	33
III - LA CONJONCTURE FRANÇAISE : UN RALENTISSEMENT PLUS MARQUÉ QUE PRÉVU, UNE REPRISE DIFFÉRÉE.....	34
A - UNE DYNAMIQUE QUI S'ESSOUFFLE DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2001 SOUS LA PRESSION D'UN ENVIRONNEMENT DÉFAVORABLE	35
1. Ralentissement dans l'industrie, résistance des services	35
2. Des créations d'emplois moins nombreuses.....	36
3. Une consommation encore dynamique.....	36
4. Une décélération des dépenses d'investissement des entreprises	37
5. Une inflation toujours faible.....	38
6. Des échanges extérieurs qui reflètent le freinage de l'activité.....	39
B - LE GOUVERNEMENT FAIT L'HYPOTHÈSE D'UNE REPRISE AU SECOND SEMESTRE 2002	40
1. L'activité devrait connaître un redémarrage graduel en 2002	42
2. L'emploi continuerait à progresser mais de façon ralentie	43
3. La hausse des prix resterait limitée.....	43
4. Sous ces hypothèses, la politique budgétaire poursuit l'objectif structurel d'équilibre des finances publiques à moyen terme	43
C - LES CONSÉQUENCES POUR L'EMPLOI DU RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE INCITENT À MOBILISER TOUS LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR DYNAMISER L'ACTIVITÉ.....	45
IV - QUEL <i>POLICY MIX</i> EUROPÉEN ?	49
CHAPITRE III - INDICATEURS SOCIAUX : LES CONSÉQUENCES DU RALENTISSEMENT ET DES INCERTITUDES ÉCONOMIQUES	56
I - LE TRAVAIL.....	57
A - LA POPULATION ACTIVE (FIGURES 1 À 6).....	57
1. La population active	57

2. Les femmes dans la population active	58
3. Les 50 ans et plus dans la population active.....	58
4. Les jeunes dans la population active	58
B - LES EFFECTIFS, LA DURÉE DU TRAVAIL, LA PRÉCARITÉ (FIGURES 7 À 16).....	59
1. Les effectifs	59
2. La durée du travail.....	59
3. La précarité de l'emploi.....	61
C - LES MOUVEMENTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (FIGURES 17 ET 18).....	63
1. Les mouvements de personnel.....	63
2. Les difficultés de recrutement	63
D - L'ETAT DES RELATIONS SOCIALES (FIGURES 19 ET 20).....	64
1. La négociation collective.....	64
2. Les conflits du travail	64
E - LE CHÔMAGE (FIGURES 21 À 26).....	64
1. Une amélioration confirmée sur les douze derniers mois.....	64
2. Les premières conséquences du ralentissement conjoncturel	66
II - LE NIVEAU ET LES CONDITIONS DE VIE	67
A - LES SALAIRES (FIGURES 29 À 35)	68
1. Les salaires dans le secteur marchand	68
2. Les rémunérations des agents de l'Etat	69
B - LES AUTRES REVENUS (FIGURES 36 À 41).....	69
1. La participation et l'intéressement	69
2. Les revenus des agriculteurs.....	70
3. Le pouvoir d'achat des retraites.....	71
4. Les prestations sociales et familiales.....	71
C - LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (FIGURES 42 À 48)	73
D - L'ESPÉRANCE DE VIE (FIGURES 49 ET 50).....	75
CONCLUSION.....	78
ANNEXE AU RAPPORT : LE TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS SOCIAUX	80
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	118

AVIS

**adopté par le Conseil économique et social
au cours de sa séance du 12 décembre 2001**

L'article 2 du décret du 6 septembre 1984 relatif à l'organisation du Conseil économique et social prévoit que la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture doit établir un rapport périodique de conjoncture.

La présentation de l'avis sur la « *conjoncture au second semestre 2001* »¹ a été confiée à M. Edouard Salustro.

*
* * *

Le présent avis est placé sous le double signe de l'émotion et de l'incertitude : émotion suscitée par les événements du 11 septembre aux Etats-Unis et leurs prolongements ; incertitude quant aux conséquences de ceux-ci sur un nouvel équilibre du monde. Au delà de sa dimension humaine et matérielle, la montée des tensions internationales associée à ces drames amplifie les aléas économiques touchant à des variables aussi diverses que les comportements des ménages et des entreprises, l'équilibre du marché pétrolier ou encore les mouvements de capitaux.

L'avis adopté par notre Assemblée au premier semestre 2001 avait insisté sur les moyens à mettre en œuvre pour consolider la croissance que connaissaient alors la France et l'Europe depuis trois ans. Cette croissance n'avait, en effet, permis de surmonter que partiellement le chômage de masse et les effets de la pauvreté. Des indices d'un ralentissement et d'un retournement du cycle conjoncturel étaient également perceptibles. Le travail d'analyse portant sur le second semestre aurait pu se contenter de « prolonger les courbes » : l'hypothèse d'un atterrissage, plus ou moins en douceur, de l'économie américaine, suivi à plus ou moins longue échéance du ralentissement de l'économie européenne, était avancée par les experts au début de l'été, les différences d'analyse portant sur l'ampleur et la rapidité du processus.

Les attentats aux Etats-Unis, les opérations militaires qui s'en sont suivies, la psychose qui s'est installée autour des agressions bactériologiques et, d'une manière générale, le climat d'insécurité, créent un contexte entièrement nouveau. Non pas que l'entrée en récession de l'économie américaine et le ralentissement de l'économie européenne soient des coups de tonnerre dans un ciel serein : la perception d'un retournement de cycle Outre-Atlantique était sensible dès le premier semestre 2001. En revanche, la violence du choc externe, de nature politique et psychologique, a créé une situation extraordinaire.

Dès lors, la perspective de cet avis a été modifiée : la conjoncture présente cristallise le retournement déjà sensible auparavant et l'impact des événements récents. En tout état de cause, la propagation de la crise traversée par les Etats-Unis, la fragilité des économies latino-américaines et asiatiques, l'effet universel du choc des événements du 11 septembre et du conflit en cours, constituent autant de facteurs qui contraindront la croissance européenne.

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 114 voix et 55 abstentions (voir résultat du scrutin en annexe).

Dans ces conditions, deux objectifs majeurs devraient inspirer l'action des pouvoirs publics en France et en Europe : le souci de limiter l'impact de ce choc et de soutenir la croissance (si le ralentissement n'a pas pu être évité, la récession proprement dite doit l'être) ; la volonté de limiter la durée de cette phase du cycle pour offrir à l'économie toutes les possibilités d'un rebond rapide et vigoureux, une fois passé le creux de la vague. La préoccupation prioritaire doit donc être de tout faire pour éviter de revenir aux longues périodes de « *croissance molle* » et de chômage très élevé que nous avons connues dans un passé récent.

I - UN RALENTISSEMENT PLUS MARQUÉ QUE PRÉVU, UNE REPRISE DIFFÉRÉE

A - UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL PERTURBÉ

1. Un choc profond sur une économie mondiale déjà affaiblie

Depuis la fin de l'été, l'ensemble de l'économie mondiale connaît une quasi-stagnation. Cette situation s'est encore aggravée dans le climat d'incertitude qui marque l'automne 2001. Outre la chute brutale d'un certain nombre de secteurs à la suite des attentats (transport aérien, tourisme...), l'interrogation concerne la consommation des ménages (américains en particulier, mais le problème se pose, de façon plus générale, dans tous les pays développés). C'est la première fois depuis 1982 que les Etats-Unis, l'Europe et le Japon - pour l'heure paralysé dans l'attente d'une réforme de son système financier - subissent un ralentissement simultané.

L'évolution par zone, outre les trois pôles (Amérique du Nord, Europe, Japon), est évidemment différenciée. En particulier, les pays d'Amérique latine - comme le montre le cas de l'Argentine au bord du défaut de paiement - et d'Asie, gros exportateurs de biens manufacturés, ont été touchés les premiers par la baisse de la demande d'importation des Etats-Unis et du Japon, avant de subir la faiblesse des économies européennes.

2. Une économie mondiale très dépendante de la conjoncture américaine

Avant même les événements du 11 septembre, la plupart des analyses s'accordaient sur le ralentissement américain, lequel se fondait sur la baisse de la rentabilité des entreprises et de leurs investissements. Cette évolution contribuait au freinage de l'activité par le biais du marché du travail et de la consommation. Pénalisée par le surinvestissement passé, la croissance, en forte baisse cette année, n'était plus tirée que par la consommation des ménages et l'investissement résidentiel.

Les allégements fiscaux et les mesures de soutien de l'activité décidés par le gouvernement après les attentats, ainsi que les baisses de taux d'intérêt opérées par la FED, devraient pouvoir limiter la baisse de la consommation des ménages et réduire, autant que faire se peut, le recul actuel de l'investissement. Toutefois, la chute de la production industrielle, la dégradation de la situation sur le marché du travail, la poursuite du déstockage et les incertitudes liées à

l'évolution géopolitique et aux prix du pétrole pourraient réduire l'impact positif de ces mesures. En tout état de cause, la croissance a été négative au troisième trimestre aux Etats-Unis (- 0,4%), laissant présager une « entrée technique en récession » au quatrième trimestre.

Il importe de rester d'autant plus vigilant que la situation de l'économie américaine affecte l'ensemble des économies, au premier rang desquelles les économies européennes, lesquelles ne sont pas aussi bien protégées d'une transmission internationale qu'espéré au début de l'année. La principale question aujourd'hui est celle de la durée de la récession aux Etats-Unis. Si le débat sur « l'atterrissement en douceur » est dépassé et prend un relief complètement différent depuis le 11 septembre, les hypothèses retenues conditionnent les choix de politiques publiques en Europe. De ce point de vue, la chute du moral des consommateurs américains en octobre 2001, de même que la brusque remontée de leur taux d'épargne de 1 % à 4 % du revenu disponible sont des signaux qui pourraient indiquer que le retour à une croissance positive ne peut être envisagé avant le second semestre 2002.

B - LA ZONE EURO : UN AFFAIBLISSEMENT DES RESSORTS INTERNES DE LA CROISSANCE ACCENTUÉ PAR LA RÉCESSION AMÉRICAINE

1. Une croissance très ralentie depuis le premier semestre 2001

Le ralentissement Outre-Atlantique se transmet à la zone euro par le biais de la baisse de ses exportations et de celle du rendement des investissements européens aux Etats-Unis, qui se sont massivement accrus ces dernières années. L'Allemagne, puissant exportateur, est particulièrement touchée par l'affaiblissement des échanges mondiaux. La dégradation de son économie, au seuil de la récession, pèse en retour sur les économies voisines, dont la France, qui conserve néanmoins un différentiel de croissance positif.

Dans la période actuelle, la convergence des politiques économiques au sein de la zone est encore loin d'être une réalité. Face à un choc externe, les économies réagissent encore extrêmement différemment, selon leur sensibilité aux échanges extérieurs (et en particulier leur part de marché aux Etats-Unis) ou la part de l'industrie dans leurs structures économiques. La place des investissements étrangers (nord-américains) est en outre essentielle, qu'il s'agisse des investissements directs ou des investissements de portefeuille.

L'activité au sein de la zone dépend maintenant, pour beaucoup, de la vigueur de la consommation des ménages, mais aussi de l'évolution des investissements des entreprises. Malgré un rythme d'investissement bien moins soutenu que celui de leurs consoeurs américaines, les entreprises françaises ont répercuté sur leurs plans d'investissement les anticipations pessimistes de la demande. Un signal fort est donc indispensable pour maintenir un flux d'investissement qui permette de limiter l'impact du tassement, tout en préservant des capacités de production et des réserves de productivité qui seront précieuses pour une reprise la plus rapide possible quand les conditions en seront réunies.

2. Des perspectives de reprise reportées au second semestre 2002 pour l'économie française

2.1. Une pause dans la croissance ?

Comme ses partenaires européens, la France subit le contrecoup du ralentissement outre-Atlantique. Cet effet, perceptible depuis le début de l'année, s'est accéléré au cours de l'été, du fait notamment de la relative faiblesse des exportations et de la réaction rapide des entreprises (surtout dans l'industrie car on note une certaine résistance dans les services). La consommation des ménages, qui se maintient à un niveau soutenu (en dépit des signes préoccupants fournis par les dépenses en produits manufacturés : - 0,4 % en octobre 2001), constitue le moteur principal de l'activité, les investissements des entreprises ayant été dangereusement réduits. Selon une enquête très récemment publiée par l'Insee, les industriels français ont de nouveau revu à la baisse en octobre leurs prévisions d'investissement. La croissance devrait s'établir, pour l'ensemble de l'année 2001, légèrement au-dessus de 2 %. Celle de l'année 2002 devrait, selon les principaux instituts de conjoncture, se situer entre 1,5 % et 2 %, avec une large marge d'incertitude liée au contexte actuel.

La dynamique qui, depuis près de quatre ans, alimentait la croissance à partir d'anticipations positives des ménages et des entreprises, mais aussi des revenus et des profits supplémentaires engendrés par cette croissance, semble pour le moment suspendue. A côté de la bonne tenue de la consommation des ménages, l'autre point positif, contrairement aux craintes exprimées jusqu'ici, est la stabilité des prix. La flambée des prix du pétrole n'a duré que quelques jours et le maintien des cours autour de 20 dollars le baril, s'il se confirme, devrait permettre de contenir en 2002 la hausse des prix à un étiage très faible (autour de 2 % dans la zone et moins encore en France) et contribuer à soutenir le pouvoir d'achat des ménages.

Le freinage de l'activité s'est traduit sur le marché de l'emploi par une baisse des créations de postes, une augmentation des licenciements et, par conséquent, par une remontée du taux de chômage (les données mensuelles augmentent à nouveau depuis mai 2001, aboutissant à un taux de 9,1% de la population active). Le déficit des finances publiques atteignait 1,4 % du PIB en 2000, il sera certainement supérieur à ce taux dès cette année (comme vient de l'entériner le projet de loi de finances rectificative pour 2001) et a fortiori en 2002 (à titre de comparaison, la Bundesbank prévoit un déficit de 2,5% du PIB en Allemagne en 2002).

2.2. Indicateurs sociaux : les conséquences du ralentissement et des incertitudes économiques

Le plein emploi doit demeurer l'objectif prioritaire. Or, comme le montre l'analyse du « *tableau de bord des indicateurs sociaux* » réalisée dans le cadre du rapport, le risque existe désormais qu'en inversant, à court terme au moins, la courbe du chômage, le retournement conjoncturel en cours n'accroisse les déceptions et les difficultés concrètes de ceux qui n'avaient pu bénéficier de la reprise et n'atteigne d'autres catégories. Le climat social, déjà marqué par l'accroissement sensible des conflits sociaux, pourrait dès lors se dégrader à nouveau.

De ce point de vue, l'état de l'emploi en France - qui était en constante amélioration depuis la mi-1997 - doit mettre en lumière des facteurs préoccupants : les hommes de moins de 25 ans constituent ainsi la première catégorie dont le niveau de chômage remonte sur un an (+ 4,4 %), contrairement aux femmes, pour lesquelles le niveau (au demeurant plus élevé que celui des hommes) a baissé de 7,1 % (- 5,9 % pour les moins de 25 ans) ; par ailleurs, 1,3 million de personnes occupent un emploi à temps partiel « contraint » ; enfin, l'emploi « précaire » (intérim, apprentis, CDD, non-titulaires de la fonction publique, stages et contrats aidés) représente, au total, plus de trois millions de personnes, soit 13 % de la population active. On peut noter la chute du chômage de longue durée (- 16 % sur un an), en particulier pour les personnes en chômage depuis plus de trois ans (- 22,5 %) mais il concerne encore 660 300 personnes soit 30,5 % des demandeurs d'emploi de catégorie 1.

Il faut également constater que, si l'augmentation du nombre d'allocataires du RMI s'est interrompue à la mi-2000, le nombre des personnes concernées reste très élevé (1,1 million, plus de 27 % d'entre elles l'étant depuis plus de cinq ans), ce qui mène à la création d'une catégorie de citoyens actuellement exclus du marché du travail. Le ralentissement du rythme des créations de postes consécutif à celui de la croissance est d'ailleurs de nature à faire repartir à la hausse ces statistiques.

Au terme de ce constat, le Conseil économique et social tient à rappeler que les difficultés économiques actuelles ne doivent pas conduire à remettre en cause l'objectif du plein emploi à moyen terme. Le maintien d'une croissance forte - qui passe par le soutien de la consommation des ménages et de l'effort d'investissement des entreprises - doit donc rester la priorité de la politique économique et sociale conduite par les pouvoirs publics en France et en Europe.

II - UTILISER TOUS LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR DYNAMISER L'ACTIVITÉ

Le ralentissement économique mondial en cours - confirmé chaque jour davantage par tous les indicateurs - engendre un climat d'incertitude, et même d'inquiétude, qui pèse sur les anticipations des agents économiques. Dans ce contexte, on assiste, en Europe, à des réactions non coordonnées des politiques économiques, alors même que la coopération permettrait à l'ensemble des pays, dont le nôtre, de faire face beaucoup plus efficacement à ces risques. La nécessaire affirmation d'une volonté déterminée devrait notamment passer par la définition de politiques structurelles et conjoncturelles communes tant au niveau européen qu'au niveau mondial. L'Union européenne pourrait ainsi davantage faire entendre sa voix dans le débat sur le caractère indispensable d'une relance de l'activité mondiale et de la régulation de la mondialisation.

La France, dont l'avenir s'organise plus que jamais dans le cadre de l'Union, doit contribuer à cette affirmation de l'Europe, tout en préparant dans les meilleures conditions son propre rebond économique et le renforcement de sa cohésion sociale.

A - IMPULSER UNE VÉRITABLE COOPÉRATION EN EUROPE

1. Promouvoir les politiques communes au sein de l'Union européenne

Ainsi que l'a souligné notre Assemblée dans son avis adopté le 10 octobre dernier sur « *la participation du Conseil économique et social au débat national sur l'avenir de l'Union européenne* », la promotion nécessaire de la cohésion économique et sociale exige la mise en œuvre de politiques fortes au niveau européen. Le rapport remis aux autorités françaises dans la perspective du Conseil européen de Laeken (Belgique) des 14 et 15 décembre prochains, souligne d'ailleurs que nos concitoyens sont déçus du manque de « vision » présidant aujourd'hui à la poursuite de la construction européenne. Ils semblent même aspirer à un véritable « *gouvernement européen* ». Ce besoin est d'autant plus impératif en cette période de « basses eaux » et devrait principalement concerner les trois niveaux suivants :

- la mise en œuvre effective ou l'accélération de programmes de grandes infrastructures d'intérêt commun, en utilisant notamment le canal de la Banque européenne d'investissement et les capacités d'emprunt encore inexploitées de l'Union. Plus largement, une activation plus vigoureuse des politiques structurelles, notamment en matière de recherche-développement et d'industrie, apparaît d'actualité ;
- une conception plus ambitieuse du budget européen donnerait des marges de manœuvre tant du point de vue conjoncturel que structurel, d'une part, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire actuelle, d'autre part, pour prendre en compte l'élargissement décidé lors du dernier sommet européen ;
- la redéfinition des politiques de coopération et de développement venant en appui des pays en développement partenaires de l'Union européenne, au premier rang desquels doivent figurer ceux du pourtour méditerranéen.

Le Conseil économique et social insiste sur l'urgence à accélérer la construction de l'Europe sociale. A défaut, un nombre croissant de citoyens douteront du contenu de l'Europe et des conditions de sa construction. De plus, lorsque des mesures sont adoptées, elles le sont, le plus souvent, *a minima* avec même un risque, à terme, d'harmonisation par le bas. Dès lors, elles ne constituent pas un progrès pour les pays les plus avancés et contribuent à alimenter des stratégies de dumping social.

2. Favoriser l'émergence d'un *policy mix* efficace

La mise en œuvre déterminée du « *processus de Cologne* » - qui vise à créer un dialogue entre les autorités budgétaires et monétaires et l'ensemble des partenaires sociaux sur le développement macroéconomique de la zone euro - doit favoriser l'émergence d'un *policy mix* (articulation des politiques monétaire et budgétaires) harmonieux et impulser une dynamique interne à l'Union.

Un débat s'est ouvert au cours de l'été 2001 sur la place et le rôle du pacte de stabilité et de croissance face aux variations de la conjoncture. Ce débat se poursuit aujourd'hui.

Le Conseil économique et social tient à souligner que le respect du pacte de stabilité et de croissance, inscrit dans une perspective de moyen terme, ne peut constituer à lui seul un cadre pertinent pour la conduite des politiques budgétaires conjoncturelles des pays membres de la zone euro. A cet égard, notre assemblée souhaite rappeler que le ratio déficit public/PIB est sans doute moins pertinent que le rapport dette publique /PIB qui pourrait lui être avantageusement substitué. Dès lors, la réduction des déficits publics devrait-elle être appréciée en tenant compte des situations relatives du point de vue de l'emploi et de l'endettement.

Mais ce pacte n'est *a fortiori* en rien constitutif d'un cadre et d'instruments permettant de mener une politique budgétaire européenne conjoncturelle.

De ce point de vue, notre assemblée souhaite, avec la préoccupation de voir mis en place un véritable et efficace *policy mix* au niveau de la zone euro, que ces questions soient très rapidement mises à l'ordre du jour de l'agenda européen. Elle insiste auprès des autorités françaises pour qu'elles formulent des propositions allant dans ce sens.

A défaut, le manque de transparence des budgets nationaux inciterait les Etats membres, chacun de leur côté, à faire en sorte que leur déficit reste en apparence - au moyen d'artifices comptables - dans la limite fixée par ce pacte.

De son côté, la politique monétaire aura un impact d'autant plus fort que ses objectifs seront clairement annoncés et qu'elle montrera sa volonté d'agir de façon coordonnée avec les autres volets de la politique économique dans le sens d'un renforcement de la croissance et de l'amélioration de l'emploi. Il revient ainsi à la Banque centrale européenne (BCE) d'adapter en temps réel ses décisions en matière de taux d'intérêt aux besoins de l'économie européenne comme a su le faire la FED, à différentes reprises, en particulier depuis le mois de septembre.

Le risque de dérapage inflationniste est aujourd'hui négligeable. La hausse des prix résiduelle se maintient à un niveau historiquement très bas. Ce n'est pas parce que les statuts donnent comme mission principale à la BCE de prévenir l'inflation que celle-ci n'a pas la responsabilité évidente d'utiliser l'instrument de la politique monétaire afin de lutter contre un ralentissement de la croissance. Il appartient aux gouvernements de l'euro-groupe de rappeler avec force cette interprétation du Traité qui relève du simple bon sens. En créant le contexte monétaire le plus favorable à des anticipations positives des ménages et des entreprises, la BCE contribuerait par là même au soutien de la consommation et de l'investissement. De ce point de vue, la baisse de 0,5 point des taux d'intérêt annoncée le 8 novembre 2001 est un geste tardif et encore insuffisant. La question de la création de liquidités supplémentaires à l'échelle mondiale est désormais posée.

3. Faire progresser la régulation de la mondialisation

L'Union européenne a un rôle majeur à jouer pour faire progresser la concertation internationale avec les Etats-Unis et le Japon mais aussi avec les économies émergentes, aujourd'hui très insuffisante, en particulier dans le contexte actuel de ralentissement économique. Le Conseil économique et social regrette, en particulier, que la BCE n'ait pas pris, très rapidement après le 11 septembre, l'initiative d'une déclaration commune avec la FED. Au delà de la baisse des taux simultanée, cette déclaration aurait pu constituer le premier acte d'une dynamique internationale en faveur de la reprise. Toutefois, les avancées en matière de bonne « *gouvernance* » mondiale ne seront réelles que pour autant que les Etats-Unis s'insèrent pleinement dans les dispositifs négociés, rompant ainsi avec leur attitude traditionnelle (réticence à lutter contre les paradis fiscaux, refus de donner suite au Protocole de Kyoto...).

Les conclusions de la conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est tenue à Doha (Qatar) à la mi-novembre 2001 sont, à cet égard, mitigées. Les représentants de l'Union peuvent, notamment, se prévaloir du fait qu'un nouveau cycle de négociations ait été ouvert et de ce que le statut du modèle agricole européen ait été préservé. Bien que le thème de l'environnement doive enfin donner lieu à l'ouverture de négociations, on peut cependant regretter que les décisions ne s'appliqueront finalement pas aux Etats non signataires des traités environnementaux. Tout aussi grave, la question des normes sociales et d'une réelle articulation entre l'Organisation internationale du travail et l'OMC a été, une fois de plus, quasiment laissée de côté.

B - PRÉPARER LE REBOND DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

1. Optimiser l'efficacité de la politique budgétaire

Les orientations de la politique économique et sociale française s'inscrivent naturellement dans le cadre européen décrit ci-dessus. En cette période exceptionnelle par bien des aspects, le Conseil économique et social rappelle que le jeu du mécanisme des « *stabilisateurs automatiques* » ne contribue qu'à atténuer le freinage conjoncturel et ne peut donc, à lui seul, faire office d'une véritable relance de l'activité.

Certains éléments du « *plan de consolidation de la croissance* » annoncé par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie à la mi-octobre vont bien dans ce sens (anticipation du doublement de la prime pour l'emploi, aides ponctuelles à l'investissement des entreprises...). A cette occasion, le Conseil économique et social souligne l'intérêt de l'assouplissement de l'annualité - désormais permis par la réforme de la procédure budgétaire - qui offre au gouvernement la possibilité d'avancer certaines dépenses programmées dans un cadre pluriannuel. Dans le cadre de cette rationalisation des finances publiques, l'un des travaux prioritaires consisterait aussi à mettre fin à la complexité et au manque de lisibilité qui marquent actuellement les circuits de financement public : l'enchevêtrement, tant du côté des prélèvements que du côté de l'affectation des dépenses, est néfaste à une bonne efficacité des finances publiques et à un bon suivi de l'évaluation des politiques publiques. Une stabilité

réglementaire effective est également nécessaire : pour reprendre les termes du rapport Charzat, « *une législation mouvante, des procédures longues, l'intervention toujours possible du pouvoir judiciaire constituent autant de facteurs susceptibles de faire hésiter un investisseur* ».

Un plan plus ambitieux de soutien de la consommation et de l'investissement reste cependant nécessaire pour endiguer la remontée du chômage. Cet effort est d'autant plus justifié que les hypothèses gouvernementales en matière de croissance du PIB pour l'année 2002 (2,5 %) peuvent apparaître surestimées si on les juge à l'aune des prévisions d'organismes tels que le Fonds monétaire international et l'OCDE (qui prévoient chacun une croissance de 1,6 %) ou encore la Commission européenne (1,5 %). Cette politique de relance doit veiller à développer la compétitivité de l'économie, en particulier pour accroître l'attractivité du territoire : attirer les capitaux, la technologie et les hommes dans un contexte de mobilité internationale croissante est essentiel. Il convient, à cet effet, d'encourager l'initiative en favorisant l'environnement des entreprises françaises, c'est-à-dire en limitant ce qui pourrait les placer en position défavorable par rapport à leurs concurrents.

Cette politique de relance doit aussi s'enviser du côté de la demande ce qui nécessite des mesures concrètes concernant l'amélioration du pouvoir d'achat. Les réformes fiscales engagées dans plusieurs pays de la zone euro (Allemagne, France...) arrivent cette année dans une phase opérationnelle et devraient avoir un impact direct sur le soutien de l'activité. Au delà, l'analyse des instruments budgétaires à mettre en œuvre pour 2002 doit notamment conduire à étudier la diminution des impôts indirects, tout particulièrement de la TVA, qui pèse lourd sur les ménages modestes et les familles.

Il apparaît désormais inévitable que le déficit public dépasse, l'année prochaine, l'objectif initialement affiché dans le cadre du programme triennal de finances publiques adressé par le gouvernement français à la Commission européenne et même celui inscrit dans le projet de loi de finances pour 2002 (1,4 % du PIB). Ce décalage concernera aussi la plupart des autres pays de la zone euro (l'Allemagne, tout particulièrement, devrait quasiment atteindre le seuil des 3 % du PIB fixé par le Pacte de stabilité et de croissance). Ces ajustements de court terme – conséquences du ralentissement et du soutien conjoncturel de la demande – ne doivent cependant pas remettre en cause, à moyen terme, les objectifs de maîtrise des finances publiques auxquels notre pays a souscrit.

2. Faciliter les ajustements de certains secteurs

La solidarité nationale, autant que la nécessité de faciliter les ajustements, plaident en faveur d'une action ciblée pour les secteurs les plus touchés par le ralentissement et les conséquences directes des événements du 11 septembre 2001 :

- il s'agit d'abord de préparer le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication à la reprise, après le « sinistre » dont il a été victime depuis près d'un an, parce qu'il constituera de toute façon un des supports de l'activité dès que le creux de la vague

sera passé. Il est donc indispensable de préparer l'avenir en préservant la capacité de la France à développer ce secteur ;

- dans d'autres secteurs soumis à ce choc (transport aérien, tourisme...), il est légitime que la solidarité, européenne comme nationale, s'exprime. En la matière, il serait déplacé d'évoquer des risques de distorsion de concurrence pour justifier l'inaction alors même que les entreprises américaines reçoivent des aides qui les avantageant dans la compétition internationale. Une attention particulière devra, en outre, être portée à la situation des secteurs industriels les plus vulnérables.

Notre pays doit également mettre en œuvre un soutien actif à la réparation des dommages causés dans l'agglomération toulousaine par l'explosion du 21 septembre 2001.

3. Améliorer les conditions d'emploi et le niveau de vie

Après une période de baisse de presque quatre années, le taux de chômage est de nouveau en augmentation. Le contexte actuel est marqué par des problèmes sociaux importants qui ont des retentissements forts sur les perspectives de croissance. Les vagues de licenciements, qui se sont multipliées depuis cet été, ont de graves conséquences en matière d'emploi et pèsent sur l'équilibre économique et social de certaines régions. De plus, l'importance de l'emploi précaire, du travail partiel contraint, retentit sur le niveau de vie d'une partie importante de la population française.

Sur le plan social, il est donc urgent de prendre en compte cette situation :

- il est prioritaire de favoriser la création d'emplois stables ce qui implique une politique de formation adaptée et une meilleure gestion prévisionnelle des emplois par les entreprises ;
- parmi les jeunes de moins de 25 ans, ceux qui sont les plus touchés par le ralentissement de l'économie doivent être l'objet de mesures spécifiques destinées à faciliter une insertion effective dans l'emploi et à les soutenir dans leur aspiration à l'autonomie ;
- des actions doivent être menées pour améliorer la qualification de certains emplois, particulièrement dans les activités de services. Des actions doivent également être engagées pour améliorer progressivement le taux d'activité des salariés de plus de 55 ans ;
- il est essentiel que les stratégies des entreprises en matière de fusions et de restructurations intègrent, en amont des décisions, la prise en compte de la dimension sociale de ces opérations. Le gain attendu en matière de compétitivité ne peut être analysé sans tenir compte du facteur humain. Sinon, le risque est grand d'avoir des résultats à l'encontre des objectifs visés ;
- lors des plans sociaux, la gestion du reclassement doit permettre aux salariés de retrouver un emploi stable et non déqualifié ;
- il est nécessaire d'aller vers de réelles politiques salariales permettant de consolider la part des salaires dans la valeur ajoutée ;

- il est nécessaire également d'engager des plans de réindustrialisation dans les zones géographiques touchées par la fermeture de sites de production.

4. Intensifier la lutte contre les inégalités et l'exclusion

Le retournement conjoncturel ne doit pas faire oublier la persistance, malgré les années de croissance, de problèmes sociaux préoccupants (précarité et sous-emploi devenus structurels, pauvreté - y compris parmi les personnes ayant un emploi - et exclusion à un niveau encore trop élevé...).

Certaines familles sont confrontées à des difficultés souvent aggravées par la perte d'emploi (familles nombreuses, monoparentales, en charge de handicap...). L'excédent de la branche famille devrait être mieux employé à amortir ces difficultés et conforter le rôle des familles, à la fois soutien de la consommation et de la solidarité intergénérationnelle.

La lutte contre les inégalités passe par le maintien de l'objectif de retour à l'emploi d'un maximum de personnes écartées du marché du travail, le renforcement des programmes d'accompagnement individualisé - tel que le plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) - notamment pour les moins qualifiés et les plus de cinquante ans, et la définition de démarches de formation tout au long de la vie active. En outre, les pouvoirs publics doivent aussi être particulièrement attentifs aux effets négatifs sur les inégalités des modifications de la structure des prélèvements qu'ils entendent mettre en œuvre.

La politique contre l'exclusion n'a pas obtenu de succès tel qu'elle aurait permis un recul décisif du nombre de personnes concernées. Il convient donc de se donner les moyens de mettre réellement en œuvre l'objectif de réduction de la pauvreté solennellement réaffirmé par la loi.

*
* * *

Les circonstances actuelles – dont le caractère extraordinaire doit être à nouveau souligné – voient coïncider un basculement du cycle économique et des événements politiques inédits. Il importe, dans ce contexte international perturbé, que les choix des pouvoirs publics français et européens, à commencer par ceux du couple franco-allemand, mais aussi les décisions de l'ensemble des acteurs, s'inscrivent dans une perspective cohérente et lisible de soutien de la croissance et de recherche du plein emploi. Toutefois, les chances de succès des actions engagées dépendent tout autant de la perception qu'aura la population de la conviction des dirigeants que de la qualité des mesures.

Pour le Conseil économique et social, rien ne saurait justifier de se résigner au fatalisme de la récession.

ANNEXE A L'AVIS

SCRUTIN

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

<i>Nombre de votants</i>	<i>169</i>
<i>Ont voté pour</i>	<i>114</i>
<i>Se sont abstenus</i>	<i>55</i>

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour : 114

Groupe de l'agriculture - MM. Baligand, Bastian, de Beaumesnil, de Benoist, Carron, Compiègne, Ducroquet, Giroud, Mme Gros, MM. Le Fur, Lemétayer, Marteau, Mme Méhaignerie, MM. Pinta, Rousseau, Sander, Thévenot, Vasseur.

Groupe de l'artisanat - M. Arianer, Mme Bourdeaux, MM. Buguet, Delmas, Gilles, Kneuss, Lardin, Perrin, Teilleux.

Groupe des associations - MM. Bastide, Coursin, Gevrey, Mmes Jacqueline Mengin, Mitrani.

Groupe de la CFDT - Mmes Azéma, Battut, MM. Boulier, Denizard, Mme Lasnier, MM. Lorthiois, Mennecier, Mmes Paulet, Pichenot, MM. Quintreau, Rousseau-Joguet, Vandeweeghe.

Groupe de la CFE-CGC - MM. Bonissol, Chaffin, t'Kint de Roodenbeke, Sappa, Mme Viguier, M. Walter.

Groupe de la CFTC - MM. Deleu, Faki, Naulin, Michel Picard, Mme Prud'homme, M. Vivier.

Groupe de la CGT-FO - MM. Bailleul, Bellot, Mme Biaggi, MM. Bouchet, Caillat, Devy, Dossetto, Gamblin, Grandazzi, Mme Hofman, MM. Jayer, Jayez, Lesueur, Mme Monrique, MM. Pinaud, Sohet.

Groupe de la coopération - Mme Attar, MM. Ducrotté, Jean Gautier, Gonnard, Grave, Marquet, Jacques Picard, Segouin, Verdier.

Groupe des entreprises privées - M. Gorse.

Groupe des entreprises publiques - MM. Ailleret, Brunel, Careil, Chauvineau, Mme Cotta, MM. Gadonneix, Martinand.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement - MM. Cariot, Gérard.

Groupe de la mutualité - MM. Caniard, Chauvet, Davant, Ronat.

Groupe de l'outre-mer - M. Fabien, Mmes Mélisse, Tjibaou.

Groupe des personnalités qualifiées - M. Brard, Mme Braun-Hemmet, M. Dechartre, Mme Guilhem, MM. Mékachera, Pasty, Pompidou.

Groupe des professions libérales - MM. Chambonnaud, Guy Robert, Salustro.

Groupe de l'UNAF - MM. Billet, Boué, Bouis, Fresse, Guimet, Mme Lebatard.

Se sont abstenus : 55

Groupe de l'agriculture - M. Szydlowski.

Groupe de la CGT - MM. Alezard, Andouard, Mmes Bressol, Crosemarie, MM. Decaillon, Decisier, Demons, Mme Duchesne, M. Forette, Mmes Geng, Hacquemand, M. Larose, Mme Lemoine, MM. Manjon, Masson.

Groupe des entreprises privées - MM. Bernard Boisson, Cerruti, Chesnaud, Michel Franck, Freidel, Pierre Gauthier, Ghigoni, Joly, Lebrun, Leenhardt, Marcon, Noury, Pellat-Finet, Pinet, Roubaud, Séguy, Sionneau, Talmier, Tardy, Veysset.

Groupe des personnalités qualifiées - M. Bichat, Mme Brunet-Léchenault, MM. Cannac, Debout, Duhartcourt, Mme Elgey, M. Jeantet, Mmes Le Galiot-Barrey, Lindeperg, MM. Motroni, Didier Robert, Schapira, Souchon, Mme Steinberg, MM. Taddei, Teulade.

Groupe de l'UNSA - MM. Barbarant, Mairé, Masanet.

DÉCLARATIONS DES GROUPES

Groupe de l'agriculture

A la suite des Etats-Unis, l'Europe est entrée dans un cycle de ralentissement conjoncturel.

- La convergence des politiques européennes.

L'évolution de la conjoncture suppose de concilier deux objectifs à bien des égards contradictoires. Les pouvoirs publics, nationaux comme communautaires, doivent aujourd'hui coordonner une nécessaire maîtrise des fondements de la convergence économique européenne (que représentent le taux d'inflation et le niveau des déficits publics) avec la préservation d'un socle de croissance suffisant pour aider au redémarrage de l'économie.

Il faut toutefois veiller à ne pas pratiquer, par stricte orthodoxie monétariste, une politique de réduction des déficits et de réduction de la masse monétaire qui agraverait encore l'évolution négative du cycle économique et favoriserait une entrée en récession de l'Europe alors même que cette dernière a les moyens de l'éviter.

Le renforcement d'un *policy mix* harmonieux paraît alors de nature à impulser une dynamique interne à l'Union. Cela n'ira certes pas sans un assouplissement du pacte de stabilité et de croissance afin de mieux répondre aux variations actuelles de la conjoncture. Cela semblerait raisonnable dans la mesure où cela ne conduit pas à remettre en cause, à moyen terme, les objectifs de maîtrise des finances publiques auxquels notre pays a souscrit.

Un signal fort doit être donné aux acteurs économiques, dans le sens d'une redynamisation de la conjoncture.

Mais, ce signal doit être aussi fort que ponctuel. Car, dès le retournement du cycle économique et le retour de la croissance, il faudra s'engager dans une politique apte à consolider le rebond de l'économie. Il faudra notamment veiller à l'équilibre des finances, en affectant le surplus de recettes fiscales alors obtenu à une diminution de la dette publique, et à la conduite des réformes fondamentales que tous les agents économiques attendent afin de restructurer l'Etat et moderniser nos administrations publiques. Ce qui permettra également de diminuer le poids des prélèvements obligatoires qui atteint aujourd'hui un niveau dissuasif.

- Les négociations OMC.

La conférence de Doha vient de se terminer, où nous avons défendu avec ardeur l'idée d'une mondialisation maîtrisée et régulée de l'économie en général, et plus particulièrement de l'économie agricole. Il est absolument fondamental que chaque pays puisse définir librement sa politique agricole, dans la mesure, bien sûr, où cela n'entrave pas le commerce international. C'est fondamental car la politique agricole d'un pays est le reflet d'un choix de la société dans son ensemble. Au reste, les travaux présentés récemment, de façon successive, par M. Jean-Marie Raoult et M. François Ailleret sur les négociations multilatérales, montrent bien la sensibilité de notre assemblée sur ces thèmes.

Durant ces dernières années, l'agriculture européenne s'est profondément transformée. Les agriculteurs européens ont beaucoup fait pour s'adapter à l'évolution de la demande des consommateurs, pour répondre aux exigences budgétaires de la PAC, pour suivre les revendications de la société en matière d'environnement ou d'aménagement du territoire... Ils refusent aujourd'hui de brader à vil prix tous ces efforts, qui ont pesé lourdement dans leurs résultats d'exploitation depuis plusieurs années. De plus, ils en sont convaincus, la société ne pourrait que pâtir de l'adoption d'un libéralisme débridé qui signifierait inévitablement un niveling par le bas de notre secteur agroalimentaire.

- L'évolution des revenus de l'agriculture.

La parution des dernières statistiques nationales montre une nouvelle diminution du revenu net d'entreprise agricole global, même si elle a, en partie, été masquée par la baisse simultanée du nombre des agriculteurs. La disparition de nombre d'exploitations se poursuit, en effet, à un rythme beaucoup plus rapide que la baisse du revenu global, conduisant à gêner la lecture des statistiques de revenu. Pourtant, celles-ci sont en baisse et surtout, de façon cumulative depuis plusieurs années. Certes, les diminutions sont plus ou moins importantes suivant les secteurs et certains d'entre eux sont plus touchés que d'autres. Mais, l'agriculture, qui n'avait pas pu, contrairement au reste de l'économie, profiter de la croissance économique de ces dernières années, doit aujourd'hui affronter, sans ressource supplémentaire, le retournement conjoncturel. On comprend que le monde agricole soit peu enclin à l'optimisme. L'écart se creuse encore avec le reste de la société française.

Nous ne voulons pas, une fois de plus, être les oubliés du nouveau champ de mesures de relance décidé en ce moment par le gouvernement.

Groupe de l'artisanat

Placé sous le double signe de l'émotion et de l'incertitude, cet avis de conjoncture a le mérite de rappeler un certain nombre de vérités, l'artisanat en cite trois : la première est que les événements du 11 septembre ne sont pas l'élément déclenchant, mais l'accélérateur du ralentissement économique Outre-Atlantique entamé au premier semestre 2001 ; la seconde porte sur la confirmation d'une réelle dépendance des économies européenne et française vis-à-vis de l'économie américaine avec néanmoins un certain décalage dans le temps ; la troisième est que finalement ce choc « politique plus qu'économique » a démontré la capacité des pays à s'unir, ce qui est une force positive dans un contexte de mondialisation et de globalisation.

Eu égard au formidable « effet domino » de la dynamique de l'économie américaine sur l'ensemble des économies, en complément de l'indispensable reprise de l'économie américaine, la mise en œuvre effective d'une politique économique commune et dynamique au niveau de l'Europe devient une impérieuse nécessité. La France et l'Europe en ont les capacités intrinsèques, encore faut-il qu'elles en aient la volonté politique.

Pour l'Europe, outre l'accélération des programmes de grands travaux d'infrastructures d'intérêt commun et de redéfinition des politiques de coopération et de développement liées à l'élargissement il faut avoir une

conception plus ambitieuse du budget européen ainsi qu'un réel dialogue entre les autorités budgétaires et monétaires.

Favorable à un message plus clair de la Banque centrale européenne et surtout à l'élargissement de ses missions au renforcement de la croissance, le groupe de l'artisanat ne partage pas l'éventualité d'un assouplissement du pacte de stabilité et de croissance pour suivre les variations de la conjoncture et ce, pour deux raisons : la première est d'ordre politique, cet objectif de rigueur économique décidé en commun est non seulement efficace mais surtout le symbole clé de la cohésion au niveau de l'Union européenne ; la seconde est économique dans la mesure où ce pacte a été un formidable mobilisateur d'énergie contribuant à une plus forte croissance pour bon nombre de pays européens.

Remettre en cause le pacte de stabilité c'est conduire une politique au fil de l'eau et retomber dans l'interrogation : « est-ce que c'est la poule qui fait l'œuf ou l'œuf qui fait la poule » ? En clair et dit autrement, il faut mettre rapidement tout en œuvre pour créer un environnement favorable aux entreprises pour qu'elles puissent accroître leurs parts de marché à la fois en Europe intra-muros et à l'international.

Ainsi, par cette demande volontariste, le cercle vertueux de la croissance pourra être retrouvé dans la mesure où les entreprises dynamisées par leurs nouvelles parts de marché pourront à nouveau anticiper leurs investissements. Les ménages rassurés à leur tour par l'amélioration de leur pouvoir d'achat pourront continuer à soutenir la consommation et par-là même la croissance.

S'agissant de l'objectif à atteindre dans cette politique économique européenne de demain, l'avis précise que les embellies de la croissance de ces quatre dernières années en France seraient surtout le résultat des effets extérieurs porteurs plutôt que de nos choix de politique intérieure. Pour le groupe de l'artisanat, concernant les trente-cinq heures, dans beaucoup de métiers aujourd'hui, ce n'est pas moins travailler qu'il faut continuer à imposer mais mieux travailler. Il n'est d'ailleurs pas plus utopique d'imaginer qu'il y a des moments où la durée légale doit baisser mais aussi des moments où la durée légale doit augmenter, une durée légale flottante serait en quelque sorte un levier permanent de la croissance. Sur ce sujet, il faut avoir le courage de déterminer avec les partenaires sociaux concernés les solutions adaptées.

C'est du moins le message que le groupe de l'artisanat tient à donner pour réussir à atteindre l'objectif de plein emploi.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.

Groupe des associations

Malgré la difficulté de rédiger un avis sur la conjoncture dans une période aussi marquée par des évènements dramatiques, le rapporteur présente un avis modéré, raisonnable, mais moins complet que nous aurions pu souhaiter. On regrette le manque d'une mise en perspective des questions sociales, celles qui découlent du ralentissement de la consommation des ménages, de la reprise du chômage, de la poursuite d'un moindre engagement des entreprises.

L'accent est mis sur les exigences de la recherche de l'équilibre budgétaire, une recherche louable dès lors qu'elle ne conduit pas à accélérer l'enfoncement dans l'exclusion des populations les plus immédiatement touchées par le ralentissement économique : chômeurs, travailleurs à temps partiel contraint, familles en difficulté, personnes handicapées... On sent dans les populations fragiles l'angoisse de l'avenir dans un contexte international, mais aussi dans le contexte d'une Europe qui a moins progressé dans la cohésion citoyenne et sociale qu'on pouvait l'espérer à un moment où l'arrivée de la monnaie unique perturbe les esprits.

Les associations, quels que soient leurs publics et leurs actions, vivent les préoccupations des populations dans leur diversité et dans une perspective de nécessaire mixité sociale, donc dans leurs attentes insatisfaites : elles comprennent l'inquiétude de ceux qui ne bénéficient pas des diminutions de l'imposition directe et qui bénéficieraient davantage de la diminution des impôts indirects, en particulier de la TVA, ces impôts qui pèsent lourdement sur les familles, sur les ménages modestes et dont l'avis préconise la diminution en 2002.

Bien sur, les associations ont apprécié les mesures telles que la programmation **pluriannuelle** des aides à leurs projets associatifs. Elles ne peuvent s'empêcher de constater que ceux-là même qui contestent l'intervention publique dans les financements de leurs projets admettent comme normale l'aide publique par exemple au secteur sanitaire libéral.

A cet égard, nous pensons que s'il est légitime que la solidarité nationale s'applique à certains secteurs touchés par les effets des ralentissements économiques, elle doit le faire avec une discrimination positive en faveur des publics les plus atteints ou touchés par les diverses formes de l'exclusion.

Pour nous, la formation initiale comme continue, la revalorisation de certains emplois, les plans régionaux de revitalisation de zones géographiques en difficulté sont des priorités. Mais il demeure que des réponses ne seront trouvées que si, au-delà des évidences conjoncturelles, on sait s'attaquer à des problèmes structurels fondamentaux qui minent le fonctionnement social et contribuent à maintenir trop de personnes, y compris certains qui ont cependant un emploi, dans la précarité, voire dans l'exclusion. C'est un objectif incontournable.

Malgré ces réserves, le groupe a voté l'avis.

Groupe de la CFDT

La zone européenne et la France n'échappent pas aux conséquences du ralentissement d'une économie mondiale très dépendante de la situation des Etats-Unis. Les attentats du 11 septembre et leurs suites ont amplifié les risques de stagnation voire de récession des économies de plusieurs pays. Dans ce contexte, l'exercice de la prévision conjoncturelle devient de plus en plus aléatoire, d'où les incertitudes et les divergences des organismes spécialisés. Il est donc normal que l'avis reste prudent sur les chiffres à retenir pour l'évolution de la croissance à court terme et qu'il se garde de prévisions ou de projections hasardeuses.

La poursuite de la maîtrise de l'inflation en Europe, le maintien du niveau de la consommation des ménages, en particulier en France, constituent des éléments positifs. En revanche, la chute des investissements est une mauvaise nouvelle pour l'immédiat mais surtout pour l'avenir. Est ainsi brutalement arrêtée la remise à niveau de nos outils de production et de recherche dans les services et l'industrie. Tout en soutenant l'avis quand il alerte sur ce point, la CFDT considère qu'il faudra aller plus loin pour favoriser les investissements publics et privés.

Le rapport commente de façon pertinente une série d'indicateurs sociaux qui montrent des évolutions et les comparent entre pays européens. Cet exercice fort utile ne devrait pas empêcher de s'interroger sur des questions d'actualité. Ainsi l'avis aurait dû analyser, pour en tirer quelques enseignements et propositions, les restructurations des entreprises ou secteurs d'activités comme Danone, Marks et Spencer, Moulinex, Bata, Air Liberté, les avatars de la « bulle technologique », etc. Par ailleurs, des événements récents sont révélateurs du non-fonctionnement de nos systèmes de régulation au service de l'intérêt général et plus généralement d'une dégradation de la cohésion sociale dans notre pays. Les réponses, cas par cas, aux mécontentements et revendications souvent explicables par les carences du dialogue social, ne sont que des remèdes provisoires qui peuvent en outre favoriser les surenchères catégorielles et conforter les corporatismes. Les périodes électorales ne sont guère favorables à des débats de fond sur ces sujets, mais acceptons déjà d'en affirmer la nécessité.

Dans une conjoncture qui s'annonce globalement difficile, l'inconsistance des politiques économiques et sociales de l'Union européenne fait courir un risque majeur à l'économie de la zone. La CFDT ne peut qu'approuver les propositions réalistes de l'avis sur la mise en œuvre de programmes de grandes infrastructures d'intérêt commun ; le renforcement du budget européen ; le développement des politiques de coopération ; la construction d'une Europe du progrès social. Il ne s'agit pas seulement de défendre une monnaie mais de créer les conditions d'une reprise rapide de la croissance.

La recherche du plein emploi doit demeurer l'objectif prioritaire en France et en Europe. C'est le sens que la CFDT donne à son exigence de croissance mais elle reste tout autant attentive aux mesures d'accompagnement pour assurer la pérennité des emplois, le développement des qualifications, la remise en cause des conditions de travail pénibles, stressantes, déséquilibrantes pour la vie sociale des salariés.

Considérant que l'avis met assez nettement en avant la priorité sur l'Europe et l'emploi, la CFDT l'a voté.

Groupe de la CFE-CGC

Les attentats ont précipité l'économie américaine déjà dégradée dans la crise, entraînant les pays européens dans son sillage. Aussi, aujourd'hui, l'emploi est de nouveau menacé

Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des politiques de soutien de la croissance à la fois aux niveaux européen et national.

En ce qui concerne la politique européenne, le groupe de la CFE-CGC tient à souligner que la construction de l'Europe sociale est essentielle. Elle ne doit pas conduire à alimenter les stratégies de dumping social, mais doit constituer un progrès pour tous les pays.

La Banque centrale européenne a également un rôle primordial à jouer dans le soutien de la croissance. Aussi, l'attentisme et le déficit de communication de l'autorité centrale doivent laisser la place à une plus grande transparence de la politique monétaire, contrepartie logique de sa totale indépendance.

Rappelons enfin qu'en matière de régulation de la mondialisation le groupe de la CFE-CGC souhaite que l'Union européenne contribue au renforcement de la coopération de l'OMC et de l'OIT, afin de prendre en compte la dimension sociale du commerce international et de promouvoir les droits fondamentaux de l'homme au travail.

En ce qui concerne la politique économique en France, le groupe de la CFE-CGC est résolument favorable à un soutien de la croissance qui passe par une stimulation du pouvoir d'achat et de la consommation.

Or, force est de constater que les politiques salariales menées au cours des dernières années n'ont été ni dynamiques pour les salaires, ni incitatives pour l'activité.

Il est donc aujourd'hui indispensable, pour faire face au ralentissement de l'activité, de relever tous les salaires sous la forme d'augmentations générales.

La stimulation du pouvoir d'achat passe également par une baisse de la fiscalité. Le groupe de la CFE-CGC se félicite à cet égard de la baisse de l'impôt sur le revenu votée en 2000, et dont le second volet va entrer en application.

Cette mesure a le mérite d'ouvrir la voie à un allégement de la fiscalité directe qui pèse sur les revenus du travail.

En revanche, nous regrettons vivement que cette baisse non uniforme des tranches en accroisse la progressivité, notamment pour les familles à revenus moyens.

Le groupe de la CFE-CGC préconise par ailleurs une baisse unique et globale du barème.

Il nous semble également indispensable de réactiver le deuxième moteur de la croissance, à savoir l'investissement tant privé que public. A cet égard, une baisse de taux d'intérêt aurait un effet positif sur l'investissement des entreprises, surtout s'il s'ensuit une baisse des taux à long terme, à condition bien sûr que ces baisses soient relayées et que les banques accordent les crédits nécessaires. Cette problématique porte également sur les investissements publics.

En ce qui concerne l'emploi, le groupe de la CFE-CGC met l'accent sur la prévention des conséquences de ruptures de contrat de travail au sein des entreprises. L'un des moyens pour éviter leurs effets est de mettre en place la formation tout au long de la vie, de façon à favoriser l'employabilité à tout âge.

Par ailleurs, l'emploi des personnes de plus de cinquante ans est au centre de nos préoccupations. La lutte contre cette forme de discrimination passe, à notre sens, par la valorisation des compétences de ces salariés.

Le groupe de la CFE-CGC a émis un vote positif.

Groupe de la CFTC

Dans un contexte incertain et dangereux, notre assemblée doit suivre attentivement et au plus près l'évolution de la conjoncture.

Les années de croissance forte aux Etats-Unis avaient fait naître chez certains analystes l'idée que la notion de cycle économique pouvait être remise en cause. Et l'état d'avancement de la construction européenne leur laissait espérer que celle-ci devenait indépendante au plan économique. Les faits récents ont contredit ces espérances : les cycles économiques n'ont pas disparu et l'Union européenne est interdépendante des autres parties du monde. Il aurait été possible de pousser plus loin l'analyse des causes de la récession américaine et de ses conséquences en Europe.

Il nous faut observer qu'il ne serait pas raisonnable de continuer à vouloir camper sur la prévision de croissance pour 2002 de 2,5 %.

Personne ne croit raisonnablement qu'un tel objectif puisse être atteint et nous devons inviter les pouvoirs publics à présenter des prévisions crédibles, même si l'est légitime de prévoir des marges d'incertitude plus grandes que d'ordinaire. Les incertitudes renforcent en tout cas la nécessité de ne pas tricher avec les règles de bonne gestion des affaires publiques.

Mais nous mesurons aussi combien la question sociale est beaucoup plus profonde que la question économique. Le développement humain ne se limite pas à un taux de croissance du PIB. Nous devons tracer des perspectives sociales fortes sur les terrains de l'emploi, de la protection sociale et de la politique familiale et pas seulement prolonger ou même renforcer des formules qui n'ont pas suffi jusqu'à présent.

C'est pourquoi l'imagination doit être convoquée au débat social : l'imagination pour des politiques publiques cohérentes au service du développement durable, c'est-à-dire du développement humain. L'économie de marché ne peut à elle seule suffire à assurer une croissance qui permette le développement humain pour tous.

En ce sens, on peut dire que la conjoncture présente rappelle la primauté du politique et de l'humain sur l'économique.

L'Union européenne a un rôle déterminant à jouer. Elle doit avoir une volonté d'investir dans les infrastructures et sur les principaux enjeux sectoriels.

La solidarité se construit sur le partenariat social. La conjoncture ne saurait être considérée indépendamment des difficultés actuelles des partenaires sociaux à prendre toute leur place dans la vie économique et sociale.

Nous souhaitons que la construction sociale négociée redouble d'intensité et de vigueur à tous les niveaux.

Les événements internationaux de ces derniers mois nous ont rappelé que la confiance est un facteur économique essentiel. La négociation sociale est le plus sûr garant de la confiance.

Le groupe de la CFTC a voté l'avis.

Groupe de la CGT

Le groupe de la CGT apprécie nombre des analyses et des hypothèses de croissance présentées : difficultés économiques qui ne doivent pas conduire à remettre en cause l'objectif du plein emploi, urgence à accélérer la construction de l'Europe sociale, besoin d'un plan plus ambitieux de soutien à la consommation et à l'investissement, mesures concrètes concernant l'amélioration du pouvoir d'achat et diminution des impôts indirects, tout particulièrement de la TVA qui pèse lourd sur les ménages modestes et les familles...

Cependant, les propositions ne sont pas à la hauteur de la situation « extraordinaire » énoncée dans l'avis. S'en tenir à « gérer » la conjoncture en confirmant des choix ordinaires est en effet périlleux pour les objectifs de croissance que vous énoncez. Il y a là comme un rendez vous manqué, alors que nous avons besoin **d'un débat de politique économique et sociale à court et à moyen terme, conjuguant conjoncturel et structurel, débat qui manque ici et que le CES se doit de conduire, au-delà des exercices de conjoncture** pour des solutions neuves et des dispositions alternatives structurantes permettant, en France comme en Europe, de faire face aux problèmes inédits de la période.

L'objectif du plein emploi justement confirmé dans l'avis a besoin de neuf ; il faut certes des mesures immédiates favorisant particulièrement la consommation des ménages, mais dont l'efficacité dépendra de réponses plus fondamentales. Le soutien durable de la **consommation** passe bien sûr par l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages, et notamment des plus modestes, mais la priorité doit être de dynamiser les salaires, dans un pays marqué depuis des années par la modération salariale.

Il y a bien insuffisance des investissements des entreprises, et pas simplement depuis les événements du 11 septembre ; mais cela ne s'explique pas d'abord par le manque de ressources. Sous la pression de critères de rentabilité sans commune mesure avec la croissance de la richesse, de nombreux projets d'investissements sont en effet révoqués parce qu'ils ne fourniraient pas un niveau de rentabilité suffisant aux actionnaires. L'aide à l'investissement doit prioritairement se fonder sur la diminution de cette pression financière sur la gestion des entreprises plutôt que sur la fuite en avant, sans exigence de résultats, d'aides et de subventions publiques.

L'économie a besoin de mesures incitatives au développement des qualifications et des rémunérations et à la qualité de l'emploi, notamment ce qui peut être source d'emplois, par exemple productions nouvelles dans l'industrie, développement de services nouveaux, efforts de qualification et de formation, mobilisation de la recherche... Il est aussi une autre exigence qu'on ne peut éluder plus longtemps sans risques, celle de la place et du rôle de la sphère publique alors que notre Conseil a maintes fois déploré les besoins insatisfaits dans des domaines comme l'éducation, la santé, la formation, les infrastructures de réseau, la sécurité, les communications... question d'autant plus d'actualité que le programme triannuel des finances publiques, qui vient d'être rendu public et sans vrai débat, tourne le dos au soutien à la promotion de l'emploi, des qualifications et des investissements utiles.

L'Europe, manque flagrant de volonté politique ; elle s'accommode des schémas classiques d'un pacte de stabilité où le souci obsessionnel de « stabilité » l'emporte sur toute préoccupation de croissance. Les autorités économiques de la zone euro s'affirment décidées à respecter un pacte de stabilité que les événements devraient conduire à écarter. Le cadre, les règles et les contraintes de ce pacte, censés assurer la stabilité économique et concernant le moyen et le long terme, n'ont que peu à voir avec des préoccupations conjoncturelles de politique économique pour des pays affectés par des chocs défavorables. Or, coup du sort ou coup de vieux, le pacte est en question, sujet de débat impossible à éluder aujourd'hui, étroitement lié aux politiques des différents Etats : autant il serait dangereux de renvoyer au niveau européen des décisions qui incombent à chaque composante de l'Union, autant l'Union elle-même se doit de bâtir un projet cohérent, apte à favoriser une sortie positive d'une passe que chacun reconnaît difficile.

Or, la situation a conduit à éluder la question d'une politique commune européenne, notamment budgétaire, dans une action de soutien et d'impulsion à la croissance. Cette intervention publique, pourtant urgente, est aux abonnés absents ! Pour contrecarrer les risques de récession, elle devrait être l'instauration d'une politique d'investissements structurants dans les domaines des communications, de la formation, des transports....De même, la CGT estime que la coordination des politiques de l'emploi, nécessaire, doit avoir pour finalité le développement solidaire de l'emploi dans la zone et non pas la surveillance des politiques nationales en matière de flexibilité. Les réponses seront nationales et européennes ou ne seront pas : aucun niveau ne peut renvoyer la balle à un autre, aucun ne peut sans risque prétendre attendre l'autre, et chacun a son rôle à jouer.

En dépit d'accords sur nombre des remarques et appréciations énoncées, le groupe s'est abstenu.

Groupe de la CGT-FO

Les inquiétudes et les incertitudes conjoncturelles, présentes et à venir, qui sont aujourd'hui exprimées par les experts et vérifiées au gré des révisions des hypothèses de croissance pour 2002, rendent plus difficiles les analyses prévisionnelles.

A quelques nuances près, la CGT-Force Ouvrière partage l'analyse globale développée dans le projet d'avis ainsi que les grandes lignes des propositions formulées et souscrit au réalisme du rapporteur, qui prend mieux en compte que le discours officiel les effets de la crise américaine sur notre économie.

Le rapporteur souligne, à juste titre, l'intérêt à mettre en évidence le risque de croissance molle, car l'excès d'optimisme dont fait preuve le gouvernement conduit à différer la relance nécessaire de l'activité et le soutien indispensable à la consommation et à l'investissement. La nécessité également, d'une meilleure coordination des politiques économiques au niveau européen, avec une implication plus forte de l'Union Européenne dans le soutien à l'activité, dans cette période de recul de la croissance, « avec la définition et le lancement de programmes de grandes infrastructures européennes ce qui reste encore du

domaine du discours ». Les « timidités » de la politique monétaire menée par la Banque centrale européenne doivent également laisser place à une stratégie plus volontariste.

Par ailleurs, si on peut s'étonner des politiques budgétaires désordonnées des Etats membres de l'Union Européenne, pourtant liées par le pacte de stabilité et de croissance, on ne saurait oublier que la Commission a exclu un éventuel report d'objectifs. Or, elle aurait gagné à faire preuve de souplesse pour contribuer à la reprise par le jeu des stabilisateurs économiques, d'autant que le règlement connexe du pacte d'Amsterdam le permet.

Les conditions étaient réunies pour faire jouer les clauses d'assouplissement du traité. A défaut, et comme le signale le rapporteur, les citoyens européens, qui sont déçus du manque de vision de l'Union Européenne, ne peuvent qu'être confortés dans l'idée que sa construction continue de privilégier de façon excessive l'intégration économique et monétaire.

De fait, quelles sont les marges de manœuvre restantes pour faire l'Europe sociale ?

Au niveau mondial, il est à déplorer que lors des dernières négociations de l'OMC, les normes sociales aient à peine été évoquées, tout comme la nécessaire prise en compte par l'OMC des problèmes soulevés par l'OIT, notamment les normes fondamentales.

En ce qui concerne les propositions émises pour préparer le rebond de l'économie française et renforcer la cohésion sociale, si elles correspondent en partie aux positions que nous défendons, on peut regretter cependant que le rapporteur n'incite pas clairement l'Etat à relancer sa politique d'investissement, alors que nous savons tous quel effet d'entraînement une telle politique peut générer sur l'ensemble de l'économie, et plus particulièrement pour soutenir la recherche, l'innovation et relancer certains secteurs en crise.

Envisager un soutien de la demande via une amélioration du pouvoir d'achat seulement sous l'angle des réformes fiscales nous paraît dans ce cadre largement insuffisant, dans la mesure où cela revient à ignorer purement et simplement la nécessité des revalorisations salariales et des prestations sociales, alors que la vigueur de la consommation en est largement tributaire.

En matière de baisse de l'imposition, si elle se poursuivait, la CGT-Force Ouvrière, comme le souligne le rapporteur, affiche sa préférence pour la baisse des impôts indirects, et notamment de la TVA, conformément aux promesses faites.

Concernant la remontée du chômage, Force Ouvrière tient à souligner, pour les contester, les modifications intervenues pour évaluer le taux de chômage, afin de masquer la réalité ; en effet, si la révision des critères prévalant à la définition officielle du chômage intervient fort à propos pour dégonfler les derniers chiffres publiés en ramenant le taux de 9,1 à 8,8 %, le tour de passe-passe statistique ne fait pas pour autant illusion. Il est évident, sans avoir besoin de disséquer sur la formule, que l'objectif du plein emploi est ici compromis, à moins d'enclencher un *policy-mix* favorable aux salaires et aux prestations de solidarité. Une telle politique économique viserait, en particulier, à faire que les Rmistes ne

constituent plus « une sous-catégorie de citoyens », comme le souligne avec justesse le rapporteur.

En matière de lutte contre les inégalités et l'exclusion, si la CGT-FO partage les préoccupations du rapporteur face au « sous-emploi structurel » au développement inquiétant du phénomène des travailleurs pauvres qui en découle ainsi qu'à la précarité qui perdure, elle tient à rappeler que le PARE est un outil très contestable. D'ailleurs, l'OCDE perçoit bien l'utilisation qu'on peut en faire quand elle recommande dans son rapport une application drastique de celui-ci avec radiation immédiate des chômeurs dits volontaires, censés se complaire dans l'inactivité et la précarité.

Enfin, Force Ouvrière se félicite de la volonté du rapporteur « d'engager des plans de réindustrialisation dans les zones géographiques » affectées par les vagues de licenciements et les fermetures d'usines. Notre Confédération rappelle à ce sujet qu'elle a déjà plaidé, à plusieurs reprises, auprès du gouvernement, la réactivation du CIRI par un financement approprié et notamment par des mesures d'âge pour les 50 ans et plus.

Nonobstant ces quelques remarques, le groupe de la CGT-Force Ouvrière vote le projet d'avis.

Groupe de la coopération

L'année 2001 a été dominée par deux éléments principaux : la prise de conscience du ralentissement économique aux Etats-Unis, sa généralisation au monde développé et à l'Europe qui croyait pouvoir s'en exonérer ; mais aussi les terribles événements du 11 septembre. Si, sur le plan des marchés financiers, ces attentats n'ont pas eu d'impact propre ils ont, en revanche, largement accentué la tendance qui était à la baisse et ce de manière importante. Ils ont rajouté un mouvement de crainte supplémentaire, mais ils ont également eu d'autres conséquences : ils ont poussé les autorités monétaires à accélérer la baisse des taux d'intérêt à court terme et espéré ainsi relancer la machine économique ; ils ont remis en évidence le rôle de l'Etat, du déficit budgétaire et des stabilisateurs automatiques ; et pour finir, ils ont poussé les marchés financiers vers un dernier mouvement de baisse, profond et généralisé.

Pour ce qui concerne les entreprises de la coopération, les résultats financiers des coopératives céréales - appro sont en chute du fait des conditions climatiques défavorables et du taux de jachère élevé. Les résultats ont également été grevés par de nombreux investissements notamment pour la mise en conformité des installations. Le niveau des prix de marché se maintient mais l'activité à l'exportation est faible. La filière bovine est toujours durement éprouvée : les éleveurs ont perdu depuis un an entre 30 et 50 % de leur chiffre d'affaires et la consommation reste inférieure de 8 à 10 % à ce qu'elle était l'année dernière. Dans le secteur laitier, l'effondrement des prix des produits industriels laitiers peut menacer à terme le revenu du producteur. En viticulture, les performances sont meilleures sur le marché nord-européen mais il y a des difficultés sur les produits à grande notoriété aux Etats-Unis. Pour le secteur de la production industrielle, les SCOP ne ressentent aucun tassement de l'activité. Pour ce qui est de la distribution, les coopératives de consommateurs constatent

que la consommation des ménages se maintient. Elle bénéficie du recyclage de l'épargne liquide qui s'investit dans les biens d'équipement des foyers. Cependant, l'effet d'anticipation des achats passé, il faut s'attendre à un ralentissement de la demande comme on le constate souvent en période électorale. Pour le groupe de la coopération, par un certain volontarisme politique, tout doit être fait pour maintenir les investissements, développer la consommation, éviter une récession économique pour notre pays. Au regard de la fragilité de l'économie dite nouvelle, il convient également de ne pas tout sacrifier au court terme, à la rentabilité immédiate. Le règlement de certains conflits doit s'inscrire dans cette volonté politique de réformes structurelles et non pas uniquement en débloquant précipitamment les enveloppes budgétaires. Pour éviter la récession, il est important que les mesures nationales dynamiques soient articulées avec une démarche européenne ambitieuse malgré l'absence d'une gouvernance économique et sociale européenne. La légitimité et la force de l'euro dépendront aussi de notre capacité d'initiative pour traverser cette période difficile. Par ailleurs, le vrai risque économique immédiat pourrait être un déficit de confiance en l'avenir que se soit chez les consommateurs ou que se soit chez les chefs d'entreprise.

Groupe des entreprises privées

Nul ne peut contester que nous vivons dans un monde globalisé. Autre certitude, le ralentissement de l'économie mondiale était amorcé depuis plus d'un an, bien avant le onze septembre dernier.

Cela étant dit, le groupe remercie le rapporteur d'avoir pris en considération plusieurs de ses nombreuses interventions : la voix des entreprises privées a été écoutée même si - nous le regrettons - elle n'a pas été, sur des points essentiels, entendue.

La situation appelle que nous revenions sur ces points qui, selon nous, méritaient un traitement particulier compte tenu de leur importance. Certes, le moral des Français - dont dépendent consommation des ménages et investissements des entreprises - est déterminant. Dans le contexte inédit que nous vivons, donner des signes pour rassurer l'opinion publique est donc largement compréhensible.

Cela ne doit pas nous empêcher d'être lucides, de bien mesurer toutes les conséquences des orientations que nous prenons, y compris celles qui résulteraient des réformes indispensables, sans cesse différées.

L'hypothèse de croissance de 2,5 % retenue lors de l'élaboration du budget 2002 par le gouvernement, atteste une fois de plus de l'écart entre la réalité économique et un volontarisme de façade. Il pose la question de la transparence du choix politique.

Faut-il continuer de s'enliser dans l'illusion de vouloir toujours plier les faits à une volonté politique ou bien regarder les réalités en face et se donner les moyens de consolider la croissance et l'emploi en adaptant la politique budgétaire à l'objectif de retour à l'équilibre des comptes publics au plus tard en 2005 ?

De notre point de vue, il n'est pas concevable dans une démocratie d'engager un débat de politique budgétaire sur une hypothèse que l'on sait inaccessible.

Dans le prolongement, si notre Assemblée devait avaliser le choix du gouvernement d'une politique de croissance par le biais du déficit, nous devons le dire clairement. Dès lors, notre groupe aurait le devoir d'attirer l'attention sur les risques qu'une telle politique représenterait, car il faudrait bien un jour ou l'autre augmenter les prélèvements futurs pour financer les déficits passés qui se seraient ainsi creusés, et ce au détriment des générations futures.

Par ailleurs, nous rappelons que la France a besoin d'une industrie forte. Il n'est pas possible d'imaginer une croissance économique durable et un développement soutenu des services sans un socle industriel puissant. Or, l'industrie française perd du terrain par rapport à ses concurrents.

De nombreux paramètres font en effet douter du maintien et, a fortiori, du développement de l'acquis industriel (lenteur des processus de décision administratifs, augmentation du coût du travail, 35 heures, poids excessif des prélèvements...).

En revanche, nous notons avec satisfaction que l'avis intègre notre préoccupation, depuis longtemps exprimée par notre groupe dans cette Assemblée, d'une nécessaire stabilité réglementaire et législative. Malheureusement, l'avis ne va pas jusqu'à prendre à bras le corps la question pourtant primordiale de la rigidité du marché du travail. La France possède pourtant - faut-il le rappeler - un marché du travail parmi les plus rigides, et nous pouvons constater que la loi dite de modernisation sociale conduira inévitablement à des effets encore aggravants. Les dispositions prévues pour les licenciements économiques vont en effet alourdir, allonger, renchérir ces licenciements économiques. Le silence de l'avis sur ce point est consternant.

Par ailleurs, nous exprimons notre forte inquiétude sur le fait que l'avis ne dise pas un mot sur l'impératif pour les pouvoirs publics de rendre toute leur place aux partenaires sociaux. Il est temps que l'Etat cesse de décider de tout dans notre pays, et plus particulièrement dans les domaines qui concernent directement les entreprises, affaiblissant ainsi dangereusement l'attractivité du site français, au détriment du taux d'emploi et de croissance indispensables.

L'avis est également silencieux sur la nécessité d'adapter les structures existantes aux réformes nécessaires telles que la formation professionnelle, la protection sociale, les régimes de retraite, le dialogue social... Avec l'euro, internet, la mondialisation, le champ de la compétition s'est élargi à la sphère publique. C'est dire l'urgence de la réforme de l'Etat, condition indispensable à un bon environnement des entreprises et à leur compétitivité globale.

En évoquant ces points de vue, nous ne faisons que nous inscrire dans la lignée de certaines conclusions de plusieurs rapports récemment publiés à la demande des pouvoirs publics. Tous convergent sur cette priorité de l'attractivité de la France et, d'une façon générale, de la nécessité d'une politique de l'offre pour atteindre l'objectif de plein-emploi à l'horizon 2010. Encore faut-il s'en donner les moyens. Les solutions existent dans ces rapports, qu'attendons-nous pour les concrétiser ?

En définitive, l'avis nous amène à une évidence parfois contestée : nous ne sommes pas dans une « tour d'ivoire », mais au contraire totalement interdépendants les uns des autres. Nous devons donc aujourd'hui nous poser la question de notre compétitivité, notamment au regard de celle de nos partenaires. Notre Assemblée devrait être le lieu approprié pour aborder ce dossier. Le groupe des entreprises privées espère que le Conseil économique et social en aura la volonté.

Groupe des entreprises publiques

Les premières lignes du projet d'avis insistent, à juste titre, sur les bouleversements radicaux qui ont affecté, ces derniers mois, l'économie mondiale. De fait, un certain nombre de débats hier passionnés apparaissent aujourd'hui totalement dépassés.

Le vrai débat porte aujourd'hui sur deux questions : la date et l'ampleur du rebond de l'économie américaine, et les moyens à mettre en œuvre pour éviter à la France de connaître à son tour la récession. Les analyses du projet d'avis rejoignent celles du groupe des entreprises ; cependant nous souhaitons insister sur deux points.

Le risque principal, pour la France comme pour l'Europe, est aujourd'hui celui d'un effondrement de l'investissement des entreprises. Cet effondrement n'est pas encore advenu, mais un affaiblissement sensible a déjà été enregistré : pour 2002, les industriels anticipent une baisse de 4 % de leurs investissements, ce qui constituerait une rétraction inédite depuis 1993 ; cette tendance est confirmée par la baisse de l'indice de production industrielle enregistrée en septembre (- 0,9 %).

Dans ce contexte marqué par des anticipations négatives des entreprises, l'effort nous semble devoir être porté sur le soutien à la consommation des ménages : les entreprises ne recommenceront à investir que si elles anticipent une demande suffisamment dynamique pour assurer des débouchés à leur production.

La seconde observation concerne les marges de manœuvre dont dispose la France pour mettre en œuvre ces mesures de soutien à la croissance. Comme le note le projet d'avis, elles sont limitées par le niveau encore élevé de notre déficit budgétaire. Sans doute un effort plus marqué de réduction de ce déficit pendant les quatre années de croissance soutenue que nous venons de connaître nous aurait-il permis de disposer, aujourd'hui, de plus de latitude. Aussi le groupe des entreprises publiques approuve-t-il pleinement le rapporteur quand il écrit que « ces ajustements de court terme - conséquences du ralentissement et du soutien conjoncturel de la demande - ne doivent pas remettre en cause, à moyen terme, les objectifs de maîtrise des finances publiques auxquels notre pays a souscrit ».

Si notre marge de manœuvre est limitée sur le plan budgétaire, elle est probablement plus importante sur le plan monétaire - et c'est là le second point sur lequel le groupe des entreprises publiques souhaite attirer l'attention. Les pressions inflationnistes qui se sont manifestées dans les pays de la zone euro au cours de l'année 2000 ont aujourd'hui totalement disparu : il importe que la BCE

prenne en compte cette évolution davantage qu'elle ne le fait actuellement, et qu'elle poursuive résolument le mouvement de baisse de ses taux directeurs qu'elle a engagé par sa décision du 8 novembre. Sans doute l'assouplissement de la politique monétaire ne suffira-t-il pas à lui seul à assurer le rebond de l'économie européenne. Il n'en reste pas moins qu'une baisse des taux directeurs de la BCE, *a fortiori* si elle s'accompagnait d'actions coordonnées des pays de l'Union européenne, contribuerait à restaurer un climat de confiance chez les agents économiques.

Ces préoccupations étant prises en compte dans le projet d'avis, le groupe des entreprises publiques l'a voté.

Groupe de la mutualité

Evaluer une conjoncture sur six mois lorsque tous les paramètres économiques se révèlent très instables relève de l'exercice d'école. C'est pourquoi ce projet d'avis, compte tenu de l'exercice qui lui était imposé, ne pouvait que préciser une situation dans des termes généraux, en affirmant un certain nombre d'axes de travail. En rappelant que le mécanisme des cycles n'est pas un engrenage fatal, l'avis insiste, avec justesse, sur le volontarisme dont les partenaires économiques doivent surtout faire preuve lorsqu'un ralentissement se confirme.

Le groupe de la mutualité approuve l'essentiel des orientations proposées.

Il estime que les propositions faites sont équilibrées, également partagées entre les questions mondiales, celles qui relèvent de l'Europe et les aspects français de la conjoncture. Les objectifs fixés aux acteurs de la croissance sont ambitieux et visent à franchir en douceur les nombreux mois qui feront peser sur les populations les plus fragiles, les rigueurs du ralentissement constaté.

Ce ralentissement était inscrit dans les faits dès les premiers mois de cette année comme le rappelle l'avis qui note au passage l'insuffisance de données chiffrées assez actuelles pour permettre une estimation immédiate de l'évolution économique. Ainsi le décalage des chiffres est-il patent lorsque les services du Conseil font apparaître un PIB en hausse sur le troisième trimestre, les conséquences des évènements dramatiques de septembre n'ayant pu, à l'évidence, être enregistrées au quatrième trimestre. De même, l'avis indique que le chômage a interrompu sa décroissance au mois de mai, sans qu'on puisse mesurer l'ampleur de sa remontée récente.

L'avis insiste sur la nécessité de faire aller de pair l'investissement et la consommation, de rendre cohérentes les politiques budgétaires et monétaires et de réguler l'économie mondiale par une coopération des banques centrales, ce qui paraît insuffisant au groupe de la mutualité si les politiques sociales, l'aide au développement durable, les règles de la concurrence aveugle ne sont pas reconstruites.

L'avis propose que la solidarité nationale s'exerce, de façon ciblée, en faveur des secteurs les plus touchés par les évènements de septembre, et évoque, très opportunément, ce que la concurrence et le marché, imposés comme des dogmes pourraient faire subir aux entreprises fragilisées. Le groupe rappelle qu'il en est de même pour les catégories sociales les plus fragiles et pour les

partenaires qui ne se satisfont pas de la régulation par le marché. Il observe également que :

- même s'il en fait état, l'avis reste trop discret sur les objectifs sociaux qui doivent être prioritaires dans des temps aussi incertains qui frisent la récession générale ;
- les actions de l'Etat, que certains rejettent avec mépris il y a quelques mois, ne peuvent suppléer seules la frilosité des entreprises en matière d'investissement, frilosité qui coïncide avec la remontée du chômage ;
- si la recherche de l'équilibre budgétaire doit rester un souci constant du ministre de l'Economie et des finances et de l'industrie - notamment au cas où la dette publique atteindrait un niveau insupportable, pure hypothèse pour l'heure - elle ne doit pas masquer l'autre volet de l'économie qu'est le bien être des populations, leur santé, leur formation ou leur sécurité. Et chacun sait que ces secteurs sont d'intérêt général et ne peuvent être assimilés à de simples marchés.

Le groupe de la mutualité a voté en faveur de cet avis.

Groupe de l'Outre-Mer

Le groupe de l'Outre-mer a apprécié que le rapport se soit intéressé à la situation de l'Outre-mer à travers spécialement le RMI.

L'importance des bénéficiaires du RMI, 17 % en moyenne de la population contre 3,8 % en France hexagonale, en augmentation régulière pose clairement le problème de l'ampleur du chômage et de l'exclusion en même temps que celui de l'efficacité des politiques publiques dans le domaine de l'insertion et de l'emploi.

Il fait apparaître, compte tenu de la fragilité des économies et du tissu social, la nécessité d'agir en faveur du développement de l'emploi alternatif.

Il convient toutefois de souligner qu'en liaison avec les dispositifs nationaux de lutte contre les exclusions, les mesures spécifiques à l'Outre-mer en faveur de l'emploi et de l'activité des entreprises et de l'alignement partiel du RMI, des effets positifs sont enregistrés au niveau de la consommation des ménages qui, sauf en Guyane, augmente, des dépôts des résidents en progression sous forme essentiellement liquide, du chômage qui depuis 1999 enregistre une baisse de plus de 10 %.

En revanche, l'industrie touristique outre-mer traverse actuellement une grave crise liée essentiellement aux difficultés des compagnies aériennes. L'impact des attentats du 11 septembre sur l'activité touristique de la Polynésie a été immédiatement sensible ; les destinations de l'Océan Indien ou les autres destinations du Pacifique, moins sensibles au tourisme nord-américain, sont moins touchées.

En outre, les Départements français d'Amérique souffrent d'une image touristique menacée, voire dégradée. D'autres destinations, comparables en termes de paysages ou d'avantages, telles Cuba ou St Domingue, sont plus

attirantes parce que les coûts salariaux y sont bien moindres, et introduisent une concurrence sauvage. Les difficultés du dialogue social dans les DOM, caractérisées par des conflits fréquents et répétitifs, constituent également un handicap.

Il est à craindre en ce sens que l'avenir ne soit lourd de dangers, si les courants touristiques venaient à se modifier, suite aux attentats du 11 septembre, ou si les politiques nationales ou européennes venaient à ne plus considérer le soutien aux activités touristiques comme une action prioritaire.

Il s'ajoute à ces craintes celles qui pèsent sur l'avenir de la banane antillaise. Suite à la condamnation de l'Union européenne par l'OMC, le projet d'accord passé entre la Commission et les Etats-Unis en juin dernier prévoit un alignement progressif jusqu'en 2006 sur les cours mondiaux. Les distorsions de coûts salariaux introduisent des distorsions de concurrence qui seront très douloureuses, car elles toucheront une bonne partie de la population agricole et rurale.

C'est pourquoi le groupe de l'outre-mer est particulièrement attentif aux négociations qui devraient s'ouvrir pour préciser l'article 299 § 2 du traité d'Amsterdam, relatif à la notion d'ultra-péphéricité. De son contenu, à définir, dépendent des notions vitales pour l'Outre-mer : le maintien de l'octroi de mer qui s'analyse comme une taxe intérieure, contraire aux traités européens, mais vitale pour les finances locales ; les subventions de fonctionnement aux entreprises, comme les régimes spécifiques d'approvisionnement, prévus dans les fonds structurels. Il est donc impératif que les fonds structurels européens ne soient pas amputés dans les évolutions probables des politiques européennes.

C'est pourquoi le groupe de l'Outre-mer apprécie les préconisations du rapport. Le contexte déstabilisant, ajouté aux préoccupations spécifiques, ne doit pas être un prétexte pour renoncer à :

- soutenir l'emploi ;
- soutenir l'activité des entreprises ;
- soutenir la consommation des ménages, qui résulte des transferts de la métropole.

Le groupe de l'Outre-mer souscrit donc aux propositions contenues dans l'avis qu'il a voté.

Groupe des personnalités qualifiées

M. Duharcourt : « Quand notre collègue M. Salustro a été désigné rapporteur pour le dernier avis de conjoncture proposé par notre assemblée avant la fin de l'actuelle législature, sa tâche déjà ne s'annonçait pas facile. Etaient en effet perceptibles dès cette époque les indices de ralentissement de la conjoncture et d'un retournement du cycle. Mais comme le souligne l'introduction de l'avis, les événements du 11 septembre et leur suite créent un contexte entièrement nouveau et la question aujourd'hui posée à notre Conseil est la suivante : comment le Conseil économique et social qui a su occuper une place importante dans le débat public sur les moyens d'enrichir et de consolider la croissance amorcée en France depuis le milieu de 1977 pourra-t-il apporter un message fort

sur les remèdes susceptibles de faire face à une situation qu'il juge lui-même extraordinaire ?

L'avis affiche bien comme préoccupation prioritaire d'éviter de revenir « aux longues périodes antérieures de croissance molle et de chômage élevé, et de conserver l'objectif de plein emploi ». Il fait en partie écho aux préoccupations de ceux qui attendent de la France qu'elle agisse, et par sa politique propre, et par ses interventions pour une coordination des politiques volontaristes de relance et de soutien de la croissance en Europe et dans l'ensemble du monde. Dans ses avis antérieurs de conjoncture, le Conseil économique et social était loin d'être en retard dans le débat sur les exigences d'un bon *Policy mix*, et en même temps, sur la rigidité des normes associées au pacte de stabilité. Nous avions commencé à dire que ce pacte se contentait de fixer des contraintes avec des normes élaborées dans un contexte très particulier, et ne constituait pas un cadre permettant et prévoyant des coopérations budgétaires nécessaires, et a fortiori, une politique budgétaire commune. Aujourd'hui le message proposé par l'avis me semble singulièrement timide alors que ce débat se développe largement ailleurs, comme en témoigne par exemple *le Monde* d'hier. N'est-il pas regrettable que notre assemblée apparaisse aujourd'hui en retrait alors qu'elle était auparavant plutôt à l'initiative et qu'elle devrait engager tout son poids pour que l'Europe prenne enfin ses responsabilités et se donne les moyens de faire progresser la coopération des politiques budgétaires et de faire jouer au budget européen un rôle plus actif et plus structurant ?

Si l'on considère plus spécifiquement la politique française, les débats antérieurs s'étaient engagés lors des précédents avis sur les conditions d'une meilleure maîtrise des finances publiques, débat déjà approfondi et difficile. Il portait par exemple sur la priorité accordée à la baisse des impôts et sur la nature des allégements fiscaux déjà programmés. Il portait également sur la rationalisation des dépenses publiques. Sur le premier point, l'avis ne porte pas de jugement sur les baisses décidées antérieurement, malgré les critiques qu'ont nourries d'importants travaux scientifiques publiés récemment. Il demande (et c'est positif) l'étude de la diminution des impôts indirects, et notamment de la TVA. Sur le second point, permettez d'abord au syndicaliste de la fonction publique que je suis de déplorer que le Gouvernement en soit encore à proposer d'amorcer un dialogue sur la méthode et les objectifs du dialogue social dans la fonction publique, avouant ainsi la carence totale de sa politique en ce domaine.

Quant à l'avis, il suggère qu'une priorité se résumerait à l'abaissement des charges des entreprises françaises, qui seraient en position défavorable par rapport à leurs concurrents pour attirer hommes, capitaux et technologies. Loin de moi l'idée d'évacuer la question de la compétitivité du territoire puisque j'ai moi-même souhaité que ce terme figure en tant que tel. Mais son amélioration demande que l'on prenne en considération à la fois les coûts supportés par les entreprises et les avantages que procurent les infrastructures, les structures de formation et de recherche y compris la protection sociale. Ajoutons que les événements récents font apparaître des exigences nouvelles de couverture par collectivité publique, des besoins de prévention et de protection contre des risques eux-mêmes nouveaux que le seul marché est incapable d'assumer.

Je me félicite du climat dans lequel la section a travaillé le rapport, le projets d'avis, rapport qui d'ailleurs me semble plus équilibré que le projet d'avis lui-même. Je me suis personnellement au moment du vote en section prononcé pour une abstention plutôt négative. Plusieurs amendements que je juge importants n'ayant pas été adoptés, je ne voterai pas l'avis. ».

Groupe de l'UNAF

L'avis présenté par notre collègue Edouard Salustro se situe à un moment particulièrement délicat de l'évolution de la croissance économique mondiale, déjà engagée dans une phase de ralentissement, et aggravée par les événements du 11 septembre dernier. A partir d'une analyse de la situation actuelle, il convient de définir des lignes d'action adaptées pour relancer la production et la consommation, afin de redonner l'espoir et les moyens d'une reprise, dans le cadre européen et dans la solidarité internationale.

L'Union européenne reste très dépendante de l'évolution économique américaine, c'est en particulier le cas de l'Allemagne. Concernant notre pays, même si le taux de PIB a mieux résisté, la conjoncture doit être étudiée avec cet éclairage. L'écueil dans la préparation du budget de l'Etat est de l'ajuster pour éviter des déséquilibres trop forts, tant au plan des relations recettes/dépenses, du déficit des comptes de la Nation, que de la rigueur dans la comptabilité publique et des finances publiques.

Toutefois, l'objectif est d'abord la relance d'une politique courageuse, capable de stimuler l'économie et de faire face aux grands problèmes auxquels est - ou sera - confrontée notre société, tels que l'avenir des retraites, l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion, la lutte contre le chômage qui demeure un trait permanent et fragile de l'équilibre et du lien social. La situation des jeunes face à leur insertion par l'emploi est toujours très préoccupante.

Pour ce qui est des revenus et des ressources des familles, l'UNAF marque sa totale désapprobation face à l'incohérence de certaines mesures du projet de loi de financement de la sécurité sociale et à l'absence de tout dialogue. L'excédent de la branche famille, en toute logique et dans le respect de l'autonomie des branches, devrait revenir pour la plus large part aux familles, de façon à corriger les difficultés auxquelles sont confrontées certaines d'entre elles (en charge de handicap, familles monoparentales, familles nombreuses...), et non être affecté arbitrairement au fonds de retraite. Cet excédent doit également permettre à l'ensemble des familles de remplir leurs fonctions. En effet, le transfert des revenus vers les familles est à la fois juste et bénéfique à la Nation, dans la mesure où il se retrouve au niveau de la consommation, soutien fort de la croissance, encourage l'accueil d'enfants, nécessaire à l'équilibre de nos structures démographiques et à la prise en charge de la solidarité intergénérationnelle.

D'un point de vue général, si l'avis constitue une bonne analyse d'une situation économique mouvante et incertaine, il est en retrait par rapport au bilan social dont les indicateurs ne sont connus qu'avec retard. Or, l'évolution de la conjoncture économique se traduit aussi dans les situations sociales, d'où la nécessité d'introduire des paramètres correctifs pour enrayer des conséquences

pénalisantes pour les groupes de population les plus fragiles ou pour les familles qui sont des acteurs économiques essentiels, tant au plan de la production que de la consommation ou de la création des forces vives et des compétences.

Le groupe de l'UNAF s'est prononcé en faveur de l'avis.

Groupe de l'UNSA

Tout le monde convient que les incertitudes du contexte rendent la situation actuelle particulièrement difficile à analyser.

L'UNSA partage bon nombre des constats de l'avis, mais regrette qu'il ne formule pas de propositions plus volontaristes et plus précises, à la hauteur des problèmes rencontrés.

L'exclusion, la pauvreté et l'évolution de la situation du chômage et de l'emploi, la politique salariale et le pouvoir d'achat auraient mérité davantage qu'un appel à des mesures adaptées sans en préciser le contenu.

La France et l'Union européenne sont étroitement liées. L'UNSA approuve l'impératif de promouvoir des politiques communes et la mise en œuvre déterminée du « processus de Cologne ». Une volonté politique au niveau européen doit s'affirmer. Un budget européen plus ambitieux doit devenir un véritable instrument de la politique conjoncturelle, mais aussi structurelle avec des moyens en rapport avec la taille future de l'Union. L'élargissement à venir est un défi à relever.

Les gouvernements européens se trouvent aujourd'hui contraints d'agir dans les limites étroites du pacte de stabilité et de croissance qui ne propose rien sur ce qui pourrait améliorer la situation commune. L'objectif de plein emploi ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion doivent trouver pleinement leur place dans les priorités européennes.

Une politique de développement, d'attractivité des territoires et de croissance ne se limite pas aux seuls allègements à destination des entreprises. La question du coût indirect du travail est importante. Elle ne pourra être sérieusement abordée qu'au sein d'une réflexion d'ensemble sur le financement de la protection sociale collective et la répartition des prélèvements obligatoires et de la fiscalité.

Le rôle de l'investissement public et la place des services publics sont des éléments complémentaires d'une politique qui tend à la cohésion sociale et qui vise un développement plus équilibré des territoires. Les financements publics vont en général au-delà des domaines de la technologie et de l'innovation : la santé, l'éducation et la formation, l'environnement ont des retombées indirectes positives sur la croissance. Les possibilités de gestion offertes par la réforme de la loi organique en France sur les finances publiques doivent être exploitées, notamment pour développer une culture de l'évaluation.

L'investissement public a un rôle moteur. Même l'OCDE dans son rapport de 2001 sur la croissance le confirme dans ses conclusions. L'UNSA déplore que ces aspects aient été occultés.

Le rapport du Conseil économique et social, expéditif quant à l'état de nos relations sociales et aux résultats de la négociation collective, ne mentionne même pas le document *a minima* dénommé « position commune » signé en juillet par un certain nombre d'organisations d'employeurs et de salariés sur les voies et moyens de la négociation collective, ni la « vraie - fausse consultation » ouverte par le gouvernement (initiatives qui ne suscitent pas notre enthousiasme). L'échec de la négociation sur la formation professionnelle aurait mérité aussi d'être à l'inventaire.

Peut-être le Conseil économique et social sera-t-il le dernier endroit où l'état des relations sociales pourra être abordé alors qu'il fait désormais l'objet d'un vrai débat public ! Pourtant, chacun sait bien que l'état de notre système de relations sociales n'est pas indifférent à notre capacité de comprendre et d'agir sur l'économique et sur le social.

L'UNSA, insatisfaite par l'avis, s'est abstenue.

RAPPORT

**présenté au nom de la section des Problèmes
économiques généraux et de la conjoncture
par M. Edouard Salustro, rapporteur**

L'article 2 du décret du 6 septembre 1984 relatif à l'organisation du Conseil économique et social prévoit que la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture doit établir un rapport périodique de conjoncture.

La présentation du rapport sur la « *Conjoncture au second semestre 2001* » a été confiée à M. Edouard Salustro.

Pour son information, la section a procédé à l'audition de :

- M. Patrick Artus, Directeur des études économiques de la Caisse des dépôts et consignations ;
- M. Eric Chaney, Co-directeur de la recherche économique Europe de Morgan Stanley Europe ;
- Mme Mireille Elbaum, Directrice de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité ;
- Mme Annie Fouquet, Directrice de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité ;
- M. Michel Glaude, Directeur des statistiques démographiques et sociales de l'INSEE, accompagné de Mme Lucile Olier, Chef de division au département emploi et revenus d'activité ;
- M. Charles Wyplosz, professeur à l'Institut des hautes études internationales de Genève.

Toutes les personnalités qui, par leurs travaux, la communication d'informations ou par des entretiens, ont contribué à la préparation de ce rapport voudront bien trouver ici l'expression des remerciements du rapporteur ainsi que ceux de la section.

INTRODUCTION

« *Dans l'histoire déjà bien remplie des rapports de conjoncture rendus publics par le Conseil économique et social, bien peu auront été, autant que celui-ci, placés sous le signe de l'incertitude* ». Ainsi débutait le rapport présenté par M. Pierre Gadonneix, à l'appui de l'avis adopté par notre Assemblée sur « *La conjoncture au premier semestre 2001* »¹. Si cette remarque s'appliquait effectivement au contexte de l'époque, force est de reconnaître que c'est le cas *a fortiori* pour la conjoncture de cette fin d'année qui a été marquée par les événements que l'on sait aux Etats-Unis.

Au-delà de sa dimension humaine et matérielle, la montée des tensions internationales associée à ce drame est, en effet, lourde de conséquences potentielles pour l'économie mondiale, en particulier en termes psychologiques dont on sait l'importance en économie : les aléas financiers, touchant à l'évolution des taux de change et aux mouvements de capitaux - dont la tendance à la surréaction est bien connue - les risques récurrents concernant l'équilibre du marché pétrolier et l'infexion des comportements des ménages et des entreprises sont désormais tels que l'exercice consistant, pour les économistes et les acteurs sociaux, à porter un jugement sur la conjoncture et les orientations prioritaires de la politique économique apparaît particulièrement complexe, comme l'atteste, au demeurant, la dispersion anormalement élevée des prévisions.

La confiance, cet élément clé, se forge toutefois dans des univers très distincts. La réalité concrète vécue par la population est tout aussi importante que la diffusion d'un sentiment général d'optimisme ou de pessimisme. Néanmoins, il importe, dans les circonstances actuelles, de porter le regard le plus dépassionné possible sur l'état et les perspectives de l'économie française dans le cadre de cet environnement international perturbé, afin notamment d'éviter qu'un pessimisme excessif n'incite les agents économiques à adopter ou à intensifier des comportements de précaution préjudiciables à la croissance : d'une part, le ralentissement actuel de celle-ci est évidemment une mauvaise nouvelle, en particulier pour la lutte contre le chômage, mais il convient de rappeler que la progression du PIB reste positive ; d'autre part, les risques et aléas évoqués ci-dessus présentent un degré de probabilité inégal et il n'est pas certain, bien au contraire, qu'ils se manifestent dans toute leur ampleur de manière synchronisée ; enfin, les autorités responsables de la politique économique disposent, au plan national, comme au niveau international, de manière concertée, des moyens d'intervenir pour peser sur la conjoncture comme l'ont d'ailleurs très rapidement montré les banques centrales américaine (FED) et européennes ainsi que, au plan budgétaire, l'Administration Bush.

¹ JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 12 du 4 juillet 2001.

Fort de ce principe de sagesse, le présent rapport est articulé autour de trois chapitres :

- le premier dresse un tableau d'ensemble de l'environnement international de la zone euro tel qu'il est aujourd'hui perceptible ;
- le deuxième analyse la conjoncture économique proprement française dans le contexte qui est désormais le nôtre, celui de la zone euro qui adoptera définitivement sa nouvelle monnaie au début de l'année prochaine ;
- le troisième, enfin, complète les éléments figurant au chapitre II par une analyse de la dimension sociale de la conjoncture, par nature interdépendante avec la dimension strictement économique, en s'appuyant, comme l'année dernière, sur « *le tableau de bord des indicateurs sociaux* » publié en annexe.

CHAPITRE I

UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL PERTURBÉ

L'environnement international de la France et de la zone euro est dominé par les incertitudes ou les inquiétudes portant sur trois économies qui jouent un rôle moteur dans l'évolution de l'économie mondiale ou d'une zone régionale : il s'agit d'abord des Etats-Unis après les attentats du 11 septembre dont on s'efforce ici d'évaluer les conséquences internes mais aussi externes ; il s'agit ensuite du Japon, enlisé dans une décennie perdue et qui peine à retrouver le chemin de la croissance ; il s'agit enfin de l'Argentine, puissance régionale aux prises avec une crise aux racines structurelles.

C'est ce que l'on verra ci-après, non sans avoir au préalable brossé un panorama général du contexte international à la fin 2001¹.

I - VUE D'ENSEMBLE

Avant même les événements du 11 septembre 2001, le ralentissement de l'activité économique aux Etats-Unis s'était rapidement propagé, provoquant une forte décélération de la croissance mondiale et, tout particulièrement, des échanges internationaux : au Japon, le timide mouvement de reprise enregistré au second semestre 2000 s'était brutalement inversé au premier semestre 2001 ; s'agissant des économies émergentes, la croissance du PIB des petites économies ouvertes d'Asie avait été particulièrement affectée par la forte contraction des investissements des entreprises américaines et des importations liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ; dans ce contexte, il subsistait d'autres sources d'inquiétude concernant la situation économique et financière en Argentine mais aussi en Turquie, ainsi qu'un éventuel effet de contagion de ces déséquilibres aux marchés mondiaux de capitaux.

A la lumière de ces évolutions, c'est l'ensemble de l'économie mondiale qui était caractérisé, au sortir de l'été, par une quasi-stagnation. Le moment où était attendu un rebond de la demande mondiale et l'ampleur de ce mouvement restaient profondément incertains. Cette situation s'est encore aggravée à la suite des attentats aux Etats-Unis qui ont ajouté à l'affaiblissement immédiat de quelques secteurs un fort aléa consistant essentiellement en une contraction de la consommation des ménages américains. Par conséquent, il faut, pour le moment, tabler sur une détérioration de la situation économique mondiale d'ici le début 2002. Selon les prévisions publiées fin septembre par le Fonds monétaire international (FMI), qui ne tiennent pas compte des incertitudes liées aux

¹ Conformément aux orientations retenues au début de la présente mandature, on a choisi de s'intéresser ici en priorité aux économies qui traversent une phase délicate et dont la situation est susceptible de peser sur l'évolution de l'économie mondiale. On ne trouvera donc pas un examen de la conjoncture dans chacune des zones régionales, non pas en raison d'un quelconque désintérêt pour telle ou telle d'entre elles mais seulement pour centrer l'attention sur les enjeux et les risques représentés par l'environnement international pour la zone euro et la France.

attentats, la croissance de l'économie mondiale atteindrait 2,6 % en 2001 et 3,5 % en 2002 (après 4,6 % en 2000). Pour les instituts et services de conjoncture membres du groupe technique de la Commission économique de la Nation¹, la demande mondiale adressée à la France croîtrait encore de l'ordre de 3,2 % en 2001 et de 4,4 % en 2002.

Tableau 1 : L'activité dans les pays partenaires de la zone euro (1999-2002)

	<i>En taux de croissance (%)</i>			
	1999	2000	2001 (estimation)	2002 (prévision)
Monde	3,5	4,6	2,4	3,1
Dont : OCDE à 18 (1)	2,9	3,4	1,4	1,8
OCDE hors France	2,9	3,4	1,3	1,8
Etats-Unis	4,1	4,1	1,4	1,9
Canada	4,5	4,7	2,2	2,5
Japon	0,8	1,5	- 0,4	0,4
Royaume-Uni	2,3	3,1	2,0	2,0
Dont : pays émergents	4,4	6,2	3,8	4,9
Pays en transition	3,3	6,4	3,4	3,7
Russie	3,5	7,7	4,0	4,0
Europe centrale	3,0	4,1	2,3	3,1
Asie hors Japon	6,5	7,1	5,1	5,8
Chine	7,1	8,0	7,5	7,3
Inde	6,6	6,2	5,5	6,0
Autres pays d'Asie en développement	5,4	6,5	1,3	3,2
Amérique Latine	0,4	4,4	1,4	3,4
Argentine	- 3,4	- 0,5	- 1,5	2,0
Brésil	0,8	4,7	2,4	4,0

(1) : Etats-Unis, Canada, Japon et Union européenne.

Source : Rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances pour 2002.

II - QUELLES PERSPECTIVES DE REPRISE AUX ETATS-UNIS ?

Dans son avis déjà cité sur « *La conjoncture au premier semestre 2001* », adopté le 26 juin dernier sur le rapport de M. Pierre Gadonneix, le Conseil économique et social jugeait « *raisonnable de tabler sur une croissance américaine globalement faible sur l'ensemble de l'année 2001, suivie d'une reprise progressive au cours du premier semestre 2002, compte tenu notamment de l'impact des mesures d'assouplissement monétaire prises par la FED* ». Depuis lors, les informations disponibles décrivent un ralentissement plus prononcé qu'attendu de l'activité économique, la demande des ménages compensant de plus en plus difficilement l'affaiblissement de l'investissement des entreprises. Cette situation, liée à un excès d'investissement dans le secteur des hautes technologies et à une forte détérioration des comptes des entreprises, s'est encore notablement aggravée à la suite des attentats du 11 septembre qui introduisent un élément d'incertitude majeure quant aux perspectives conjoncturelles.

¹ Qui s'est réuni à la fin du mois de septembre 2001. La dégradation de la situation économique depuis la publication de ces données (fin septembre 2001), qui ont servi de base à l'élaboration du projet de loi de finances pour 2002, a conduit la plupart des instituts de conjoncture à réviser à la baisse leurs prévisions, en particulier s'agissant des pays émergents.

Après avoir dressé un tableau d'ensemble des performances américaines, on tentera d'évaluer, avec toute la prudence nécessaire en la matière, les conséquences de ces événements du strict point de vue macro-économique.

A - LA DÉTÉRIORATION DE LA CONJONCTURE AMÉRICAINE

En termes annualisés, le PIB en volume a progressé de 0,2 % au deuxième trimestre 2001, après 1,3 % au premier, grâce à une croissance encore relativement soutenue de la consommation et de l'investissement résidentiel (respectivement + 2,5 % et + 5,8 %). Toutefois, l'investissement fixe non résidentiel, qui avait progressé de 8 à 10 % pendant près de 8 ans, s'est, à nouveau, fortement contracté (- 14,6 %) et la contribution du commerce extérieur à la croissance a été légèrement négative, les exportations diminuant plus fortement que les importations (- 12,2 % contre - 7,7 %).

On pouvait donc s'attendre, avant les événements du 11 septembre, à ce que la croissance continue d'être tirée principalement par les dépenses de consommation privée. Les effets négatifs de la dégradation de l'emploi et du ralentissement de la croissance du revenu disponible devaient être en partie compensés par le recul des taux d'intérêt à court terme et l'allègement de la fiscalité opéré depuis juillet 2001. Cela étant, l'ajustement prévisible des stocks était susceptible de différer le redressement du taux d'utilisation des capacités de production et la reprise de l'investissement, dont le retournement à la baisse avait coïncidé avec l'éclatement de la bulle du NASDAQ en mars 2000.

Les risques de détérioration de la croissance demeuraient donc considérables selon la plupart des analystes : en particulier, si la rentabilité des entreprises continuait à se dégrader, la baisse de l'investissement privé pouvait encore exercer une incidence négative sur le marché du travail en augmentant le chômage ; cette évolution pouvait alors freiner la croissance de la masse salariale et de la consommation privée, ce qui risquait d'induire un ralentissement plus prononcé et plus prolongé de l'économie.

L'inflation était toutefois restée modérée : ainsi, en juillet, les rythmes annuels de hausse de l'indice des prix à la consommation et des prix à la production étaient ressortis à, respectivement, 2,7 % et 1,7 %, en baisse par rapport au mois précédent (3,3 % et 2,6 %) principalement en raison de la diminution des prix de l'énergie. A terme, la faiblesse de la demande globale devait contribuer à contenir les tensions inflationnistes, d'autant que l'on ne constatait pas d'effet différé des hausses antérieures des cours du pétrole.

Pour faire face à ce ralentissement de la croissance, largement lié à la politique de hausse des taux d'intérêt menée précédemment, la FED avait encore abaissé le taux-objectif des fonds fédéraux de 25 points de base, pour le ramener à 3,5 % le 21 août 2001. Dans sa déclaration, elle citait la diminution des bénéfices des entreprises et de leurs investissements ainsi que le ralentissement de la croissance à l'étranger parmi les principaux éléments qui affectaient négativement l'économie américaine. Dans le même temps, elle estimait que les tensions inflationnistes demeuraient contenues, dans un contexte de desserrement des contraintes exercées sur les marchés des biens et du travail.

Tel était globalement le cadre conjoncturel dans lequel se situait l'économie américaine au moment où se sont produits les attentats.

B - LES CONSÉQUENCES POSSIBLES DES ÉVÉNEMENTS DU 11 SEPTEMBRE 2001

Certes, il convient d'être prudent sur l'analyse des implications de la récente tragédie américaine : elle met notamment en jeu des facteurs psychologiques et géopolitiques difficilement appréhendables par les conjoncturistes ; au demeurant, l'expérience des chocs passés (guerre du Golfe et tremblement de terre de Kobé notamment) auxquels on peut être tenté, avec les précautions nécessaires, de la comparer, invite à rester mesuré : si de tels événements peuvent, en effet, déprimer à court terme certains secteurs, les pertes de potentiel productif liées aux destructions appellent en retour un effort de reconstruction. De plus, les réactions de politique économique peuvent contribuer à amortir les conséquences du choc initial.

Il semble cependant que le risque d'une entrée en récession de l'économie américaine (qualification acquise, comme on le sait, à partir de deux trimestres consécutifs de baisse du PIB) ait gagné en crédibilité, un choc majeur de demande s'ajoutant à un choc d'offre lié à l'ajustement des surcapacités dans les nouvelles technologies, sans même évoquer les coûts supplémentaires induits en termes d'assurances, de transport et de sécurité. Toute « crise » aux Etats-Unis étant aussi rapidement une « crise » internationale, celle-ci aurait des répercussions non négligeables sur la marche de l'économie mondiale.

1. L'impact sur l'économie américaine

Comme on l'a vu plus haut, cette tragédie a frappé les Etats-Unis à un moment où l'économie connaissait déjà une baisse significative de l'investissement du secteur manufacturier (en particulier des NTIC) et des profits, rien n'indiquant une amélioration rapide. L'économie mondiale elle-même traversait une récession manufacturière intense et, qui plus est, quasi-synchrone, à l'exception notable de la Chine.

Il importe d'abord de tenir compte de l'impact direct de ces événements concernant l'activité à Manhattan et dans l'Etat de New-York¹. Il convient aussi d'intégrer les effets de désorganisation de l'activité économique (plus particulièrement le transport et la distribution) liés au ralentissement du trafic intérieur et à la présence de 350 sociétés au sein du *World Trade Center*.

Mais au-delà, de manière plus fondamentale, cet événement est de nature à peser lourdement et assez durablement sur ce qui soutenait encore l'économie américaine, c'est-à-dire les dépenses des ménages : consommation (biens durables surtout) et logement. Jusqu'ici la consommation avait relativement bien résisté, grâce aux baisses de taux et d'impôts, à la bonne tenue des prix de l'immobilier ainsi qu'au niveau encore élevé de la confiance des ménages : l'indice composite du *Conference Board* s'était stabilisé depuis le début de

¹ Cet Etat représente environ 8 % du PIB des Etats-Unis selon le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances pour 2002. Ce rapport estime l'impact des événements du 11 septembre 2001 sur la croissance américaine à 0,7 point de PIB en 2002.

l'année dans une fourchette 110-120, compatible historiquement avec une croissance de la consommation de 2 à 2,5 % l'an. Or, il faut rappeler que tous les événements graves touchant la nation américaine ont eu, dans le passé, un impact sur la confiance des ménages et donc sur leurs anticipations, les baisses durables et fortes de l'indice s'accompagnant généralement d'une remontée du taux d'épargne et d'une baisse de la consommation.

Dans ces conditions, la consommation des ménages risque d'être très sensiblement et durablement affectée, d'abord en raison de l'ampleur des dommages humains, matériels et surtout psychologiques des événements et, ensuite, parce qu'elle était déjà « menacée », avant même cette tragédie, par la montée du chômage¹, la baisse des rémunérations variables et du patrimoine en valeurs mobilières, dans un contexte marqué par un endettement massif des agents privés. Le taux d'épargne est déjà remonté de 3 points (de 1 % à 4 % du revenu disponible brut) et il n'est pas sûr que ce mouvement soit arrivé à son terme.

Ce risque n'est toutefois que potentiel et il peut être atténué par les mesures massives de politique économique, monétaires et budgétaires, mises en œuvre avec détermination par les autorités. Le solde du budget fédéral devrait passer d'un excédent de 3 % du PIB à la fin de l'Administration Clinton à un déficit probable de l'ordre de 0,5 % l'année prochaine. A l'heure où nous écrivons ces lignes, un débat se poursuit encore entre l'Administration Bush et le Congrès sur l'ampleur exacte et la nature des augmentations de dépenses publiques et des baisses d'impôt au delà des 55 milliards de dollars déjà décidés pour réparer les dégâts des attentats du 11 septembre, financer la guerre et subventionner les compagnies aériennes. Le plan gouvernemental envisage un effort supplémentaire de l'ordre de 60 à 75 milliards de dollars comportant des réductions d'impôts pour les entreprises et pour les ménages (baisse des prélèvements à la source pour les retraites qui bénéficierait donc aussi à ceux qui ne paient pas d'impôt sur le revenu) ainsi qu'une aide exceptionnelle aux personnes ayant perdu leur emploi à la suite des attentats.

Les Républicains (majoritaires à la Chambre des représentants) souhaitent un plan de 100 milliards de dollars privilégiant les réductions d'impôts pour les entreprises, tandis que les Démocrates (majoritaires au Sénat), tout en approuvant le montant proposé par l'Administration, mettent davantage l'accent sur les dépenses d'investissement et les dépenses sociales. Ajoutons que ces éléments n'intègrent pas encore les décisions budgétaires qui seront prises par les Etats fédérés eux-mêmes et par les différents niveaux de collectivités territoriales (Comtés, etc.) dont l'impact global devrait également être significatif.

Quoi qu'il en soit, les prévisionnistes, tout en maintenant l'hypothèse d'une courbe en V, ont, très généralement, repoussé dans le temps le moment où devrait intervenir la reprise aux Etats-Unis par rapport aux scénarios antérieurs qui le situaient le plus souvent au début de l'année prochaine. Le consensus² se situe

¹ Le département de l'emploi américain a annoncé une nette remontée du taux de chômage en octobre 2001 à 5,4 % de la population active.

² Tel qu'il résulte des prévisions des instituts et services de conjoncture membres du groupe technique de la Commission économique de la Nation.

désormais autour de 1 % de croissance en 2001 et en 2002, avec un redémarrage attendu, au plus tôt, à la fin du deuxième trimestre 2002. La récession, qui semble se confirmer avec une première estimation d'un recul de 0,4 % du PIB au troisième trimestre 2001 et affecte désormais également les services, devrait donc être de courte durée, la vigueur du rebond étant, quant à elle, encore indéterminée.

2. Quelles conséquences pour l'économie mondiale ?

Avant même le 11 septembre, la propagation du ralentissement américain à l'économie mondiale était particulièrement rapide. Il faut rappeler ici que, jusqu'en 2000, la progression du commerce international et du PIB mondial s'était réalisée essentiellement grâce au dynamisme américain : les Etats-Unis captent, en effet, à eux seuls, 18 % du total des importations mondiales de marchandises et ont été à l'origine d'environ 40 % de la croissance mondiale entre 1996 et 2000 (en incluant les effets indirects sur le commerce international). Par ailleurs, dans la période récente, le degré d'intégration commerciale a nettement progressé et joué un rôle pro-cyclique marqué : la moyenne annuelle de la décennie 1990 a, en effet, été de 6,8 % pour la croissance du commerce mondial contre 3,5 % pour le PIB mondial. En 2000, le commerce international a connu son taux de croissance le plus élevé sur plus d'une décennie (près de 13 % en volume) et le développement s'est fait, pour une grande part, à partir des échanges « intra-firmes » dont la progression est parallèle à celle des investissements directs étrangers.

Ces facteurs de diffusion internationale accélérée de la crise ont toutes les chances de se renforcer. Dans ces conditions, les conséquences spécifiques des attentats du 11 septembre 2001 pourraient être les suivantes :

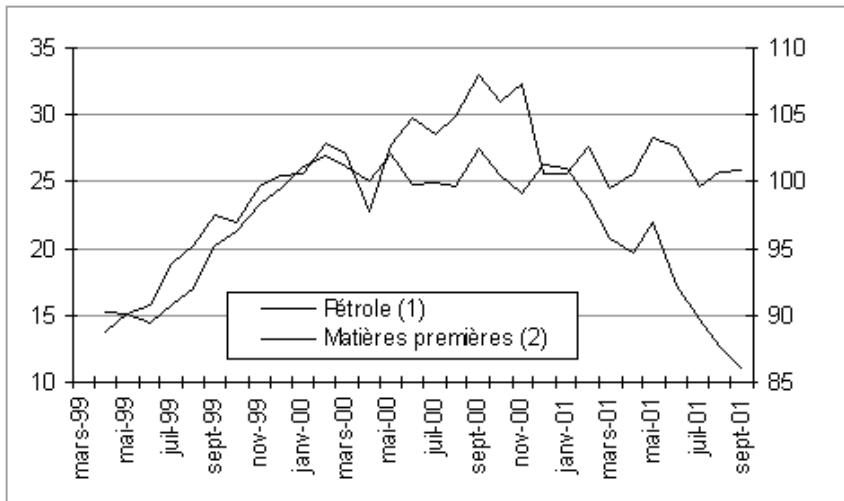
- premièrement, la chute des importations américaines risque de s'accentuer pour les biens de consommation ;
- deuxièmement, les échanges de services et le tourisme devraient être plus particulièrement affectés ;
- troisièmement, la détérioration de la confiance (tant des entreprises que des ménages) à l'extérieur des Etats-Unis risque d'être rapide et marquée (en particulier en Europe) ;
- quatrièmement, le dollar pourrait s'affaiblir nettement, conformément à l'expérience historique : tout affaiblissement politique durable des Etats-Unis, comme dans les années soixante-dix est, en effet, synonyme de dollar plus faible. Tel est bien le sens des prévisions qui tablent sur un euro à 0,90 dollar en moyenne en 2001 et à la parité avec la monnaie américaine en 2002¹, même si celle-ci a fait preuve d'une résistance notable depuis le 11 septembre ;
- cinquièmement, la rigidité à la baisse des prix du pétrole en dépit du ralentissement de la croissance mondiale, voire l'hypothèse d'une pression haussière au cours des prochains mois n'est aujourd'hui pas

¹ Moyenne des prévisions des membres du groupe technique de la Commission économique de la Nation.

irréaliste. La capacité de l'OPEP, qui contrôle 40 % de l'offre, à maîtriser les évolutions du marché sera, à cet égard, déterminante¹.

Graphique 1 : Le prix du pétrole et des autres matières premières importées

Pétrole : échelle de gauche, matières premières : échelle de droite



Source : INSEE, graphique CES.

(1) Cours du brent, pétrole brut de la mer du Nord, par baril, en dollars.

(2) Indice des matières premières importées (hors énergie), en devises, base 100 en 2000.

L'Europe ne serait évidemment pas à l'abri de la contagion : rappelons que les investissements étrangers d'origine européenne aux Etats-Unis (source d'importants échanges intra-firmes) ont atteint 611 milliards de dollars sur la période 1998-2000 (dont 245 milliards en 2000), ce qui représente environ les trois quarts du total² ; les recettes touristiques représentent aussi près de 30 % des exportations de services de la zone euro. Compte tenu de cette forte interdépendance entre les deux rives de l'Atlantique, la confiance tant des entreprises que des ménages pourrait donc être profondément affectée, et avec elle la croissance (un point de PIB perdu aux Etats-Unis se traduisant, en temps

¹ La moyenne des prévisions des membres du groupe technique de la Commission économique de la Nation se situe aux alentours de 25 dollars le baril pour 2001 et 2002. Il reste que les cours du pétrole sont, au début novembre 2001, à leur plus bas niveau depuis deux ans (le cours du brent est passé sous le seuil des 20 dollars).

² Avec 8 % du total des investissements directs étrangers (IDE) aux Etats-Unis en 1999, la France occupait la 6^{ème} place mondiale derrière le Royaume-Uni, le Japon, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Canada. Elle maintenait donc son 4^{ème} rang parmi les pays de l'Union européenne et sa 3^{ème} place au sein de la zone euro. 70 % des IDE français aux Etats-Unis ont pris, cette année-là, la forme de fusion-acquisition (acquisition, notamment, de Ernst & Young par Cap Gemini, de US Filter par Vivendi ou encore de Calgon par la Lyonnaise des Eaux). On estime qu'un franc d'investissement français à l'étranger se traduit par 59 centimes d'exportations supplémentaires (source : Services de l'expansion économique de l'Ambassade de France aux Etats-Unis – <http://www.dree.org/etatsunis>).

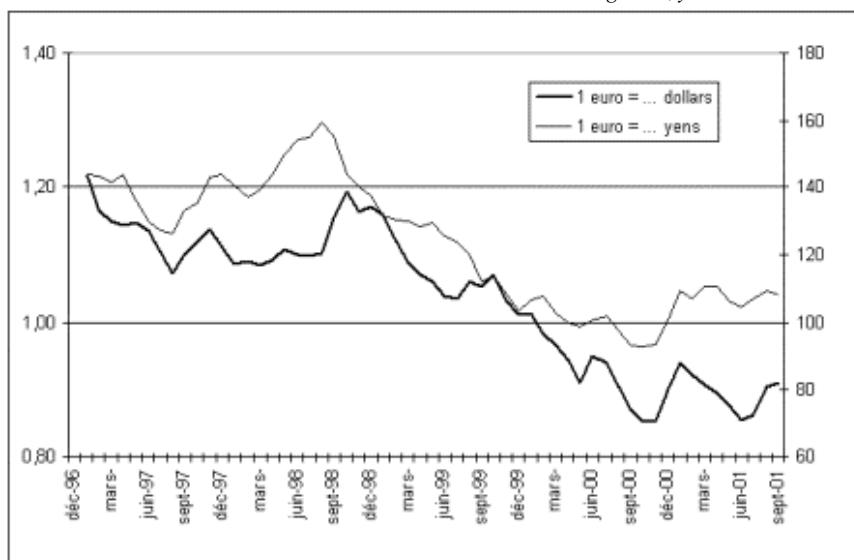
normal, par une perte de 0,2 point de croissance dans la zone euro par le seul biais des échanges commerciaux).

Malgré la réaction vigoureuse des pouvoirs publics américains (taux d'intérêt plus bas, politique budgétaire plus active, injections massives de liquidités par les banques centrales), les effets seront longs à se manifester et ne devraient pas pouvoir compenser les effets dépressifs mentionnés plus haut, au moins d'ici la mi-2002. La FED a, en effet, réduit le taux des *fed funds* à 3 % et le taux d'escompte à 2,5 % dès le 18 septembre, soit la huitième baisse de l'année. Elle a été suivie le même jour par la Banque centrale européenne (BCE), qui a fixé son principal taux directeur à 3,75 %, puis par la plupart des autres banques centrales. La baisse intervenue le 6 novembre, qui a succédé à celle déjà réalisé le 2 octobre, a porté le taux américain au niveau le plus bas depuis 40 ans (2 %).

Une aide de 15 milliards de dollars a été accordée aux compagnies aériennes tandis qu'un crédit d'urgence de 40 milliards de dollars était affecté aux secours et à l'armée, auxquels s'ajouteront entre 60 et 75 milliards de dollars sous forme notamment de réduction d'impôts et d'une amélioration de l'indemnisation du chômage, soit des incitations budgétaires de l'ordre de 130 milliards de dollars au total.

Graphique 2 : Le taux de change de l'euro

Dollar : échelle de gauche, yen : échelle de droite



Source : Rexecode (moyennes mensuelles), graphique CES.

Il importe, au demeurant, de ne pas surestimer l'impact des mesures prises par les banques centrales, les politiques monétaires pouvant montrer leurs limites :

- d'une part, si les entreprises n'investissent pas par manque de perspectives ou si les consommateurs ne veulent pas consommer faute de confiance en l'avenir, le risque de tomber dans une « trappe à liquidités » ne doit pas être exclu. Une injection de liquidités accompagnant une baisse des taux n'aurait alors plus d'effet sur l'économie réelle comme on le voit au Japon ; cela serait sans doute le cas aux Etats-Unis avec des taux d'intérêt nominaux à 2 %, négatifs en termes réels¹ ; de ce point de vue, la zone euro dispose de davantage de marge à la baisse ;
- d'autre part, la diminution du loyer de l'argent, en relançant le crédit, risque de faire repartir l'inflation, comme l'ont déjà intégré les marchés avec la hausse des taux longs qui reflètent, en grande partie (mais peut-être, là encore, de façon exagérée), les taux courts anticipés. Cette remontée a elle-même pour corollaire un accroissement de l'écart entre la rémunération exigée des Etats et celle demandée aux entreprises, qui doivent dès lors payer plus cher leurs emprunts. Une politique trop « agressive » des banques centrales peut donc engendrer des effets pervers qui en neutralisent, en partie, les bienfaits attendus.

Beaucoup dépendra, à l'évidence, de la « gestion » américaine de la crise, qui pourrait être influencée par des contraintes de politique intérieure. Pour le moment, les réactions quasi-unanimes de la communauté internationale constituent un élément rassurant. Sur un plan plus technique, les interventions (coordonnées dans un premier temps) des banques centrales, pour injecter des liquidités constituent une bonne nouvelle. Mais l'essentiel de la réponse face à un tel événement est avant tout politique. L'importance des déclarations et des actions des instances de coopération, associant davantage les pays émergents à leurs travaux, est à cet égard essentielle pour donner un signal fort concernant les progrès nécessaires de la « gouvernance mondiale ». Ces avancées ne se révéleront toutefois durables que pour autant que les Etats-Unis s'insèrent pleinement dans ces dispositifs, rompant ainsi avec leur attitude traditionnelle (réticence à lutter contre les paradis fiscaux, refus de donner suite au Protocole de Kyoto...). Tant il est vrai que la distance entre l'absence d'instances légitimes en la matière et l'intégration humaine, économique et sociale croissante des économies est bien le problème majeur posé par la mondialisation telle qu'elle se construit. Quant aux actions militaires, tout dépendra de leur ampleur et de leur durée, de la possible implication des autres pays ainsi que des réactions des Musulmans dans le monde.

¹ Les pays européens ont cependant déjà connu cette configuration pendant plusieurs années par le passé sans pour autant que ce risque se concrétise.

Graphique 3 : Les indices boursiers

(Moyennes mensuelles, base 100 au 31.12.94)



Source : Bulletin mensuel de la Banque centrale européenne (BCE), calculs et graphique CES.

III - LE JAPON : 2001, UNE NOUVELLE ANNÉE PERDUE

Depuis dix ans, le Japon s'enlise dans une croissance molle, faite de courtes reprises et de rechutes. Une grave crise semble aujourd'hui faire suite à la brève embellie de l'an dernier. Le taux de chômage s'envole, le Nikkéi s'effondre, les prix chutent, et l'opinion doute de la capacité des autorités à mener à bien les réformes nécessaires. Certes, on peut relativiser les chiffres : 5 % de chômage, voilà qui paraît enviable à nombre de pays industrialisés. Néanmoins, avant de qualifier le ralentissement actuel de « belle crise », force est de revenir sur les spécificités de l'économie et de la société japonaises. 5 % de chômage, c'est peut-être peu, comparativement aux taux que nous connaissons, mais c'est beaucoup trop pour une société étrangère au chômage de masse, qui tend encore à considérer l'inactivité comme un tabou. De fait, la deuxième puissance économique mondiale, longtemps présentée comme un modèle d'organisation économique, se trouve aujourd'hui dans une situation extrêmement difficile, dont on voit mal encore comment et quand elle pourra être surmontée.

A - UNE ÉCONOMIE EN DÉFLATION

Le PIB réel japonais a fortement baissé (- 3,2 % l'an en volume) au deuxième trimestre de l'année 2001. Cette chute fait suite à une légère hausse au premier trimestre (0,5 % l'an). L'acquis de croissance est donc négatif (- 0,3 %

et même - 0,6 % pour l'exercice budgétaire), alors que la déflation s'aggrave avec une chute de 7,4 % l'an du déflateur du PIB. Les deux points noirs sont la contraction de l'investissement et la contribution négative des échanges extérieurs depuis le troisième trimestre 2000, malgré la baisse des importations. En revanche, la consommation des ménages (60 % du PIB) se maintient encore à un bon niveau.

Le deuxième trimestre marque, en effet, une accélération sensible de la baisse de l'investissement (FBCF) privé, commencée au trimestre précédent. La correction est plus forte encore dans le secteur du logement résidentiel, où l'investissement opère un net décrochage par rapport à la tendance des trois dernières années. En dépit de taux d'intérêt proches de zéro et des incitations fiscales, qui avaient permis un léger redémarrage après la crise de 1998, le secteur reste durablement handicapé par l'inertie de la dépense des ménages, la cherté des terrains et surtout le vieillissement démographique. L'environnement extérieur, qui ne laisse pas entrevoir de reprise rapide de l'activité mondiale, ainsi que la dégradation de la demande domestique, suggèrent que l'ajustement à la baisse des capacités de production et de l'investissement va se poursuivre, simultanément au recul des profits.

Par ailleurs, les exportations ont chuté de 11,1 % l'an, une baisse d'une ampleur comparable à celle enregistrée au premier trimestre, reflétant non seulement la baisse de la demande émanant des pays émergents d'Asie, des Etats-Unis et d'Europe, mais aussi probablement les problèmes de compétitivité liés à la fermeté du yen. La baisse des exportations et la faiblesse de la demande intérieure se répercutent sur les importations qui reculent de l'ordre de 10 % l'an pour le deuxième trimestre consécutif.

Tableau 2 : Japon, comptes du deuxième trimestre 2001

	2000	2001			(Variation en %)
		1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	2 ^e tr. 01/ 2 ^e tr. 00	
I - Ressources-emplois en volume					
PIB	1,5	0,5	- 3,2	- 0,7	- 0,3
Demande interne stocks compris	1,1	1,4	- 2,8	0,0	0,3
Demande interne hors stocks	1,0	1,3	- 2,8	0,0	0,2
Variation de stocks	0,1	0,0	- 0,1	0,0	0,0
Consommation privée	0,5	2,5	2,0	0,5	0,6
Consommation publique	3,6	0,0	3,4	2,3	1,9
FBCF totale	0,6	- 0,1	- 15,0	- 2,3	- 1,3
FBCF privée	3,8	- 6,9	- 14,8	1,6	- 0,4
FBCF logement	1,6	- 19,3	- 30,8	- 9,2	- 9,5
FBCF productive privée	4,4	- 3,7	- 10,9	4,2	1,8
FBCF publique	- 7,3	22,3	- 15,5	- 11,7	- 4,0
Exportations de biens et services	12,1	- 13,6	- 11,1	- 5,4	- 4,1
Importations de biens et services	9,9	- 8,2	- 9,5	1,7	1,3
Échanges extérieurs nets	0,4	- 0,9	- 0,4	- 0,7	- 0,6
II - Déflateur					
PIB	- 1,7	3,4	- 7,4	- 2,2	- 1,5

Source : Rexecode.

La seule bonne surprise provient de la demande privée, qui reste sur une croissance d'un peu plus de 2 % l'an au premier semestre. Cette performance peut s'expliquer par une baisse particulièrement forte du déflateur de la consommation privée (- 6,6 % l'an). Les perspectives à court terme de la demande des ménages n'en restent pas moins menacées par la hausse du taux de chômage, qui a atteint 5 % de la population active en juillet.

Au total, le gouvernement japonais lui-même s'attend désormais à ce que le taux de croissance soit négatif en 2001 et 2002¹. La Banque du Japon prévoit, quant à elle, une contraction d'environ 1,2 % pour l'année en cours se terminant en mars.

B - UNE CRISE AUX RACINES PROFONDES

Les problèmes se situent à trois niveaux : économique, social et politique. Car les difficultés économiques qu'affronte le « *pay du soleil levant* » depuis une dizaine d'années ont ébranlé les fondements de la société : écarts de revenus et inégalités socio-économiques s'accroissent, tandis que les différences entre générations tendent à se transformer en un véritable fossé. Les autorités publiques, locales et nationales, échouent quant à elles à trouver une solution à la « panne ».

1. Une économie en panne

Les causes du blocage actuel tiennent à la dualisation de l'économie japonaise et aux difficultés du système financier. Ces deux phénomènes se lient, s'enchaînent et contribuent par là même à l'enlisement nippon.

L'économie japonaise est, en effet, divisée en deux secteurs : un secteur performant et très compétitif, spécialisé dans les technologies de pointe, tourné vers l'international, l'export, et un secteur domestique archaïque, employant des effectifs pléthoriques, et spécialisé dans les activités de distribution, de construction, de production manufacturière sans grande valeur ajoutée. Les politiques de relance menées depuis une dizaine d'années par les différents gouvernements ont buté sur cette polarisation de l'économie, dans la mesure où les spécificités du secteur (prix pratiqués dans l'archipel plus élevés que ceux pratiqués à l'exportation afin de rester compétitif, spécialisation dans les biens à haute valeur technologique), n'ont pas permis de dynamiser la demande intérieure. Les faiblesses de l'économie domestique, fortement éprouvée pendant la récession des « dix années perdues », pèsent quant à elles sur la consommation des ménages par le biais des revenus, très modestes, que perçoivent les salariés de ce secteur.

La consommation des ménages pâtit, en outre, d'une structure démographique vieillissante, avec un ratio des personnes âgées de plus de 65 ans sur la population en âge de travailler (16-64 ans) de 25 % en 2000 (les Japonais épargnent principalement en vue de leur retraite). Enfin - et surtout - les

¹ Prévisions des membres du groupe technique de la Commission économique de la Nation.

difficultés du système bancaire, grevé par d'importantes créances douteuses¹, paralySENT l'économie, en gênANT les nouveaux investissements.

2. Une société en crise ?

La société japonaise est une société en transition vers une attitude et une politique commerciale moins protectionnistes. Les valeurs traditionnelles sur lesquelles reposait son fonctionnement sont d'autant plus affectées par la mondialisation que la croissance, qui garantissait jusqu'à présent une cohésion sociale - parfois mythifiée en Occident -, ne joue plus. De fait, les écarts de revenus ne cessent d'augmenter² et les symptômes d'une crise sociale latente se multiplient : absentéisme nouveau d'une partie des jeunes générations qui refuse d'adopter la vie structurée par le travail en entreprise de leurs parents³, réclusion volontaire et maladive de 50 à 60 000 personnes chaque année, augmentation des suicides et apparition récente de « *sans domicile fixe* ».

3. L'urgence d'un changement de politique

Les politiques de relance menées ces dernières années, essentiellement par des dépenses publiques, ont échoué : avec une dette publique atteignant 130 % du PIB, le gouvernement japonais ne possède plus aujourd'hui de marge de manœuvre. Prenant acte de cette situation, le nouveau gouvernement a engagé un certain nombre de réformes et présenté un budget d'austérité qui prévoit notamment une baisse des dépenses publiques de 3 000 milliards de yens (environ 28 milliards d'euros). Mais, la question est à présent de savoir si le moment est propice à de telles réformes. De fait, les restrictions budgétaires ne risquent-elles pas de détériorer encore l'activité intérieure ? La communauté internationale a donc encouragé les autorités publiques à modérer la rigueur de cette politique, ce vers quoi elles semblent d'ailleurs s'orienter depuis peu.

L'application de cette nouvelle politique économique doit être facilitée par une politique monétaire expansionniste. La Banque du Japon, qui a reconnu en mars dernier que le pays traversait une période de déflation, a esquissé quelques pas dans cette direction. Elle hésite cependant encore à opter pour une politique véritablement expansionniste, qui ne pourrait passer que par le biais de

¹ Les créances irrécouvrables sont estimées à 50 000 milliards de yens (environ 460 milliards d'euros) soit 6,4 % des encours de crédits, auxquelles s'ajoutent 60 000 milliards de yens (environ 550 milliards d'euros) de créances à risques.

² Comme le note Mme Evelyne Dourille Feer, les données récentes « *font ressortir un accroissement moyen des inégalités de revenus, notamment des salaires. Dans l'avenir, les probabilités de creusement de ce type d'inégalités sont élevées compte tenu des nouvelles lois, votées ou en projet, sur l'abaissement des taux d'imposition des tranches de revenus les plus élevés et des taux maximum de taxation sur les héritages. Les évolutions démographiques devraient également contribuer mécaniquement à l'augmentation des inégalités de revenus, celles-ci étant particulièrement marquées chez les plus de cinquante ans. De plus, les nouvelles pratiques d'emploi, salaire au mérite et négociations salariales au cas par cas, ainsi que la précarisation du travail qui se dessinent pour l'avenir, vont toutes dans le sens de l'accroissement des inégalités entre individus* » in « *Les nouvelles inégalités* », *Economie internationale*, n° 84, 4^{ème} trimestre 2000.

³ Le nombre officiel de « *freeters* » serait passé à 0,5 million en 1982 à 1,7 million aujourd'hui, niveau jugé sous-évalué par beaucoup d'instituts de recherche qui situent à 3,4 millions de personnes ce contingent de « *nomades au travail* ».

l'augmentation de la masse monétaire, puisque les taux d'intérêt sont quasi-nuls à court terme. Néanmoins, en relançant l'inflation, la Banque du Japon risque ainsi de réduire les revenus anticipés des titres détenus par les banques, et donc d'accroître, de fait, les difficultés déjà considérables de celles-ci.

En définitive, le Japon, qui s'essoufflait jusqu'à présent à relancer son économie par des politiques conjoncturelles, semble aujourd'hui confronté à de réels blocages structurels. Il dispose toutefois d'atouts importants pour sortir de cette longue phase de stagnation : des ressources en main d'œuvre (essentiellement féminines) ; des réserves de productivité, notamment dans les services ; de vigoureuses exportations grâce aux liens privilégiés du Japon avec les nouveaux pays industrialisés (NPI) asiatiques et avec les membres de l'ASEAN¹ ; un investissement fort et coordonné dans la recherche et le développement technologiques ; une taux élevé d'épargne nationale (un tiers de l'épargne mondiale serait japonais). Mais engagera-t-il les réformes structurelles nécessaires (en particulier concernant le système financier) pour transformer ces atouts en moyens de redressement économique ?

IV - L'ARGENTINE : UNE CRISE PLUS STRUCTURELLE QUE CONJONCTURELLE

Longtemps présentée comme un modèle par le FMI, l'Argentine s'enfonce depuis 1998 dans une profonde récession. La crise actuelle, qui menace par ses conséquences l'activité économique et l'équilibre socio-économique d'une grande partie de l'Amérique du Sud, se révèle à l'analyse plus structurelle que conjoncturelle. De fait, les difficultés actuelles sont largement liées au régime de change qui a été adopté, mais elles remettent aussi en cause les fondements de la société et de l'économie argentines. L'Argentine, parmi les pays les plus développés en 1945, baisse régulièrement dans l'échelle du développement en comparaison notamment du reste du continent.

A - UNE CRISE MONÉTAIRE...

L'Argentine souffre d'une surévaluation de sa monnaie nationale. En effet, la création, il y a dix ans, d'un « *currency board* »² a permis de juguler l'hyper-inflation, alors que l'indice des prix connaissait une progression à quatre chiffres. Mais la parité adoptée (un peso pour un dollar) a été fixée de façon trop optimiste. Cette surévaluation a fortement pesé sur la compétitivité de l'économie argentine. La situation du commerce extérieur s'est encore aggravée ces derniers mois, sous l'effet de la faiblesse de l'euro et, surtout, de la dévaluation du real brésilien.

¹ *Association of south-east asian nations* (Association des nations du sud-est asiatique, qui comprend Brunei, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, la Birmanie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Vietnam).

² C'est à dire un organe de surveillance monétaire qui limite l'émission de la monnaie nationale à l'entrée de devises dans le pays, créant ainsi un lien obligatoire entre la détention de dollars et la création monétaire.

Or, les pouvoirs publics hésitent devant la solution de la dévaluation, au vu de l'importance de la dette, intérieure et extérieure (publique et privée, soit 200 milliards de dollars), et de sa dollarisation¹. Devant la menace du défaut de paiement, les autorités ont lancé début novembre un programme de « *restructuration ordonnée* » de la dette publique (132 milliards de dollars soit 46 % du PIB) fondé sur l'émission de nouveaux titres portant 7 % d'intérêt contre 11 % actuellement. Les économies réalisées permettraient la mise en place d'un plan de relance.

B - ...QUI ÉBRANLE L'ÉCONOMIE...

L'économie argentine subit le contrecoup de la crise monétaire : les taux d'intérêt s'envolent, mettant en difficulté les petites et moyennes entreprises, qui sont conduites à licencier. Résultat : le chômage s'accroît (il a augmenté de plus de 1,5 point en un an, et atteint aujourd'hui 16,4 % de la population active), le sous-emploi se généralise, les classes moyennes connaissent une rapide paupérisation, et les inégalités explosent : les 10 % les plus riches gagnent aujourd'hui 26 fois plus que les 10 % les plus pauvres, alors que ce même rapport était de 1 à 12 il y a 25 ans.

Le septième plan d'austérité adopté en juillet 2001 par le gouvernement De la Rua, en accord avec les directives du FMI, risque, en réduisant le nombre et les salaires des fonctionnaires ainsi que les pensions de retraite supérieures à 500 pesos par mois, d'approfondir la crise en déprimant la consommation des ménages. Les incertitudes et les inquiétudes qui agitent la population pourraient renforcer la crise monétaire. Car la peur d'un gel des dépôts incite les ménages à retirer leur épargne (souvent réalisée en dollars) des banques nationales. La crise monétaire argentine pourrait ainsi se doubler progressivement d'une véritable crise des changes et du système bancaire.

C -DANS UN CONTEXTE POLITIQUE INCERTAIN

La situation économique argentine s'avère d'autant plus grave que le contexte politique semble incertain, y compris après les élections sénatoriales et législatives du 14 octobre 2001. Outre la corruption, qui n'a pas disparu et qui gêne le bon fonctionnement de l'économie, les réformes engagées par le gouvernement manquent de lisibilité et découragent les investissements étrangers².

Le contexte régional a aggravé cette crise nationale. L'Argentine, engagée dans la construction du Mercosur avec le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay³, vit difficilement sa relation avec le Brésil, confronté à ses propres difficultés internes, et qui bénéficie déjà de la plus grande partie des investissements

¹ Pour limiter l'impact des fluctuations du dollar, une réforme de la loi de convertibilité de 1991 prévoit que le peso sera rattaché pour moitié au dollar et pour moitié à l'euro. Elle entrera en vigueur quand l'euro sera revenu à la parité avec le dollar (voir la « *Lettre de l'OFCE* » n°209 du 10 octobre 2001 : « *A l'impossible, l'Argentine ne peut être tenue* »).

² Les charges sociales ont par exemple été relevées sans préavis, de même que la taxe sur les transactions financières, récemment créée.

³ Le Chili et la Bolivie sont également associés au Mercosur.

étrangers. Malgré l'union douanière et quelques politiques communes, le Mercosur est loin d'être l'équivalent de l'Union européenne. Les mesures prises par le Brésil pour défendre sa balance des paiements (remontée des tarifs douaniers, subventions aux exportations, dévaluation) ont eu un impact direct sur l'économie argentine qui dépend largement de son client brésilien (le cas de l'automobile est le plus frappant)¹.

*
* *

Au terme de ce rapide examen de l'environnement international de la zone euro et de la France, la conclusion suivante s'impose : il convient, à l'évidence, de tout mettre en œuvre pour éviter que les risques nombreux qui pèsent sur la conjoncture n'obscurcissent à ce point l'horizon qu'ils conduisent les agents économiques à adopter un comportement de précaution préjudiciable à la croissance. Cela implique notamment de promouvoir la coopération entre les principales économies du monde dans les instances concernées et, en particulier, au sein du G8, sans négliger d'y associer davantage les économies émergentes.

A cet égard, le moment est venu d'intensifier la lutte contre les paradis fiscaux, dont cinq organisations internationales se préoccupent, afin de maîtriser cette part d'ombre de la mondialisation financière qui met en danger l'économie mondiale : on considère généralement que la moitié des flux de capitaux internationaux passent ou résident dans ces territoires, dont entre 600 et 1 500 milliards de dollars d'argent « *safe* ». Le vote à l'unanimité du Conseil de sécurité de l'ONU de la résolution 1373 sur le financement du terrorisme constitue un premier pas dans ce sens, de même que les décisions prises par le G7 lors de sa réunion de Washington début octobre².

Par ailleurs, les difficultés économiques rencontrées par les pays développés ne doivent pas être l'occasion d'un repli accentué sur le terrain de l'aide au développement, dont on voit bien les conséquences possibles, mais au contraire d'une nouvelle vigueur en la matière, en particulier à l'égard de l'Afrique, toujours aux prises avec l'instabilité des cours des matières premières et à laquelle l'Europe est unie par de multiples liens.

Tels sont quelques uns des aspects de la régulation de la mondialisation, attentive aux préoccupations et aux attentes des populations, qui apparaît de plus en plus nécessaire dans l'intérêt même des pays développés.

¹ Cf. avis adopté par le Conseil économique et social le 28 novembre 2001 sur « *Les relations entre l'Union européenne et le Mercosur* », sur le rapport de M. Lucien Bouis.

² Elargissement des compétences du groupe d'action financière internationale (GAFI) à la lutte contre le financement du terrorisme, surveillance renforcée des paradis fiscaux par le FMI...

CHAPITRE II

LA FRANCE DANS L'ENVIRONNEMENT

DE LA ZONE EURO : FAIRE FACE AU

RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE

L'économie française est de plus en plus intégrée à la zone euro, à laquelle elle est unie par de multiples liens commerciaux et financiers. A l'approche d'une nouvelle étape majeure de l'Union économique et monétaire, qui verra l'euro devenir une réalité pour les citoyens au début de l'année 2002, il est d'autant plus important de prendre acte de cet état de fait en examinant simultanément la situation dans la zone euro et la situation de l'économie française. Ne serait-ce que pour faire apparaître les facteurs de clivage ou, au contraire, de convergence au sein des douze pays membres, qui influent sur la détermination des politiques monétaire et budgétaires.

Après avoir présenté une analyse d'ensemble des évolutions conjoncturelles dans la zone euro, l'attention se concentrera sur le cas de l'Allemagne, qui a longtemps tenu, en Europe, le rôle de « locomotive » et se trouve aujourd'hui dans une situation contrastée, tirant vers le bas la moyenne des Douze. Comme dans le cas de l'environnement international (chapitre I, *supra*), le choix de ce seul pays n'est pas la marque d'un désintérêt à l'égard des dix autres membres de la zone mais seulement le fruit d'une approche raisonnée consistant à traiter des facteurs de faiblesse ou de risque au sein de cette aire régionale. Pour ce semestre, la tension intra-européenne se situe incontestablement en Allemagne.

Il sera alors possible de mettre en perspective la situation spécifique de l'économie française et de porter un jugement sur l'action de la Banque centrale européenne, qui gère une des branches du *policy mix* européen, et plus généralement sur l'articulation souhaitable entre les politiques monétaire et budgétaires en Europe.

I - LA ZONE EURO AFFECTÉE PAR LES DIFFICULTÉS AMÉRICAINES

Longtemps, les acteurs économiques de la zone euro ont eu le sentiment que celle-ci était en partie préservée des chocs exogènes en raison de son caractère relativement fermé (taux d'ouverture comparable à celui des Etats-Unis). L'expérience récente conduit toutefois à démentir ce point de vue, même si, grâce à l'euro, une crise des changes intra-européenne a été évitée et si la sensibilité au ralentissement américain, qui constitue un cas typique de choc symétrique, est, à ce stade, très variable selon les pays.

Le ralentissement confirmé de la croissance dans la zone euro - qui était proche de la stagnation au printemps - s'accompagne d'une poursuite du ralentissement des créations d'emplois et de la baisse du chômage. Cette situation, encore susceptible de s'aggraver compte tenu du contexte international, replace au centre du débat européen la question des marges de manœuvre dont disposent les gouvernements et les autres autorités de la zone pour faire face à des difficultés conjoncturelles qui touchent, à des degrés divers, tous les pays membres.

Tableau 3 : La croissance du PIB en volume dans les pays de la zone euro

(Pourcentage de variation par rapport au même trimestre de l'année précédente)

	3 ^{ème} trimestre 2000	4 ^{ème} trimestre 2000	1 ^{er} trimestre 2001	2 ^{ème} trimestre 2001
Belgique	3,2	3,1	2,5	1,7
Allemagne	3,2	2,5	1,8	0,6
Espagne	3,8	3,6	3,4	2,9
France	3,4	3,1	2,8	2,3
Italie	2,7	2,6	2,5	2,1
Pays-Bas	3,5	3,0	1,8	1,5
Autriche	3,0	2,8	2,1	1,2
Portugal	3,6	3,4	2,2	Nd
Finlande	6,4	5,5	3,3	0,4
Zone euro	3,2	2,8	2,4	1,7

Données trimestrielles non disponibles pour la Grèce, l'Irlande et le Luxembourg.

Source : Eurostat.

A - UN RALENTISSEMENT CONFIRMÉ DE LA CROISSANCE

Selon Eurostat¹, le PIB en volume dans la zone euro s'est accru de 0,1 % en glissement trimestriel au deuxième trimestre 2001, contre 0,5 % au premier. En conséquence, le taux de croissance sur un an a encore fléchi, de 2,4 % à 1,7 %.

¹ L'Office statistique des Communautés européennes (dont le siège est à Luxembourg).

Tableau 4 : Structure de la croissance du PIB en volume dans la zone euro

	(Variations en %, sauf indication contraire ; données cvs)					
	Taux annuels ⁽¹⁾		Taux trimestriels ⁽²⁾			
	1999	2000	2000	2001	2001	
			T4	T1	T2	
Produit intérieur brut en volume dont :	2,6	3,4	0,6	0,5	0,1	
Demande intérieure	3,2	2,9	0,5	0,0	0,3	
Consommation privée	3,2	2,6	0,1	0,8	0,6	
Consommation publique	2,1	1,9	0,6	0,6	0,1	
FBCF	5,5	4,4	- 0,1	0,1	- 0,8	
Variation des stocks ⁽³⁾⁽⁴⁾	- 0,2	0,0	0,3	- 0,6	0,1	
Exportations nettes ⁽⁵⁾	- 0,5	0,6	0,1	0,5	- 0,3	
Exportations	5,1	11,9	2,6	0,3	- 1,2	
Importations	7,0	10,7	2,3	- 1,1	- 0,6	
Valeur ajoutée brute en volume :						
Agriculture et pêche ⁽⁶⁾	2,6	0,0	- 0,2	- 0,6	- 0,3	
Industrie	1,1	4,2	0,6	0,9	- 1,4	
Services	3,1	3,5	0,7	0,6	0,5	

Note : Les données concernent l'euro 12 (y compris les périodes antérieures à 2001).

- (1) Taux annuels : variation en pourcentage par rapport à la période correspondante de l'année précédente.
- (2) Taux trimestriels : variation en pourcentage par rapport au trimestre précédent.
- (3) En termes de contribution à la croissance du PIB en volume, en points de pourcentage.
- (4) Y compris les achats d'objets de valeur.
- (5) Les exportations et les importations recouvrent les biens et services et comprennent les échanges intrazone euro. Les échanges intrazone ne sont pas éliminés des chiffres relatifs aux importations et exportations utilisés dans les comptes nationaux. Dès lors, ces chiffres ne sont pas entièrement comparables avec les données de balance des paiements.
- (6) Comprend également la chasse et la sylviculture.

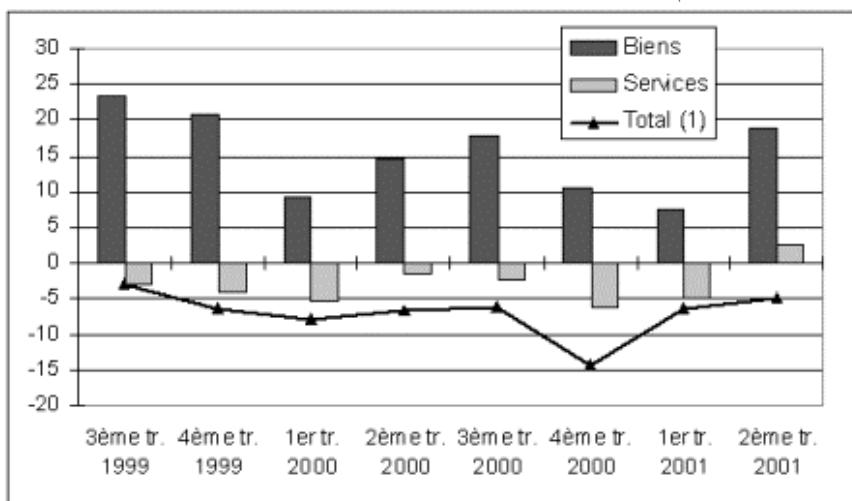
Source : Eurostat et calculs de la BCE.

Au cours du premier semestre 2001, la croissance de la consommation privée s'est redressée, après le ralentissement marqué enregistré au second semestre 2000 sous l'impact du prélèvement pétrolier. L'investissement en volume a diminué de 0,1 % durant le dernier trimestre 2000, puis s'est légèrement ressaisi au premier trimestre 2001 (+ 0,1 %), avant de se détériorer à nouveau au deuxième trimestre (- 0,8 %). Globalement, l'investissement apparaît beaucoup plus faible depuis le dernier trimestre 2000, continuant de pâtir de la détérioration de l'environnement extérieur.

La contribution de la variation des stocks à la croissance est estimée à 0,3 % au dernier trimestre 2000, à - 0,6 % au premier trimestre 2001 et aurait été nulle au deuxième trimestre. Celle des exportations nettes s'est établie à - 0,3 point de pourcentage au deuxième trimestre 2001, après 0,5 point au premier.

Graphique 4 : La balance des paiements courants de la zone euro

(En milliards d'euros)



(1) Total biens + services + revenus + transferts courants.

Source : Bulletin mensuel de la Banque centrale européenne (BCE), graphique CES.

Les dernières données relatives à l'activité économique indiquent que la croissance sera, en 2001, très inférieure à ce que l'on escomptait il y a quelques mois. Ce constat s'inscrit dans la droite ligne des révisions à la baisse apportées aux prévisions publiées récemment. Certains des risques évoqués dans le passé se sont matérialisés, notamment ceux liés au contexte extérieur, qui se révèle plus défavorable qu'on ne le prévoyait initialement : la demande mondiale adressée à la zone euro ne progresserait que de l'ordre de 2,5 % en 2001 avant de retrouver cependant un rythme proche de 5 % en 2002¹. De plus, la croissance du revenu disponible, alimentée par les baisses d'impôt mises en place dans les principaux pays européens, a été freinée par une augmentation des prix à la consommation plus forte que prévu, qui a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages. Il est aussi probable que la conjugaison d'un environnement extérieur moins favorable et des effets modérateurs sur la rentabilité des hausses antérieures des cours du pétrole ait eu une incidence négative sur la confiance des chefs d'entreprise et, par suite, sur la croissance de leurs dépenses d'investissement.

¹ Moyenne des prévisions du groupe technique de la Commission économique de la Nation.

Globalement, on s'attend généralement pour cette année, avec un taux inférieur à 2 %¹, à un recul marqué de la croissance dans la zone euro par rapport au résultat enregistré l'an passé, l'activité étant située sur une pente annuelle proche de 1 % au second semestre. L'augmentation très modérée du PIB au deuxième trimestre conforte ce jugement. Malgré les incertitudes considérables entourant l'avenir, essentiellement dues aux perspectives mondiales, certains facteurs pourraient aider à soutenir l'activité économique au cours des prochains trimestres : le ralentissement attendu de l'augmentation des prix à la consommation, associé à l'effet des récents allégements de la fiscalité, devrait contribuer à l'augmentation du revenu disponible réel et favoriser la croissance de la demande des consommateurs, en dépit de la dégradation des marchés du travail. Mais il faut compter aussi avec le soutien de la conjoncture qui peut être apporté par la politique monétaire - dès lors que des marges de baisse des taux d'intérêt existent encore - et les politiques budgétaires, à travers notamment le jeu des stabilisateurs automatiques. Hors aléa imprévisible, c'est à ces conditions que le taux de croissance pourrait repasser au dessus de 2 % en 2002.

B - LA POURSUITE DE LA DÉCÉLÉRATION DES CRÉATIONS D'EMPLOIS

Selon les données nationales disponibles, la croissance de l'emploi se serait encore ralentie au deuxième trimestre, après avoir été de 0,4 % en glissement trimestriel au cours de la période précédente. Cela indique que le ralentissement économique affecte de plus en plus nettement les évolutions sur le marché du travail.

Le ralentissement des créations nettes d'emplois enregistrées au premier trimestre reflète des évolutions contrastées au sein des différents secteurs : le rythme trimestriel de croissance de l'emploi dans l'industrie a ainsi fléchi à 0,3 %, après 0,4 % lors du dernier trimestre 2000 ; cette évolution résulte, essentiellement, de l'atonie enregistrée dans le secteur de la construction, alors que la croissance de l'emploi dans l'industrie hors construction est demeurée globalement stable ; dans le secteur des services, le rythme trimestriel de progression des créations nettes d'emplois est revenu de 0,6 % à 0,4 %, en raison principalement du fléchissement marqué du compartiment « commerce et transport » (de 0,6 % à 0,2 %) ; dans les autres services, en revanche, la dynamique des créations nettes d'emplois est restée globalement inchangée.

Les perspectives d'évolution de l'emploi annoncent un scénario de poursuite, au second semestre 2001, du ralentissement de la croissance de l'emploi amorcé dès la fin de l'année dernière. Depuis lors, les entreprises n'ont cessé de réviser en baisse leurs perspectives en la matière dans tous les secteurs mais celui des services semblait encore bénéficier d'un potentiel de créations nettes d'emplois favorable au début du troisième trimestre 2001, en dépit d'un certain fléchissement.

¹ Moyenne des prévisions du groupe technique de la Commission économique de la Nation. Le FMI table aussi sur 1,8 % de croissance, chiffre ne tenant pas compte des conséquences des attentats aux Etats-Unis.

Tableau 5 : Croissance de l'emploi dans la zone euro

(Variations annuelles en %,
sauf indication contraire ; données CVS)

	Taux annuels		Taux trimestriels ⁽¹⁾		
	1999	2000	2000	2000	2001
			T3	T4	T1
Ensemble de l'économie	1,7	2,0	0,4	0,5	0,4
Agriculture et pêche ⁽²⁾	- 3,1	- 1,5	- 0,4	0,2	0,4
Industrie	0,3	1,0	0,2	0,4	0,3
Hors construction	0,0	0,7	0,2	0,3	0,2
Construction	1,0	1,6	0,3	0,6	0,3
Services	2,6	2,8	0,6	0,6	0,4
Commerce et transports ⁽³⁾	2,4	2,9	0,7	0,6	0,2
Finance et serv. aux entreprises ⁽⁴⁾	5,6	5,9	1,1	0,9	0,9
Administration publique ⁽⁵⁾	1,5	1,3	0,2	0,5	0,4

Note : Les données concernent l'euro 12 (y compris les périodes antérieures à 2001).

(1) Taux trimestriels : variation en pourcentage par rapport au trimestre précédent.

(2) Y compris la chasse et la sylviculture.

(3) Y compris réparations, communications, hôtels et restaurants.

(4) Y compris les services immobiliers et de location.

(5) Y compris l'enseignement, la santé et les autres services.

Source : Eurostat et calculs de la BCE.

Au total, le taux de chômage standardisé de la zone euro s'est inscrit à 8,3 % en septembre, niveau inchangé par rapport à août et en léger recul par rapport aux trois mois précédents (8,4 %). Ces évolutions mettent en exergue le ralentissement, assez net par rapport à la période 1999-2000, de la baisse du chômage. Ce mouvement était, néanmoins, attendu, compte tenu des effets décalés de l'activité économique sur le marché du travail et du ralentissement de la croissance de l'emploi.

Le net infléchissement du recul du chômage au cours des derniers mois affecte désormais aussi bien les plus jeunes que les autres : le taux de chômage des 25 ans et plus est ainsi demeuré inchangé depuis le mois de mai, à 7,3 %. Le taux de chômage des moins de 25 ans est, quant à lui, stabilisé à 16,4 % en août et en septembre (après 16,5 % pour les trois mois précédents).

Le recul de l'activité économique devrait continuer d'affecter la dynamique de l'emploi au second semestre 2001 et au début de l'année 2002, l'emploi total ne progressant en moyenne que de 1,4 % en 2001 et 1,2 % en 2002¹. Si l'hypothèse d'une poursuite de la croissance de la population active se vérifiait, le taux de chômage pourrait augmenter temporairement. Dans ce contexte, il est évidemment fondamental de préserver des conditions favorables aux créations d'emplois et de mobiliser à cet effet tous les instruments de la politique économique et sociale.

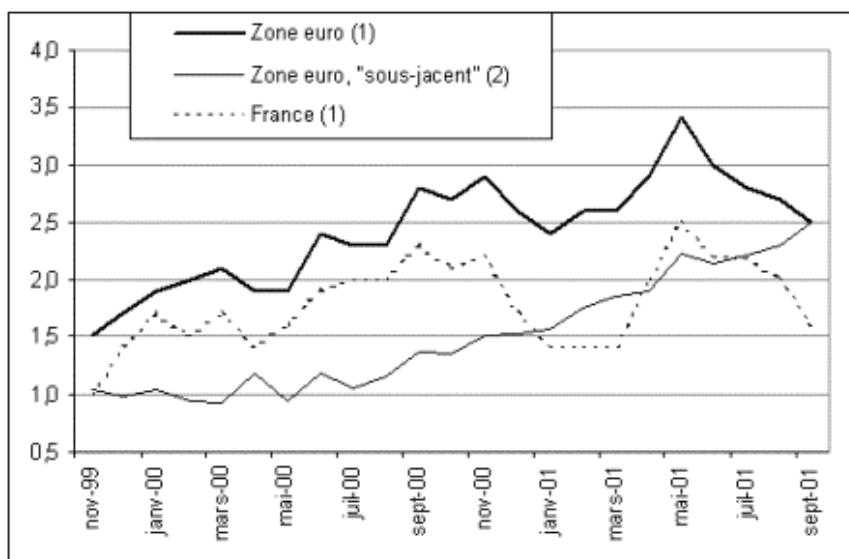
¹ Moyenne des prévisions des membres du groupe technique de la Commission économique de la Nation.

C - UNE RÉDUCTION DE L'INFLATION GLOBALE

Le rythme annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) dans la zone euro est revenu à 2,5 % en septembre 2001 après 2,7 % en août et 2,8 % en juillet. Après un pic à 3,4 % enregistré au mois de mai, il s'agit de la quatrième baisse consécutive du taux annuel de l'inflation, qui pourrait redescendre, hors aléa conjoncturel, sous les 2 % en 2002¹. Ce repli est dû presque intégralement à une diminution de la contribution des prix de l'énergie. Si l'on exclut les composantes volatiles que représentent les produits alimentaires non transformés et l'énergie, le rythme annuel d'évolution de l'IPCH, Grèce comprise dans la période de référence, est remonté au niveau de l'indice d'ensemble (2,5 % en septembre 2001 après 2,3 % en août et 2,2 % en juillet).

Par ailleurs, le niveau des prix des produits alimentaires non transformés a continué à reculer. Bien que cette évolution s'explique principalement par des facteurs saisonniers, certains signes indiquent que les effets directs à la hausse des épizooties d'ESB et de fièvre aphteuse pourraient être arrivés à leur terme.

Graphique 5 : Le glissement annuel des prix dans la zone euro et en France



Source : Banque centrale européenne (BCE), Eurostat, INSEE, calculs et graphique CES.

(1) Variation en % au cours des 12 derniers mois de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) pour les comparaisons entre les pays membres de l'Union européenne.

(2) Variation en % au cours des 12 derniers mois de l'IPCH, hors prix de l'énergie et des produits alimentaires non transformés.

¹ Le chiffre provisoire pour le mois d'octobre 2001 (2,4 %) confirme cette évolution.

D - UNE ÉVOLUTION CONTRASTÉE DES FINANCES PUBLIQUES

Il est clair, désormais, qu'un certain nombre de pays éprouveront des difficultés à tenir leurs objectifs affichés pour 2001. Cela devrait vraisemblablement mener, cette année, à un déficit plus prononcé que prévu des administrations publiques dans l'ensemble de la zone euro (la baisse du ratio dette publique/PIB étant alors un peu plus faible qu'escompté). Cette évolution de la situation budgétaire de la zone euro résulte du ralentissement de la croissance du PIB, qui affecte les recettes, mais aussi des allègements fiscaux mis en œuvre dans la plupart des pays.

Les dépenses totales évoluent dans l'ensemble, conformément aux programmes à moyen terme des Etats. En revanche, dans un certain nombre de pays, la situation conjoncturelle (qui se caractérise par une croissance plus faible et une inflation plus vive que prévu) imprime aux dépenses publiques un rythme de croissance supérieur à ce qui était initialement projeté. De sorte que, dans la plupart des pays et dans la zone euro considérée dans son ensemble, la situation budgétaire n'apparaît pas comme le résultat d'une orientation budgétaire plus expansionniste que ce qui était initialement prévu, mais reflète plutôt le jeu normal des stabilisateurs automatiques.

Encadré 1 : Les stabilisateurs automatiques

En cas de ralentissement de la croissance, les recettes budgétaires se révèlent inférieures à ce qui était prévu tandis que les dépenses restent au même niveau (ou s'accroissent en matière sociale) : cette évolution se traduit donc « automatiquement » par un plus grand déficit (ou un moindre excédent) que celui qui était prévu dans la loi de finances. Cette détérioration spontanée de l'équilibre budgétaire initialement envisagé contribue à « stabiliser » la situation économique avant même tout changement de politique de la part des pouvoirs publics. Ce mécanisme - qui ne fait qu'atténuer le freinage - ne correspond donc pas, comme on le prétend trop souvent, à une véritable relance conjoncturelle de l'activité.

Le raisonnement inverse s'applique aussi en cas de croissance plus forte que prévue : à taux identique, les impôts rentrent davantage, les dépenses prévues restent inchangées (ou diminuent un peu en matière sociale) ce qui, globalement, contribue à réduire la demande spontanée et donc à freiner quelque peu la progression du PIB.

En 2000, il apparaît que la zone euro présente un excédent public de 0,3 % du PIB de la zone (+ 18,8 milliards d'euros) pour la première fois depuis le lancement de l'Union économique et monétaire en 1995. Ce résultat d'ensemble appelle cependant deux commentaires : il dissimule d'abord des situations très contrastées selon les pays, la moitié d'entre eux étant en excédent (Finlande, Luxembourg, Irlande, Pays-Bas, Allemagne et Belgique), les six autres restant en déficit (Espagne, Italie, Grèce, Autriche, France et Portugal) ; il est, ensuite, essentiellement le résultat d'opérations exceptionnelles d'attribution des licences de téléphonie mobile (UMTS) dans six pays de la zone euro (Allemagne, Italie, Pays-Bas, Autriche, Portugal et Espagne).

Le cas de loin le plus spectaculaire est celui l'Allemagne dont l'important excédent public (+ 1,2 % du PIB) se transforme en déficit non négligeable (- 1,3 % du PIB) si l'on déduit la vente des licences UMTS intervenues en 2000 pour un montant de 50,8 milliards d'euros (2,5 % du PIB). Globalement, hors UMTS, le solde public de l'ensemble de la zone aurait été encore déficitaire de 0,8 point de PIB (- 50,3 milliards d'euros) l'année dernière.

On remarquera, enfin, que le poids des cinq pays de la zone euro restant excédentaires si on ne tient pas compte des rentrées exceptionnelles dues aux ventes de licences (Pays-Bas, Belgique, Finlande, Irlande et Luxembourg) pèse pour 14 % du PIB de la zone euro : selon les critères défendus aujourd’hui par la BCE, toute relance de nature budgétaire en cette période particulièrement critique pour l’économie européenne ne pourrait s’appuyer que sur moins du 1/7^{ème} de la capacité productive de la zone.

II - ALLEMAGNE : QUAND LE « MODÈLE » VACILLE

Longtemps présentée comme un « modèle » de réussite économique, l’Allemagne apparaît aujourd’hui comme une économie affaiblie au sein de l’Union européenne. De fait, si l’Allemagne et la France connaissent les mêmes difficultés, celles-ci s’expriment de façon plus aiguës outre-Rhin. Confrontée à un double problème d’offre et de demande et au ralentissement économique mondial, à l’instar de la France, l’Allemagne est en outre handicapée par la réunification passée, dont elle supporte encore les coûts, et sa spécialisation. Le problème du vieillissement s’y pose aussi en des termes plus pressants, et pèse plus fortement qu’ailleurs sur son budget, par le biais des retraites. Autrement dit, facteurs structurels et conjoncturels contribuent à la mauvaise santé de l’Allemagne.

L’importance de l’Allemagne dans l’économie mondiale et surtout dans la zone euro (27 % de la population et 31 % du PIB), de même que l’élargissement futur de l’Union européenne expliquent que nous ne puissions rester indifférents devant ses difficultés actuelles.

A - UNE REPRISE COMPROMISE ?

Le ralentissement de l’économie allemande, qui s’est amorcé au second semestre 2000 avec la hausse du prix du pétrole, s’est poursuivi au premier semestre 2001. Après une hausse de seulement 0,4 % au premier trimestre, le PIB a stagné au deuxième. Conséquence du ralentissement de l’économie mondiale, les exportations se sont affaiblies tandis que la demande intérieure demeurait étale. L’investissement en construction s’est contracté, en partie sous l’effet des conditions climatiques et, pour la première fois depuis 1996, l’investissement en équipement a aussi baissé. Enfin, les stocks ont été réduits. Dans ces conditions, l’emploi ne s’est pas amélioré.

Les prévisions pour 2001-2002 sont significativement plus sombres qu’anticipé en début d’année, en raison des événements aux Etats-Unis, malgré une orientation un peu plus favorable de la politique économique : baisses du taux directeur de la BCE et rôle contra-cyclique de la politique budgétaire grâce à la réforme fiscale. Avec la détente du marché du travail, les salaires resteraient par ailleurs modérés.

Au cours du second semestre 2001, la croissance repartirait légèrement, grâce principalement à la demande intérieure : la consommation serait aussi plus dynamique sous l’effet de l’allégement de la pression fiscale intervenu en début d’année, le secteur de la construction commencerait à se stabiliser et

l'investissement des entreprises bénéficierait de la reprise de la demande globale. En moyenne annuelle, selon les conjoncturistes¹, le PIB progresserait de l'ordre de 1 %. Près de 200 000 créations nettes d'emplois devraient être enregistrées, mais le taux de chômage ne fléchirait que modérément. En raison de la faiblesse de la demande, les prix à la consommation augmenteraient faiblement (2,5 %).

La reprise mondiale se développant à partir des Etats-Unis permettrait à l'économie allemande de poursuivre son amélioration l'an prochain mais tout dépendra, bien entendu, du moment où interviendra effectivement cette reprise. Sous cette réserve, la progression attendue du PIB serait de l'ordre de 1,5 %², sans que se développent des tensions inflationnistes (la hausse des prix serait limitée à 1,5 % environ). Le nombre de chômeurs augmenterait néanmoins de 280 000 personnes. Vers la fin 2002, il serait significativement plus élevé que l'objectif du gouvernement de 3,5 millions de personnes. Certains risques ne doivent cependant pas être ignorés : en particulier, le ralentissement de l'économie mondiale pourrait être plus marqué si la reprise américaine se faisait hésitante et le déclin du secteur de la construction pourrait aussi perdurer.

L'économie allemande peut surmonter son accès de faiblesse. Cela suppose à tout le moins de laisser jouer les stabilisateurs automatiques. Le gouvernement dispose aussi d'une latitude pour prendre des mesures discrétionnaires : l'investissement public est une première option, compte tenu du déficit en infrastructures ; de nouveaux allégements fiscaux ou une réduction des cotisations de sécurité sociale auraient un effet plus rapide, mais avec probablement un moindre impact sur la croissance et l'emploi. La politique monétaire pourrait aussi être mobilisée, mais cela n'aurait d'effet qu'à plus long terme.

B - UNE ÉCONOMIE PARTICULIÈREMENT SENSIBLE AUX SOUBRESAUTS DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

1. Le poids important de l'industrie dans l'économie allemande

L'Allemagne, qui a construit en grande partie sa réussite économique sur l'exportation de biens manufacturés, connaît encore un taux de 33,5 % de sa population active employée dans l'industrie et la construction (contre 26,3 % en France). Cette forte industrialisation se révèle aujourd'hui être un véritable handicap : d'une part, parce que le poids des biens manufacturés dans le commerce mondial tend à diminuer au profit des échanges de services ou de biens immatériels³; d'autre part, parce que la compétitivité allemande a fortement diminué ces dernières années, notamment sous l'effet de la surévaluation du mark lors de la fixation des parités entre futurs pays de la zone euro. L'Allemagne, enfin, paraît aujourd'hui connaître un certain retard dans le domaine des NTIC.

¹ Prévisions des membres du groupe technique de la Commission économique de la Nation.

² Idem.

³ Les échanges de services représentent désormais de l'ordre de 25 % du commerce mondial de biens et services.

2. Une population vieillissante

Comme tous les pays européens, l'Allemagne devra faire face, dans les années à venir, au vieillissement de sa population, et aux conséquences de celui-ci : hausse rapide des dépenses de santé, chute du taux de remplacement et difficultés à garantir les retraites de l'ensemble des salariés, faible ouverture aux innovations technologiques, etc. Mais elle y sera confrontée plus rapidement et plus violemment que la plupart de ses voisins européens : de fait, la part des personnes de plus de 60 ans dans la population totale pourrait passer de 22 % à 34 % à l'horizon 2030. Ce vieillissement rapide est essentiellement lié à la chute marquée de la natalité¹, alors que les espérances de vie divergent peu². Si les réformes engagées par le gouvernement Schröder garantissent, à terme, le maintien d'un certain niveau de vie pour la population âgée, le déficit de main d'œuvre qui se profile reste préoccupant. Il existe cependant des réserves de main d'œuvre (essentiellement féminine, puisque les taux d'activité des jeunes et des plus de 55 ans y sont relativement élevés).

3. Le coût de la réunification

Force est de souligner le poids que représente actuellement encore la réunification pour l'économie allemande. La reconversion des entreprises, la mise à niveau des infrastructures, le versement d'aides et d'allocations diverses aux chômeurs, de même que les subventions distribuées aux entreprises est-allemandes en difficulté pèsent sur l'économie toute entière (par le biais du système de péréquation entre les différents Länder). Les mauvaises performances de l'ex-RDA affectent aussi les grands indicateurs et les fondamentaux, et contribuent à dégrader l'image économique de l'Allemagne. Les moyennes nationales masquent, en effet, des disparités entre les Länder : si le taux de chômage avoisine les 30 % dans certaines villes des Länder de l'Est, on oublie trop souvent que certains Länder de l'Ouest connaissent au contraire une situation proche du plein emploi, voire des difficultés de recrutement, ce qui engendre un fort courant migratoire. Les différences socio-économiques entre les anciens et les nouveaux Länder étaient profondes et ont certainement été sous-évaluées. Elles se traduisent encore aujourd'hui par un clivage au sein de la population allemande.

Au total, l'économie allemande connaît aujourd'hui de réelles difficultés. Celles-ci ne se mesurent pas tant au faible taux de croissance prévu pour 2001 (1 % selon les dernières analyses), qui reste dans la moyenne des taux enregistrés depuis la réunification (1,5 %), qu'aux handicaps de toutes sortes qui gênent son fonctionnement. Fragilisée sur le plan extérieur par rapport à ses voisins européens par sa plus grande exposition au marché mondial (exportations et filiales), elle est handicapée par une plus grande sensibilité aux prix du pétrole, un secteur du bâtiment toujours en surcapacité à l'Est, une spécialisation sur la production de biens d'équipement et un marché du travail moins dynamique. Les

¹ 9,7 pour mille contre 12,6 pour mille en France.

² 74 ans pour les hommes dans les deux pays mais 82 ans pour les femmes en France et 80 ans en Allemagne.

autorités devraient s'efforcer d'y remédier au plus vite, compte tenu de l'intégration progressive et du futur élargissement de l'Union européenne, de l'intensification et de l'augmentation des échanges internationaux, et de la tertiarisation croissante de l'économie mondiale.

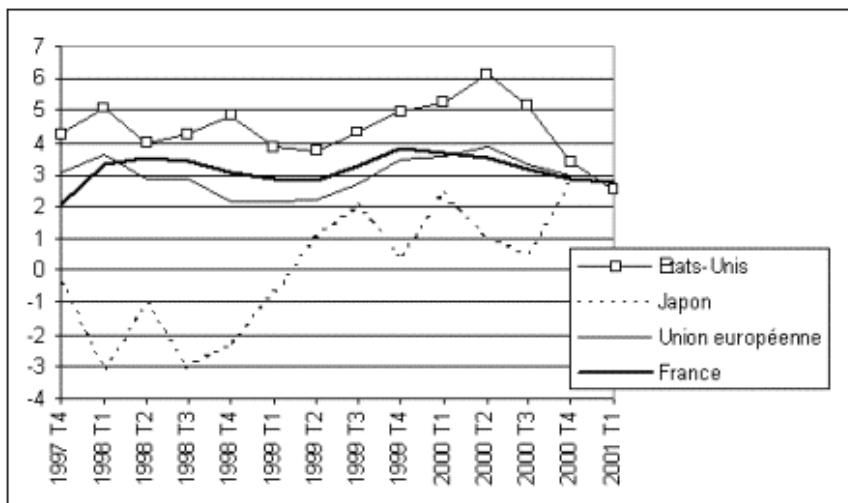
III - LA CONJONCTURE FRANÇAISE : UN RALENTISSEMENT PLUS MARQUÉ QUE PRÉVU, UNE REPRISE DIFFÉRÉE

Comme ses partenaires de la zone euro mais avec les spécificités propres à son économie, la France subit le contrecoup à la fois du ralentissement américain, qui s'est diffusé à travers le commerce international et les flux de capitaux, et des événements du 11 septembre, dont les conséquences se feront sentir sur une durée à ce jour indéterminée.

Pour y faire face, il importe d'abord de prendre la mesure du tassemement de l'activité et de ses origines. Il convient ensuite d'examiner les perspectives pour la fin 2001 et le début 2002, à la lumière du cadrage macroéconomique retenu par le gouvernement pour l'élaboration du projet de loi de finances pour 2002 et des prévisions publiées par les instituts et services de conjoncture membres du groupe technique de la Commission économique de la Nation. Il sera, ce faisant, possible de dégager un certain nombre d'orientations adaptées à ce nouveau contexte¹.

Graphique 6 : L'évolution trimestrielle du produit intérieur brut

(Variation du PIB en volume et en % sur les quatre derniers trimestres)



Source : OCDE, « Principaux indicateurs économiques ».

¹ On trouvera dans le chapitre III, infra, une analyse des dernières données disponibles concernant la conjoncture sociale, qui servira de base à l'élaboration, dans le projet d'avis, d'un certain nombre d'orientations en la matière s'appuyant sur le « *tableau de bord des indicateurs sociaux* », publié en annexe.

A - UNE DYNAMIQUE QUI S'ESSOUFFLE DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2001 SOUS LA PRESSION D'UN ENVIRONNEMENT DÉFAVORABLE

Depuis environ deux ans, la croissance de l'économie française reposait sur un environnement international favorable relayé par une dynamique vertueuse qui favorisait l'expansion de la demande intérieure. Ce processus s'est grippé en début d'année, en raison d'un ajustement rapide de la demande des entreprises (investissements et stocks) à la détérioration de l'environnement international et d'une légère poussée inflationniste liée à des chocs exogènes sur l'énergie et les prix des produits alimentaires. *A contrario*, la consommation des ménages a continué de progresser sur un rythme soutenu quoiqu'en baisse par rapport au semestre précédent.

L'analyse des comptes nationaux trimestriels montre que le rythme de croissance du PIB a été réduit de plus de la moitié entre le second semestre 2000 et le premier semestre 2001.

Tableau 6 : Les contributions à la croissance trimestrielle du PIB

	(En points de PIB)				
	Ménages (1)	Entreprises (2)	Adm. (3)	Commerce étranger	Stocks (4)
1T 1999	0,3	0,3	0,2	0,3	- 0,3
2T 1999	0,6	0,2	0,1	0,1	- 0,3
3T 1999	0,6	0,1	0,1	0,5	- 0,4
4T 1999	0,5	0,1	0,2	- 0,5	0,7
1T 2000	0,3	0,2	0,1	- 0,1	0,1
2T 2000	0,3	0,3	0,2	0,2	- 0,3
3T 2000	0,5	0,2	0,1	- 0,4	0,3
4T 2000	0,1	0,3	0,2	0,3	0,0
1T 2001	0,7	0,0	0,2	0,4	- 0,9
2T 2001	0,1	0,1	0,1	- 0,2	0,2
					0,3

(1) : dépenses de consommation finale des ménages et FBCF des ménages (hors entreprises individuelles).

(2) : FBCF des sociétés non financières, des entreprises individuelles et des sociétés financières.

(3) : dépenses de consommation finale des administrations et FBCF des administrations.

(4) : variations de stocks et objets de valeur.

Source : Projet de loi de finances pour 2002 (INSEE, base 95 des comptes nationaux), graphique CES.

1. Ralentissement dans l'industrie, résistance des services

La croissance a continué de se ralentir au deuxième trimestre 2001, la hausse du PIB s'établissant à 2,3 % l'an contre 2,8 % au trimestre précédent. L'industrie apparaît, dans ce cadre, comme le secteur le plus touché, la hausse de la production en volume ne dépassant pas 0,2 % par rapport au premier trimestre. La production s'est même repliée dans les biens intermédiaires (- 0,7 % au premier semestre). Les stocks, qui ont retrouvé le niveau du début 1999, ont notamment pesé sur la croissance. Alors que les enquêtes réalisées cet été indiquaient une nette dégradation des perspectives de production des industriels et de l'état de leurs carnets de commandes, ce qui pouvait suggérer une

accentuation du ralentissement au troisième trimestre, la production industrielle (hors énergie et agroalimentaire) a toutefois progressé en juillet-août de 0,5 %.

De son côté, si l'activité dans les services avait bien résisté au ralentissement industriel du premier semestre, le glissement annuel de la valeur ajoutée en volume dans les services aux entreprises restant inchangé à près de 5 % au deuxième trimestre, en lien notamment avec le dynamisme de la branche informatique, les perspectives des chefs d'entreprise se sont toutefois dégradées par la suite. Un tassement de l'activité était d'ailleurs perceptible dès le deuxième trimestre dans les activités de conseil et d'assistance, à l'exception de la branche informatique.

2. Des créations d'emplois moins nombreuses

Au deuxième trimestre 2001, les effectifs salariés du secteur marchand ont enregistré une hausse de 0,4 % par rapport au premier trimestre, soit moitié moins que le trimestre précédent. En glissement annuel, la croissance de l'emploi dans le secteur privé est ainsi passée de 3,7 à 3,2 %.

Ce ralentissement de la dynamique de l'emploi, qui a concerné tous les secteurs d'activité, a toutefois été plus marqué dans l'industrie où les effectifs ont peu progressé (+ 2,1 % en glissement annuel au premier trimestre et + 1,7 % au deuxième). Principal utilisateur des services de l'intérim, l'industrie a également sensiblement ajusté à la baisse ses embauches intérimaires, de sorte que les effectifs de l'intérim ont reculé de plus de 10 % entre le premier et le deuxième trimestre (- 74 400), amputant la croissance de l'emploi tertiaire de 0,8 point. Au total, les effectifs des services n'ont crû que de 0,6 % par rapport au premier trimestre, le glissement annuel passant de + 4,3 % à + 3,8 %. Si le secteur de la construction n'a pas échappé au ralentissement des créations de postes, celles-ci restent de loin les plus vigoureuses avec une hausse de 4,3 % sur un an.

Le freinage des embauches s'est accompagné d'une légère hausse du nombre de chômeurs dès le mois de mai, le taux de chômage se stabilisant autour de 8,7 % au cours du printemps, avant de se réorienter à la hausse (9,1 % en septembre après 9,0 % en août), en phase avec l'annonce d'un certain nombre de plans sociaux. Les chômeurs de longue durée représentent désormais 31 % des chômeurs, en repli de 4,1 points en un an.

3. Une consommation encore dynamique

Avec une croissance limitée à 0,3 % en volume au deuxième trimestre 2001, la consommation a fortement décéléré par rapport au premier (+ 1,2 %). Seules les dépenses consacrées aux services sont restées bien orientées avec un rythme de croissance supérieur à 3,5 % l'an. Les achats de produits manufacturés se sont, pour leur part, seulement stabilisés après avoir connu une progression sensible en début d'année (+ 1,5 % par rapport au quatrième trimestre 2000) : la bonne tenue du marché automobile a, en effet, été compensée par le repli des ventes dans l'équipement du logement et le textile-habillement. Ils sont toutefois repartis à la hausse au troisième trimestre (+ 2,1 %).

Les ménages, qui avaient bénéficié d'une amélioration de leur revenu disponible fin 2000, ont été sensibles à la dégradation des revenus salariaux et à la perte de pouvoir d'achat induite par la hausse des prix. Au ralentissement des créations d'emplois s'est, en effet, ajoutée une modération des augmentations de salaires, le salaire mensuel de base nominal ne croissant que de 0,5 % au deuxième trimestre contre 0,9 % au premier. Or, sur la même période, les prix à la consommation ont augmenté de plus de 1 %, ce qui s'est traduit mécaniquement par une perte de 0,5 point de pouvoir d'achat.

L'indicateur résumé d'opinion des ménages, en recul depuis février dernier, illustre bien cette détérioration des déterminants de la consommation. Les ménages sont désormais plus nombreux à percevoir une dégradation de leur situation financière personnelle, à la fois passée et actuelle, et moins nombreux à juger la période propice à la réalisation d'achats importants. On comprend, dans ces conditions, que le glissement annuel des crédits à la consommation soit passé de + 15 % début 2000 à + 4,7 % en juillet 2001.

4. Une décélération des dépenses d'investissement des entreprises

Au deuxième trimestre 2001, la formation brute de capital fixe (FBCF) des sociétés non financières et des entreprises individuelles (SNF-EI) n'a crû que de 0,4 % par rapport au trimestre précédent. Ce résultat confirme la pause des dépenses d'investissement des entreprises déjà effective au premier trimestre (+ 0,3 %), et ramène leur progression en glissement annuel de 9 % fin 2000 à 5,5 % à la fin du premier semestre.

Dans l'industrie, la dégradation des commandes à l'exportation, amorcée à la mi-2000 et relayée par le freinage de la demande intérieure, a pesé lourdement sur les perspectives de production des chefs d'entreprise. Ces derniers, dans ce climat de confiance détérioré, ont été incités à reporter la réalisation de projets d'investissement. Dans ce contexte, il est possible que la baisse continue depuis 1999 du taux de marge des entreprises (hors énergie) ait également joué en ce sens. En juin, les PME prévoient encore d'accroître sensiblement leurs dépenses par rapport à 2000. Sauf dans les services où la progression devait être plus modérée, l'effort des PME était potentiellement important en dépit de moindres tensions sur l'outil productif. Dans l'industrie manufacturière, les grandes entreprises envisageaient aussi une hausse sensible de leurs investissements en juillet même si les projets ont été aussi revus à la baisse (+ 8 % en valeur contre + 12 % en janvier).

Les indicateurs disponibles donnent des signaux assez contrastés : les carnets de commandes des producteurs de biens d'équipement professionnel ont continué de se dégarnir ; les grossistes ont enregistré une stabilisation des intentions de commandes à un niveau moyen, avec un net rebond de la part des secteurs du BTP et des services ; les professionnels de l'informatique restent très prudents et anticipent un certain freinage des investissements pour le second semestre ; *a contrario*, les immatriculations de véhicules utilitaires restaient assez bien orientées en août, de même que les autorisations de construction de bâtiments non résidentiels ; après deux mois de baisse, les importations de biens d'équipement se sont légèrement redressées en juin (+ 0,6 %) ; enfin, le flux des

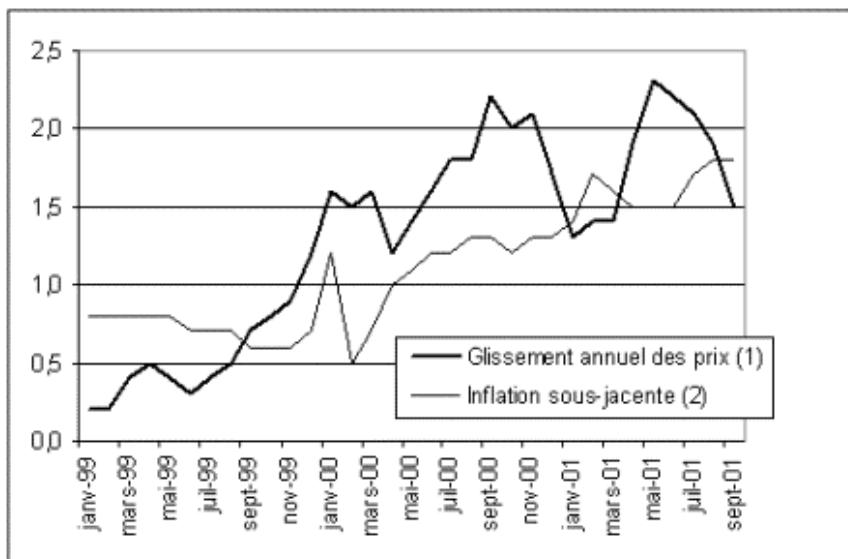
crédits d'investissement a rebondi fin juillet, le glissement annuel des encours se redressant de plus d'un point par rapport à juin (à 6,8 %), en net retrait toutefois des progressions du premier semestre (+ 9 %).

Il est à noter que, dans les PME comme dans les grandes entreprises, la situation financière s'est quelque peu détériorée au premier semestre, à partir d'un niveau il est vrai exceptionnellement favorable, en lien avec le freinage de l'activité, le coût des approvisionnements et l'alourdissement des stocks.

5. Une inflation toujours faible

Après avoir atteint un pic en mai dernier à 2,3 % en glissement annuel, l'inflation est revenue à 1,5 % en septembre 2001. Ce mouvement reflète, pour l'essentiel, le repli des composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation. Le glissement annuel de l'indice d'ensemble repasse ainsi sous l'inflation sous-jacente (1,8 % en septembre 2001).

Graphique 7 : Les indices des prix à la consommation en France



Source : INSEE, graphique CES.

(1) : variation en % au cours des 12 derniers mois de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages (métropole et DOM), CVS.

(2) : variation en % au cours des 12 derniers mois du même indice des prix à la consommation, hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.

La baisse récente de l'inflation est en effet imputable au recul des prix des produits alimentaires et énergétiques : les prix des produits pétroliers se sont repliés depuis le printemps (- 11,9 % au cours des 12 derniers mois), en lien avec le recul du cours du pétrole qui est revenu, cet été, aux alentours de 25 dollars le baril, parallèlement au ralentissement de la croissance mondiale ; cette baisse a été accentuée par l'appréciation de la monnaie européenne par rapport au dollar. L'évolution du marché pétrolier est comme on l'a vu, un facteur d'incertitude majeur depuis les attentats du 11 septembre. Les prix des produits alimentaires, à l'image des produits frais (+ 6,5 % l'an en septembre contre + 14,6 % en mai), ont également été orientés à la baisse et, ce mouvement devrait se poursuivre avec la dissipation des effets des intempéries et des problèmes sanitaires.

Les prix des produits manufacturés restent « sages » (+ 0,8 % en un an), ce qui semble valider l'hypothèse selon laquelle l'augmentation récente des cours des matières premières et des prix à la production n'a été que très partiellement répercutée sur les prix de détail.

6. Des échanges extérieurs qui reflètent le freinage de l'activité

Très dynamiques jusqu'à la fin 2000, les exportations de biens ont baissé aux premier et deuxième trimestres (respectivement - 0,2 % et - 4,2 % en valeur), ce qui reflète la nette inflexion du commerce mondial. Après avoir stagné au premier trimestre, la demande mondiale de produits manufacturés adressée à la France aurait ainsi reculé au deuxième, et ce repli aurait pu être encore plus prononcé avec l'appréciation de la monnaie unique mais celle-ci est encore trop récente pour affecter les parts de marché.

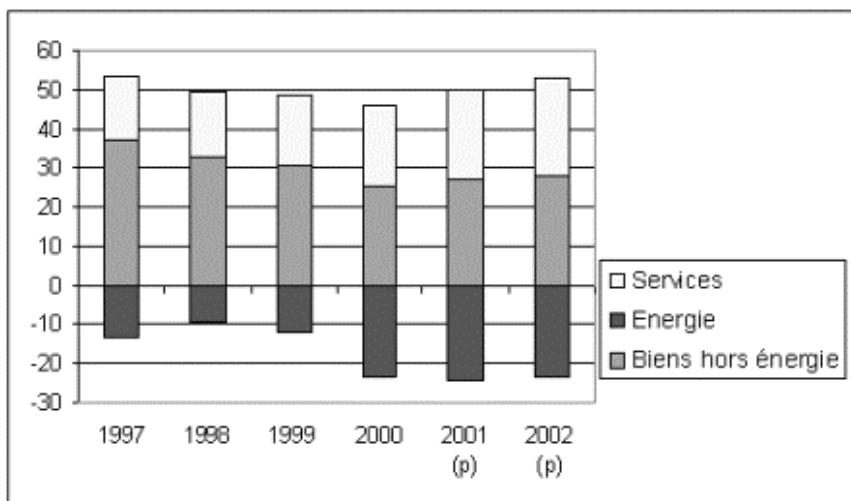
Dans l'industrie, le secteur des biens intermédiaires a été particulièrement affecté par l'affaiblissement de la demande mondiale. Sous l'influence du tassement des prix des produits de base, les exportateurs de ce secteur ont aussi dû réviser leurs prix à la baisse. Après avoir plutôt bien résisté en début d'année, les ventes de biens d'équipement ont reculé au deuxième trimestre, en partie sous l'effet d'une baisse des ventes de navires et de matériels aéronautiques. Les exportations des secteurs de la mécanique, des équipements électriques ou encore du matériel électronique se sont aussi repliées, en phase avec le resserrement des programmes d'investissement de nos principaux partenaires. Les ventes de biens de consommation courante ont aussi fléchi mais les exportations d'automobiles sont restées assez bien orientées, les carnets de commandes étrangères ont cependant commencé à se dégarnir, à l'image des évolutions observées dans les autres secteurs industriels.

De leur côté, les importations de biens n'ont cessé de diminuer depuis le début de l'année : le recul marqué des achats de biens intermédiaires et de biens d'équipement professionnel montre que la contraction des stocks et le freinage des dépenses d'équipement sont pour beaucoup à l'origine de ce repli ; par ailleurs, la hausse des prix des importations a ralenti depuis le début de l'année en raison de la modération des prix de l'énergie. Ce mouvement pourrait s'intensifier sous l'effet de l'appréciation de l'euro, ce qui permettrait une amélioration des termes de l'échange.

Au total, une baisse plus marquée des importations que des exportations a eu pour conséquence un redressement du solde commercial au premier semestre, après le chiffre plus négatif du second semestre 2000. La bonne tenue des échanges de services a conforté le solde positif de la balance des biens et services qui devrait atteindre de l'ordre de 26 milliards d'euros à la fin 2001 (170 milliards de francs).

Graphique 8 : La balance des biens et services de la France

(En milliards d'euros)



(p) : données provisoires.

Source : rapport économique, social et financier annexé aux projets de loi de finances.

B - LE GOUVERNEMENT FAIT L'HYPOTHÈSE D'UNE REPRISE AU SECOND SEMESTRE 2002

Les prévisions associées au projet de loi de finances pour 2002 sont apparues à la plupart des conjoncturistes comme relativement « optimistes » ou surévaluées par rapport au contexte et aux perspectives qui peuvent être tracées, en tenant compte des conséquences potentielles des événements du 11 septembre. C'est ainsi, par exemple, que le FMI ne prévoit plus qu'une croissance de 1,6 % pour notre pays en 2002. Il est vrai que les hypothèses gouvernementales ont été établies avant que ne se produisent ces événements, et qu'elles n'ont pas été révisées depuis lors. Mais, dès avant cette date, d'aucuns n'hésitaient pas déjà à défendre une vision plus sombre de la conjoncture.

Tableau 7 : Les prévisions associées au projet de loi de finances pour 2002

(Taux de variation en volume, sauf indications contraires)

	2000	2001 (estimation)	2002 (prévision)
Croissance du PIB et de ses composantes			
* PIB	3,1	2,3	2,5
* Dépenses de consommation des ménages	2,5	2,6	2,7
* Investissement des entreprises	7,2	4,9	3,8
* Demande intérieure hors stocks	3,1	2,6	2,4
* Variations de stocks et objets de valeur (contribution)	0,1	- 0,6	0,0
* Exportations	12,6	3,5	4,1
* Importations	14,2	2,7	4,1
PIB en valeur			
* Montant (en milliards €)	1 405	1 460	1 522
* Variation en %	4,0	3,9	4,2
Prix à la consommation hors tabac			
* moyenne annuelle	1,6	1,6	1,5
Prix à la consommation y compris tabac			
* moyenne annuelle	1,7	1,7	1,6
Compte des ménages			
* Pouvoir d'achat du salaire moyen par tête	0,7	1,2	1,7
* Pouvoir d'achat du revenu disponible	3,1	3,4	2,6
* Taux d'épargne (en % du revenu disponible)	15,9	16,5	16,4
Masse salariale privée (secteur marchand non agricole)			
* Salaire moyen par tête en valeur	2,4	2,9	3,3
* Effectifs (évolution en moyenne)	3,3	2,8	1,7
* Masse salariale en valeur	5,8	5,8	5,0
Compte des sociétés non financières			
* Taux de marge (EBE/VA)	32,6	32,4	32,2
* Taux d'investissement (FBCF/VA)	19,3	19,6	19,8
* Taux d'autofinancement (épargne/FBCF)	82,5	74,0	72,8
Balance commerciale (FAB-FAB) (en milliards d'euros)	0,6	1,5	3,6
Administrations publiques (hors UMTS)			
* Besoin de financement (en % du PIB)	- 1,4	- 1,4	- 1,4
* Prélèvements obligatoires (en % du PIB)	45,2	44,9	44,5
Hypothèses internationales			
* PIB en volume			
OCDE	3,4	1,4	1,8
Union européenne	3,4	2,0	2,3
Zone Euro	3,4	1,9	2,3

Source : Rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances pour 2002.

La tentation est grande de craindre l'enclenchement d'un cercle vicieux, venant rigoureusement en contrepoint de la dynamique saine des années 1998 à 2000. L'accentuation de la dégradation de la confiance des ménages et des entreprises pourrait, en effet, conduire à une progression encore plus modérée de la consommation et de l'investissement, ce qui se traduirait par une nouvelle détérioration du marché du travail qui pèserait sur l'activité. Mais il faut rappeler que le ralentissement de l'économie française tient avant tout à des causes exogènes et ne traduit pas un essoufflement endogène du cycle d'expansion lié, par exemple, à une suraccumulation du capital (alors même que la France accuse

encore un retard en matière d'investissement par rapport à ses principaux partenaires) ou à des pressions inflationnistes, on l'a vu inexistantes, au sein de l'appareil productif. Cela ne signifie pas, bien entendu, que ce scénario doive être formellement exclu mais qu'il n'est pas, à ce jour, le plus probable.

1. L'activité devrait connaître un redémarrage graduel en 2002

Selon le gouvernement, « *l'impulsion donnée par notre politique budgétaire vient au bon moment. Les baisses d'impôt sont massives cet automne et s'accompagnent du premier versement de la prime pour l'emploi. Près de cinq milliards d'euros viennent dans la seconde moitié de l'année s'ajouter au revenu des ménages. Au total, la baisse de l'inflation et l'orientation favorable à l'activité de la politique économique, accentuée par la baisse de 0,5 % des taux d'intérêt décidée par la BCE le 17 septembre, pourrait affirmer la demande des ménages dans la seconde partie de l'année 2001. Le redressement des échanges extérieurs et celui de l'activité industrielle que ces échanges commandent en partie pourraient être un peu plus tardifs. Dans ce contexte est survenue la tragédie que connaissent les Etats-Unis. Il est évidemment très difficile d'en tirer à ce stade des certitudes. On ne peut exclure comme conséquence économique une contraction temporaire des dépenses des ménages américains qui retarderait l'infexion à la hausse du cycle industriel mondial. Si la tragédie américaine devait ainsi peser sur l'activité et entraver durablement le redémarrage, le gouvernement utiliserait alors les ressorts de la politique économique (...) »*¹.

Dès lors, toujours selon les prévisions officielles à cette époque, la croissance serait de l'ordre de 2,3 % en 2001, avec un aléa à la baisse qui pourrait la ramener à 2,1 %, et le gouvernement a retenu un taux autour de 2,5 % en 2002, point moyen d'une fourchette dont le point bas serait de 2,25 %. Les prévisions des principaux instituts de conjoncture se situent autour de 2 % en 2001² comme en 2002, en phase avec un acquis de croissance de 0,5 point seulement au début 2002, à comparer avec celui du début 2001 (1,2 point) ce qui n'est évidemment pas sans conséquences sur les autres grandeurs macroéconomiques, et en particulier l'emploi. C'est sur la profondeur du ralentissement en cours de la croissance mais aussi sur les conséquences des attentats du 11 septembre que portent les principales divergences : l'écart entre le point moyen de la prévision gouvernementale pour 2002 (2,5 %) et le consensus des conjoncturistes correspond, en effet, à l'évaluation par la direction de la prévision des conséquences des attentats ; au total, après prise en compte des effets de bouclage internationaux et avant toute baisse supplémentaire des taux d'intérêt européens atténuant sensiblement cet effet, ceux-ci pourraient déprimer la croissance européenne et française de l'ordre de 0,5 point à l'horizon 2002.

¹ Dossier de presse du projet de loi de finances pour 2002.

² 2,1 % selon l'INSEE, hors manifestation de l'aléa sur la consommation aux Etats-Unis.

2. L'emploi continuerait à progresser mais de façon ralenti

Selon le gouvernement, l'emploi devrait nettement ralentir au cours des prochains trimestres, en raison du tassemement actuel de l'activité, de l'épuisement des effets de la réduction du temps de travail (RTT) - qui ne s'appliquera obligatoirement aux entreprises de moins de 20 salariés qu'à partir du 1^{er} janvier 2002 - et des baisses de charges. Les créations d'emplois salariés dans le secteur marchand s'élèveraient néanmoins à 250 000 en 2001 et 300 000 en 2002 (après 520 000 en 2000), soit un taux de croissance de respectivement 2,8 % et 1,7 %, à comparer avec le record de 3,3 % atteint en 2000.

Les prévisions des conjoncturistes pour les créations d'emplois dans le secteur marchand non agricole (SMNA) se situent, pour leur part, autour de 2,6 % en 2001 et 1,3 % en 2002. Compte tenu du rythme de progression de la population active, cela ne serait sans doute pas suffisant pour permettre, à nouveau, une orientation résolument à la baisse du taux de chômage dans les mois qui viennent. Celui-ci serait proche de 9 % en fin d'année 2001.

3. La hausse des prix resterait limitée

Selon le gouvernement, avec un léger repli des prix du pétrole en 2002, la normalisation attendue sur les marchés agroalimentaires, et sous l'hypothèse conventionnelle habituelle d'une stabilisation du taux de change de l'euro, le glissement annuel des prix reviendrait à 1,7 % en fin d'année et à 1,6 % en 2002. Les prévisions des instituts et services de conjoncture se situent à un niveau voisin en glissement (respectivement + 1,8 %¹ et + 1,5 % en 2001 et 2002) comme en moyenne annuelle (+ 1,7 % et + 1,5 %), avec un aléa important du côté des prix du pétrole et des taux de change.

Parallèlement, l'inflation sous-jacente poursuivrait sa lente progression en atteignant 2 % en fin d'année. Elle finirait ainsi d'intégrer la hausse passée des cours du pétrole et la baisse de l'euro, et réagirait également à une légère accélération des salaires. Mais cette remontée toucherait néanmoins à sa fin compte tenu du ralentissement conjoncturel, à condition toutefois que le passage à l'euro ne se traduise pas par une poussée temporaire des prix comme certains signes peuvent le laisser redouter. Ce qui souligne toute la responsabilité des chefs d'entreprise dans la réussite du processus mais aussi celle des pouvoirs publics pour encourager les comportements vertueux².

4. Sous ces hypothèses, la politique budgétaire poursuit l'objectif structurel d'équilibre des finances publiques à moyen terme

Le projet de loi de finances pour 2002 maintient le cap de « l'assainissement des finances publiques ». Le déficit public, qui s'élevait à 2,7 points de PIB en 1998, s'est réduit à 1,6 point en 1999 et 1,4 point en 2000, niveau prévu pour 2001 et 2002 (hors UMTS) dans une conjoncture pourtant moins porteuse. Cette pause dans la réduction des déficits publics est justifiée par

¹ Cela correspond aussi à la prévision de l'INSEE à décembre 2001.

² Voir les rapports et avis du Conseil économique et social sur « *L'euro et le citoyen* » (2001, rapporteur : M. Georges de la Loyère) et « *Les conditions d'une bonne acceptation de l'euro par les citoyens* » (1998, rapporteur : M. Jean-Jacques Bonnaud).

les pouvoirs publics par la volonté et le souci de ne pas contrarier le jeu des stabilisateurs automatiques dans un contexte de ralentissement de la croissance. Elle ne remet pas en cause, aux yeux du gouvernement, l'objectif structurel d'équilibre des finances publiques à moyen terme.

Modulé en fonction de la conjoncture, le processus d'assainissement graduel des finances publiques résulte avant tout d'une évolution maîtrisée des dépenses publiques dont le poids devrait diminuer de 1,6 point de PIB entre 1998 et 2002. Il contribue à améliorer la soutenabilité de long terme des finances publiques en inversant la spirale de la dette et en réduisant les charges pour l'avenir : depuis 1999, le poids de la dette dans le PIB se réduit chaque année et devrait s'établir à 56,3 points de PIB en 2002 (hors UMTS). Compte tenu des mesures d'allègement engagées ou annoncées, le taux de prélèvements obligatoires devrait revenir en 2002 à 44,5 % du PIB soit un niveau légèrement inférieur à celui de 1998.

Globalement, le besoin de financement des administrations publiques s'établirait à 1,4 point de PIB en 2001 et 2002 grâce à une quasi-stabilisation du déficit de l'Etat et au maintien de l'excédent des administrations locales et de certains régimes sociaux, la sécurité sociale étant elle-même en excédent depuis 1999. L'effort de maîtrise des dépenses de l'Etat contribue ainsi largement à la consolidation des comptes publics et se traduit par une réduction de 1,4 point de PIB des prélèvements obligatoires en deux ans.

La réduction de 1,3 point de PIB du déficit public entre 1998 et 2002 comporte une composante conjoncturelle et une composante structurelle qui reflète les choix de politique économique touchant à la progression des dépenses et aux mesures fiscales. L'amélioration de l'ordre de 1 point de PIB de la composante conjoncturelle tient à la croissance économique dont on sait qu'elle sera plus faible qu'anticipé pour 2001 et 2002. La partie structurelle du déficit public, qui est revenue aux alentours de 1,5 point de PIB en 2000, serait ensuite stabilisée : la diminution des recettes structurelles du fait de l'importance des allègements inscrits notamment dans les lois de finances pour 2000 et 2001 et le projet de loi de finances pour 2002 serait en effet compensée par les efforts de réduction du poids des dépenses structurelles. Au total, le déficit public structurel serait de l'ordre de 1,4 point de PIB en 2002.

Cependant, selon la plupart des conjoncturistes, le besoin de financement des administrations publiques devrait être plus étendu, compte tenu du ralentissement plus prononcé de l'activité en lien avec le contexte international, hors politiques nouvelles.

Tableau 8 : Principaux résultats des finances publiques
selon le projet de loi de finances pour 2002

En points de PIB	1997	1998	1999	2000	2001 (estimation)	2002 (prévision)
Déficit public	- 3,5**	- 2,7	- 1,6	- 1,4	- 1,4*	- 1,4
Dépenses publiques	55,0	53,9	53,5	52,8	52,5	52,3
Prélèvements obligatoires	44,9	44,8	45,6	45,2	44,9	44,5
Dette publique	59,3	59,5	58,5	57,6	57,1*	56,3

* hors recettes UMTS. ** hors soulté France Télécom.

Source : rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances pour 2002.

**C - LES CONSÉQUENCES POUR L'EMPLOI DU RALEMENTISSEMENT DE LA CROISSANCE
INCITENT À MOBILISER TOUS LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR DYNAMISER L'ACTIVITÉ**

En décidant de ne pas réviser à la baisse les prévisions de croissance associées au projet de loi de finances pour 2002, le gouvernement a eu le souci de ne pas alimenter les scénarios les plus alarmistes. La conjoncture justifie, en effet, de laisser jouer, à tout le moins, les stabilisateurs automatiques : c'est à juste titre que la politique budgétaire n'est pas articulée principalement autour d'un objectif de solde courant à atteindre quelle que soit l'évolution de la conjoncture, même si la consolidation budgétaire est fermement maintenue à moyen terme, mais d'une norme pluriannuelle de dépenses ; quand l'activité accélère ou ralentit de façon imprévue, la norme de dépenses est tenue mais les recettes accompagnent le mouvement de l'activité de façon à en réduire les à-coups. Rien ne serait pire que de renforcer les tendances spontanées de la conjoncture par une politique budgétaire restrictive à travers une application excessivement rigide du pacte de stabilité et de croissance qui risquerait de priver les pouvoirs publics de marges de manœuvre.

A cet égard, le programme de baisse d'impôts est, avec la progression de la masse salariale, à l'origine de l'augmentation du revenu des ménages enregistrée en 2001¹ ; les nouvelles baisses d'impôts en vigueur depuis la rentrée entretiennent ce dynamisme favorable à la consommation² ; mais l'application de ce programme devrait être opérée avec circonspection et, le cas échéant, sensiblement modulée pour contribuer le plus efficacement au soutien de l'activité, sans négliger l'impact sur les inégalités (cf. encadré ci-après)³.

¹ Baisse des deux premières tranches de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation, suppression de la vignette automobile.

² Baisse de toutes les tranches de l'impôt sur le revenu, prime pour l'emploi, hausse de l'allocation de rentrée scolaire, ...

³ En particulier, les taux des tranches du barème de l'impôt sur le revenu doivent continuer de baisser en 2002 (- 0,75 point pour les quatre premières tranches et - 0,5 point pour les deux dernières).

**Encadré 2 : Les rapports du Conseil d'analyse économique sur
« *Les inégalités économiques* »**

Les 2000 foyers les plus riches disposent de revenus 50 à 60 fois plus élevés que la moyenne et 5 % de la population détient près du tiers du patrimoine total. Les inégalités qui s'étaient réduites en France depuis 1914 se creusent à nouveau. Face à cette situation, l'impôt progressif reste le moyen le plus efficace pour redistribuer la richesse comme le montrent de récents rapports du Conseil d'analyse économique.

Les éléments rassemblés dans le rapport de Tony Atkinson, Michel Glaude et Lucile Olier donnent des inégalités économiques¹ en France une image assez différente de celle autour de laquelle se structure habituellement le débat public : certes, le mouvement continu de réduction des inégalités qui s'observait dans les années 70 et au début des années 80 s'est arrêté ; certes, la France, qui occupe une position médiane en Europe, reste plus inégalitaire que les pays d'Europe du Nord ; mais, contrairement à une perception répandue, elle le serait aujourd'hui nettement moins que dans les années 60, alors même que notre pays a été confronté à une situation économique très dégradée.

Depuis vingt ans, les inégalités de salaires ont fortement progressé aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Faut-il y voir l'effet de facteurs communs aux pays développés et en déduire que l'Europe, et en son sein la France, devra affronter une inégalité croissante des revenus de marché ? Les théories ne permettent pas d'apporter une réponse définitive à cette question. En tout état de cause, les inégalités de salaire à temps plein sont restées stables en France, ce qui témoigne d'une certaine capacité d'autonomie. Si notre système de régulation sociale a plutôt fait obstacle au développement de ces inégalités, de nouvelles formes d'inégalités, tenant aux conditions d'accès à l'emploi, se sont développées en bas de la distribution des revenus. En outre, l'évolution des structures familiales et la polarisation de l'emploi entre les couples amplifient les inégalités de marché. Les politiques qui, comme les allégements de cotisations sociales, modifient la demande des entreprises dans un sens favorable au travail non qualifié, et celles qui favorisent l'insertion et l'accès à un emploi durable, seraient les plus efficaces.

Si l'on adopte une perspective dynamique, un certain nombre de points noirs expliqueraient largement la divergence entre ce constat d'une quasi-stabilité des inégalités et les perceptions communes : la montée de l'incertitude économique a clairement affecté le bien-être ; la mobilité salariale semble s'être réduite par rapport aux années 60, particulièrement en bas de la hiérarchie des salaires ; dans le même temps, les difficultés rencontrées par une fraction de la jeunesse mettant fin à la croyance en un progrès continu d'une génération à l'autre, mettent en évidence les défaillances de notre système de formation initiale, la faiblesse de la relation école-entreprise et les insuffisances de la formation professionnelle.

La reprise de la croissance économique depuis 1997 est favorable à la réduction des inégalités et de la pauvreté, mais elle ne suffira pas. Les auteurs soulignent l'importance de la création d'emplois, avec un ciblage accru des efforts d'accompagnement individualisé sur les moins qualifiés et les plus de cinquante ans. Ils invitent également à lancer un programme pour l'égalité des chances combinant efforts de formation initiale, développement de la formation permanente et accompagnement individualisé, qui pourrait faire l'objet d'une concertation avec un ensemble d'acteurs. Enfin, ils préconisent la poursuite des efforts visant à améliorer l'efficacité de notre système de transferts avec deux objectifs : la limitation des effets pervers et la transparence.

Dans son rapport², Thomas Piketty analyse l'évolution des inégalités de revenus, de salaires et de patrimoines tout au long du vingtième siècle et les enjeux économiques et politiques d'aujourd'hui. Sur un siècle, la part du revenu total détenue par le dernier décile a considérablement diminué, passant de 45 % avant la Première Guerre mondiale à 33 % à la fin

¹ Ces rapports n'étudient que les inégalités de revenu et de patrimoine, dites « *inégalités économiques* », en laissant de côté d'autres dimensions de celles-ci comme les conditions d'accès au logement, à l'éducation, à la santé, aux biens culturels, etc.

² « *Les inégalités dans le long terme* », Thomas Piketty a également publié récemment un ouvrage intitulé « *Les hauts revenus en France au XX^e siècle* », Grasset, 2001.

des années 90. C'est le dernier centile qui a vu sa part du revenu total réduite de la façon la plus significative à la suite d'une série de chocs (crise des années 30 et seconde guerre mondiale) qui ont provoqué un véritable effondrement des revenus du capital. Or, après 1945, les grandes fortunes ne se sont pas reconstituées : la part de ce centile dans le revenu total ne s'est pas redressée et la succession moyenne des très riches a été divisée par quatre en un siècle.

Pour Thomas Piketty, c'est l'impôt progressif qui a permis, pour une large part, d'éviter que la concentration des fortunes ne retrouve après 1945 les niveaux observés à la veille de la Première Guerre mondiale, en modifiant radicalement les conditions d'accumulation du patrimoine : avec un taux marginal supérieur qui oscille, dans le dernier décile, autour de 60 %, il devient impossible, à cible de niveau de vie donnée, d'accumuler aussi rapidement que par le passé des patrimoines très importants. Ce mécanisme est d'autant plus important que la réduction de l'inégalité des patrimoines explique l'essentiel de la compression des inégalités de revenus qui a eu lieu en France au vingtième siècle. En particulier, contrairement à une idée reçue, les inégalités salariales sont restées extrêmement stables sur longue période en France : le pouvoir d'achat des salaires a été multiplié par cinq, mais la hiérarchie des rémunérations n'a pratiquement pas changé.

L'impôt progressif aurait donc un double impact sur les inégalités : du fait même de sa progressivité, il permet de resserrer l'éventail des revenus après impôt ; il limite les capacités d'accumulation du capital des plus fortunés et réduit ainsi la concentration future des patrimoines donc l'inégalité future des revenus avant impôt. Il favoriserait ainsi l'émergence de nouvelles générations d'entrepreneurs et un renouvellement plus rapide des élites économiques. Les débats actuels concernant la réduction des taux marginaux supérieurs devraient donc prendre en compte le fait qu'un abaissement significatif du taux moyen frappant les ménages les plus aisés aurait des conséquences à long terme négatives sur la réduction des inégalités.

Source : « *Les inégalités économiques* », rapports du Conseil d'analyse économique, La Documentation française, juin 2001.

C'est tout le sens du « *plan de consolidation de la croissance* » présenté par le Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie le 16 octobre 2001 qui s'inscrit dans le cadre de l'objectif de croissance associé au projet de loi de finances pour 2002. Il comporte quatre axes :

- mobiliser la politique monétaire, à travers les baisses de taux d'intérêt encore possibles, tout en menant une politique budgétaire « *responsable* », c'est-à-dire laissant jouer les stabilisateurs automatiques mais rejetant toute dégradation structurelle des finances publiques. Une relance de l'action de la Banque européenne d'investissement (BEI) s'inscrirait également dans ce cadre ;
- conforter la demande des ménages pour préserver l'emploi par l'anticipation, dès la fin 2001, du doublement inscrit au projet de budget 2002, de la prime pour l'emploi ;
- stimuler l'investissement des entreprises par le remboursement anticipé de la dette contractée par l'Etat lors de la suppression, en 1993, du « *décalage d'un mois* » de la TVA, l'instauration d'un amortissement dégressif accéléré de 30 % pour les biens acquis entre le 17 octobre 2001 et le 31 mars 2002 et un effort public en faveur des PME, de la création d'entreprises et de l'innovation, via la Banque de développement des PME (BDPME). Ces mesures s'ajouteront à celles déjà inscrites au projet de budget pour 2002 (nouvelle réduction de la « *surtaxe juppé* » de l'impôt sur les sociétés dont le taux est abaissé à 34,33 %, poursuite de la suppression de la part salariale de la taxe professionnelle) ;

- aider en particulier les transports aériens, durement touchés par les attentats, mais aussi l'assurance, et faciliter le redémarrage des télécommunications. Sur ce dernier point, le « ticket d'entrée » des licences UMTS, dont la durée est portée de 15 à 20 ans, a été abaissé à 619 millions d'euros (4 milliards de francs), soit un huitième du prix initialement fixé à 4,9 milliards d'euros (32 milliards de francs), et sera complété par une partie variable assise sur le chiffre d'affaires de chaque opérateur. Un nouvel appel à candidatures sera lancé pour l'attribution dans les mêmes conditions des deux licences non encore attribuées. Le manque à gagner pour le fonds de réserve des retraites sera compensé par les recettes de la privatisation partielle de la société des autoroutes du Sud de la France.

Le Conseil économique et social prend acte des grandes orientations de ce plan qui vise à agir sur la consommation et l'investissement. Il retient, en particulier, les choix opérés en faveur de mesures d'anticipation relatives à des dépenses publiques dont l'utilité fait l'objet d'un large consensus et qui étaient inscrites dans des programmes pluriannuels. Cette démarche pourrait naturellement s'appliquer à des investissements publics structurants, thème qui fait précisément l'objet d'une saisine¹ au sein de notre Assemblée.

Le gouvernement a, dans ces conditions, présenté un projet de loi de finances rectificative pour 2001 au terme duquel le déficit du budget de l'Etat s'établit à 212,48 milliards de francs (32,4 milliards d'euros), en hausse de 25,9 milliards de francs (3,9 milliards d'euros) par rapport à la loi de finances initiale pour 2001.

Néanmoins, il importe de redéployer davantage les moyens budgétaires au bénéfice de la politique de l'emploi afin d'éviter que la courbe de réduction du chômage ne s'inverse durablement. La perspective du plein emploi à moyen terme doit demeurer l'objectif central de la politique économique et sociale. Parallèlement, le soutien du pouvoir d'achat des agents dont la propension à consommer est la plus élevée répondrait aux exigences d'une politique économique et sociale réaliste.

Enfin, si, selon les conjoncturistes², le pouvoir d'achat de la masse salariale devrait progresser, en moyenne annuelle, de l'ordre de 3,2 % en 2001 et de 2,1 % en 2002, la politique salariale peut, à l'évidence, jouer, un rôle actif, aux côtés de la politique de l'emploi, pour le soutien de la croissance. Cette considération conduit à préconiser, dans le secteur privé comme dans la fonction publique³, que les partenaires sociaux se retrouvent aux niveaux pertinents, afin d'examiner les évolutions salariales et celles de la conjoncture, sans préjudice des autres thèmes susceptibles d'être inscrits à leur ordre du jour. Dans cette période incertaine pour l'économie française, la sérénité des comportements constitue un atout majeur. C'est tout le rôle du dialogue social⁴.

¹ « *L'investissement public en France : bilan et perspectives* » (rapporteur : M. Charles Demons).

² Prévisions du groupe technique de la Commission économique de la Nation.

³ Une revalorisation de l'ordre de 1 % des traitements des fonctionnaires est prévue en mars 2002.

⁴ On trouvera dans le chapitre III, *infra*, une analyse globale du champ du social qui permettra de compléter et de détailler ces orientations dans le projet d'avis.

En définitive, la situation de l'économie française apparaît saine ; son inflation est faible, sa compétitivité est bonne, l'autofinancement des entreprises est satisfaisant¹ et l'épargne des ménages abondante. Quant aux déficits publics, ils ont été réduits au cours de la période de croissance à un rythme compatible avec les nécessités de la lutte contre le chômage en considérant que les marges de manœuvre pourraient être utilisées en cas de ralentissement. La France n'est pas pour autant à l'abri d'un risque de forte détérioration, voire de récession. Sans remettre en cause les objectifs à moyen terme auxquels notre pays a souscrit, le moment est venu de passer à l'acte en employant la politique budgétaire à des fins conjoncturelles, pour soutenir la confiance et la demande des ménages, encore satisfaisantes, et des entreprises, dont les dirigeants sont entrés dans une phase d'inquiétude, en complément des orientations elles-mêmes plus accommodantes de la politique monétaire. A circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles. Leur réussite dans le temps dépendra, dans une large mesure, des choix opérés. Dans ce cadre, les dépenses réversibles devraient être privilégiées. La reprise est à notre portée à condition de nous en donner les moyens².

IV - QUEL *POLICY MIX* EUROPÉEN ?

A la suite des événements du 11 septembre 2001, les taux directeurs européen et américain ont été, de concert, réduits de 50 points de base le 17 septembre 2001. Le taux européen a ainsi été ramené à 3,75 %. Les taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt ont également été abaissés de 50 points de base, à, respectivement, 4,75 % et 2,75 %. Cette décision a fait suite à une réduction de 25 points de base arrêtée le 30 août 2001 à l'appui d'éléments de plus en plus nombreux reflétant, dès l'été, selon la BCE, une amélioration des perspectives d'évolution des prix. La FED a confirmé ces orientations en abaissant à nouveau son principal taux directeur à 2,5 % début octobre, puis à 2 % début novembre.

La BCE a finalement ramené son taux directeur à 3,25 % le 8 novembre. Elle aura, à l'avenir, dans un contexte troublé, un rôle majeur à jouer pour conforter, par sa politique monétaire, la croissance en Europe, en utilisant les marges encore disponibles pour procéder, si nécessaire, à de nouvelles baisses de taux d'intérêt. Dans cette perspective, il importe de rappeler ici les remarques déjà formulées par notre Assemblée dans ses précédents rapports de conjoncture :

- s'il est indéniable que l'objectif de stabilité des prix qui lui est assigné par le Traité signifie que la Banque centrale se doit de lutter contre l'inflation (et *a fortiori* contre son accélération) - ce que les

¹ La capacité d'autofinancement et le taux d'épargne (ratio de l'autofinancement à la valeur ajoutée) devraient certes enregistrer un repli en 2001, pour la troisième année consécutive (15 % contre 16 % en 2000 et 18 % en 1999), sous les effets conjugués du ralentissement de l'excédent brut d'exploitation et de l'accélération de la charge financière. Mais l'autofinancement devrait amorcer une remontée en 2002 (+ 1,7 %). Quant au taux d'endettement, il a atteint 133 % de la valeur ajoutée en 2000, dépassant ainsi le record de 1993 (environ 120 %).

² Ces orientations seront détaillées dans le projet d'avis et assorties de propositions plus précises.

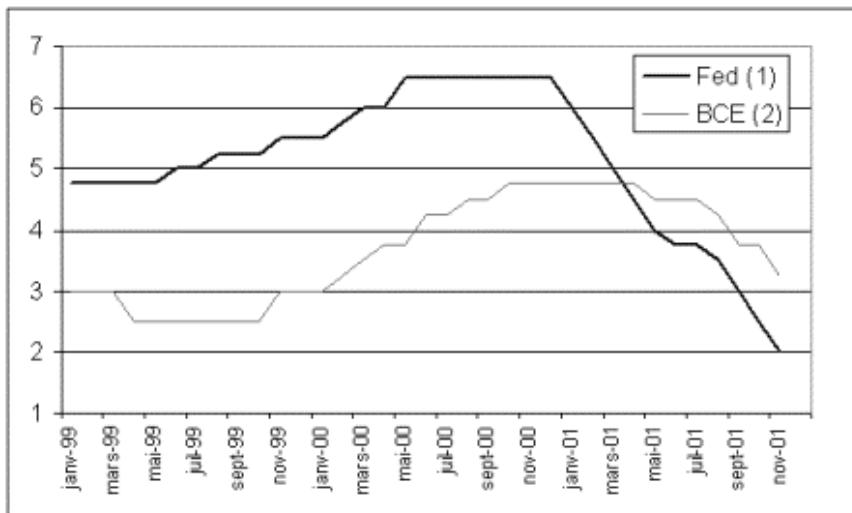
autorités monétaires ne se lassent pas de rappeler - ne faut-il pas également affirmer que cette même stabilité des prix suppose de combattre la déflation ? En tout état de cause, les décisions de la BCE gagneraient en légitimité en rappelant qu'elles sont symétriques dans leur principe ;

- l'interprétation de la stabilité des prix dans une fourchette de hausse de l'indice des prix comprise entre 1 et 3 % serait à la fois plus tenable, compte tenu du degré d'imprécision des instruments de mesure, et plus compréhensible à l'égard de l'ensemble des acteurs que le seul affichage d'un plafond de 2 % qui, au demeurant, a été dépassé pendant plus de la moitié de la période durant laquelle la BCE a géré la politique monétaire européenne ;
- la BCE gagnerait en crédibilité en précisant que son objectif vise la hausse des prix sous-jacente, puisque seule cette dernière est une cible à la portée de son instrument principal d'intervention, la variation des taux d'intérêt.

Il s'agit là de conditions nécessaires pour que la BCE conforte la confiance des marchés et participe à la définition d'un *policy mix* efficace pour la croissance et l'emploi en Europe. A travers la crise actuelle, elle a donné des premiers signes de son pragmatisme en acceptant de jouer effectivement un rôle de « pompier » sur le plan mondial, aux côtés de la FED, et en prenant les décisions attendues par les acteurs économiques et financiers. On peut toutefois regretter que ces décisions n'aient pas fait l'objet d'une annonce commune des deux banques centrales ce qui aurait adressé un signal fort aux investisseurs quant à leur détermination. Il lui revient désormais de capitaliser cet acquis de confiance en adaptant au plus juste sa politique de taux d'intérêt. Elle dispose d'une réelle marge de baisse en la matière qu'elle devrait utiliser dès maintenant, compte tenu des perspectives conjoncturelles mais aussi des délais d'action de la politique monétaire sur la sphère réelle de l'économie.

Toutefois, la politique monétaire européenne est définie par la BCE dans l'intérêt de l'ensemble des pays de la zone, ce qui signifie que celle-ci peut-être, pour tel pays, relativement restrictive et, pour tel autre, relativement expansionniste, compte tenu de sa situation propre du point de vue de l'inflation. L'existence de ces différences représente une difficulté incontestable pour la conduite de la politique monétaire. D'où l'importance de la transparence et de la lisibilité de la politique de la BCE (auxquelles la publication des minutes des délibérations du Conseil des gouverneurs contribuerait utilement) mais aussi au renforcement des structures et des mécanismes de concertation entre la BCE et l'euro-groupe, en particulier dans un contexte de ralentissement de la croissance qui appelle la mobilisation de tous les instruments.

Graphique 9 : Les taux d'intérêt directeurs des banques centrales



Source : presse économique et financière, graphique CES.

Tableau 9 : Le taux annuel d'inflation dans les pays de la zone euro

(Evolution des prix entre le mois pris en compte et le même mois de l'année précédente)

	Juin 2001	Juillet 2001	Août 2001	Septembre 2001
Belgique	3,0	2,7	2,5	1,9
Allemagne	3,1	2,6	2,6	2,1
Grèce	4,5	4,2	4,0	4,0
Espagne	4,2	3,8	3,8	3,4
France	2,2	2,2	2,0	1,6
Irlande	4,3	4,0	3,7	3,8
Italie	2,9	2,8	2,8	2,6
Luxembourg	2,7	2,4	2,5	1,9
Pays-Bas	5,1	5,3	5,2	5,4
Autriche	2,6	2,9	2,5	2,5
Portugal	4,6	4,3	4,0	4,1
Finlande	3,0	2,6	2,7	2,6
Zone euro	3,0	2,8	2,7	2,5

Chiffres provisoires en septembre 2001 pour la France, les Pays-Bas, l'Autriche et la zone euro.
Source : Eurostat.

On sait qu'un débat - initié par les pays dont le poids économique est le plus déterminant au sein de la zone euro - est ouvert en Europe sur les marges de manœuvre en matière budgétaire. Cette question est déterminante quant à la capacité, pour les Etats membres, d'agir efficacement sur la conjoncture. Il est clair que le ralentissement en cours devrait justifier une certaine souplesse dans l'application du Pacte de stabilité et de croissance afin de renforcer le dynamisme de celle-ci, dans l'intérêt même de l'emploi. Cette souplesse est

d'ailleurs prévue explicitement par le Pacte en cas de récession entraînant une baisse du PIB supérieure à 2 % en rythme annuel. On pourrait sans doute aller plus loin sans pour autant remettre en cause l'objectif de l'équilibre à moyen terme des finances publiques.

Le critère retenu concernant l'équilibre des comptes publics (déficit public/PIB) est sans doute moins pertinent que celui de la dette publique/PIB qui pourrait donc lui être avantageusement substitué. De même, le rythme de réduction des déficits publics devrait-il être apprécié en tenant compte de la situation de l'emploi dans le pays considéré et de son taux d'endettement. C'est ainsi qu'un *policy mix* harmonieux et efficace, comme on l'a vu aux Etats-Unis, pourra être mis en œuvre en Europe.

L'assombrissement des perspectives de croissance, en particulier en Allemagne mais, plus généralement, dans l'ensemble de la zone, justifierait ainsi une orientation concertée plus contra-cyclique des politiques monétaire et budgétaires, voire une activation des possibilités offertes via le budget européen, la BEI¹ et les capacités d'emprunt encore inexploitées de l'Union, pour aider les secteurs les plus touchés et financer la réalisation de grandes infrastructures d'intérêt commun à l'ensemble des Etats membres. Ce qui pose non seulement le problème du Pacte de stabilité et de croissance et de son interprétation mais aussi celui de la cohésion du tandem BCE/euro-groupe et de sa capacité à adresser aux agents économiques des signaux rassurants, à l'image du couple FED/Maison Blanche aux Etats-Unis.

A cet égard, la répartition ambiguë des rôles au sein de la zone entre la BCE, la Commission et les gouvernements nationaux entraîne une cacophonie qui nuit à la définition d'orientations et à la prise de décisions politiques claires en direction des populations. En tout état de cause, les autorités européennes ont, fait preuve, face à ce choc, d'une pusillanimité qui tranche avec l'activisme de leurs homologues d'Outre-Atlantique.

Plus généralement, ainsi que l'a souligné notre Assemblée dans son avis sur la « *Participation du Conseil économique et social au débat national sur l'avenir de l'Union européenne* » présenté par Mme Annette Wieviorka et adopté le 10 octobre dernier, l'existence de l'euro accentue le besoin de politiques fortes, pour promouvoir la cohésion économique et sociale et répondre au défi de la mondialisation : le problème de la coordination des politiques économiques, fiscales et budgétaires au niveau européen est donc clairement posé. Outre la nécessité d'un réel contrepoids politique, la BCE devrait notamment voir son mandat élargi pour y intégrer, comme aux Etats-Unis, le soutien à la croissance. La réforme de l'architecture institutionnelle constitue, de

¹ Il s'agirait, pour ce qui la concerne, d'accélérer fortement son engagement dans le financement des grands projets d'investissement. Selon le gouvernement français, elle pourrait augmenter de 50 % à 75 % la part financable des projets concrets, par exemple dans les domaines des transports, du tourisme, de l'environnement ou des télécommunications. Un effort ambitieux en faveur d'investissements européens d'infrastructure trouverait ici sa concrétisation par la mobilisation d'environ 12 milliards d'euros (78,7 milliards de francs) voire plus d'engagements supplémentaires en 2 ans dans l'Union européenne.

ce point de vue, une opportunité d'évolution et de rééquilibrage entre la politique monétaire et les autres instruments économiques.

Cet avis insistait aussi, à juste titre, sur la nécessité pour la construction européenne de concilier plus étroitement progrès économiques et progrès sociaux. Alors que le modèle social européen, qui inclut notamment le dialogue entre les partenaires sociaux, devrait être au cœur du processus d'intégration, les règles d'adoption de normes restent aujourd'hui plus sévères dans le champ du social, l'unanimité y étant plus souvent requise que dans le champ économique, et les arbitrages entre l'économique et le social sont rarement favorables au second. Des évolutions récentes - comme l'adoption de l'Agenda social à Nice ou d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale lors du sommet de Lisbonne - sont des éléments encourageants d'une évolution qui doit être poursuivie et approfondie.

Au-delà, la mise en œuvre effective du « *processus de Cologne* » lancé en novembre 1999 devrait permettre d'engager un dialogue entre les autorités budgétaires et monétaires de la zone euro et l'ensemble des partenaires sociaux. Il devrait déboucher sur l'affichage d'une détermination commune à faire face aux difficultés actuelles.

*
* * *

La zone euro ne saurait durablement rester à l'écart des turbulences mondiales. De même, l'économie française, quoique dans une situation plus favorable que la plupart de ses voisins, est-elle affectée par le ralentissement de la croissance qui se diffuse à partir des Etats-Unis. Les perspectives pour 2002 ont dû être revues à la baisse pour tenir compte notamment du risque de récession américaine qui a été accentué par les attentats du mois de septembre et des actes de malveillance qui se manifestent dans les différents points du pays.

Mais il importe, dans ce contexte, de faire preuve de sang froid : si le pire n'est jamais sûr, il ne doit pas non plus être anticipé à un point tel que, *ex post*, il devienne réalité. Le contexte particulier représenté par le ralentissement bien réel de l'activité économique dans la zone euro doit être l'occasion d'un réexamen concerté, à la faveur d'une intensification du dialogue au sein de l'euro-groupe et avec la BCE, de la combinaison actuelle des instruments de la politique économique et sociale afin de soutenir la croissance et d'encourager l'emploi : il en va de l'intérêt de la zone euro dans son ensemble et de chacun de ses pays membres, à commencer par la France, en particulier.

Cela implique notamment de tout mettre en œuvre pour conforter la propension à consommer des ménages, principal moteur de la décision d'investir et clé de voûte de la croissance. Plus largement, c'est l'ensemble de la dimension sociale de la conjoncture qui doit faire l'objet, plus que jamais, d'une attention soutenue de la part des pouvoirs publics pour faire évoluer en parallèle ces deux facettes indissociables d'une même réalité, dans l'intérêt de la croissance, de l'emploi et de la justice sociale. C'est à cet aspect de la conjoncture qu'est, à juste titre, consacré, comme l'an passé, le chapitre qui suit.

CHAPITRE III

INDICATEURS SOCIAUX : LES CONSÉQUENCES

DU RALEMENTISSEMENT ET DES INCERTITUDES

ÉCONOMIQUES

Le Conseil économique et social s'est doté l'année dernière d'un « *tableau de bord des indicateurs sociaux* » qui a été commenté pour la première fois dans son rapport de conjoncture du second semestre 2000 (« *La conjoncture économique et sociale à la fin de l'an 2000 : embellie et dangers* », rapporteur : M. Dominique Taddéi). Ce tableau de bord - dont les données ont été actualisées mais dont la structure est restée identique - nous sert, à nouveau cette année, de fil conducteur pour tenter de décrire et d'analyser la conjoncture sociale de notre pays.

Quels sont les éléments qui varient, avec plus ou moins de décalage ou d'ampleur, dans le même sens que la conjoncture économique ? Quels sont ceux qui résistent davantage aux évolutions purement conjoncturelles, soulignant ainsi des forces ou des faiblesses structurelles ? Quels sont, enfin, ceux dont l'évolution - positive ou négative - peut rétroagir sur la situation économique elle-même, enclenchant ainsi des cercles vertueux ou vicieux ? L'examen détaillé de ces indicateurs peut nous donner quelques clés pour répondre à ces questions.

Au préalable, toutefois, un constat s'impose : comme le lecteur le constatara, il existe un fossé entre la précision et la périodicité de la production statistique dans le domaine économique et celles qui ont cours dans le champ social. Cette remarque s'applique tout particulièrement aux informations concernant les DOM ou certaines catégories socioprofessionnelles (travailleurs indépendants et professions libérales). Elles visent aussi des thèmes comme les inégalités sociales ou la pauvreté et l'exclusion. Le Conseil économique et social souligne l'urgence d'un effort supplémentaire de mise à niveau des sources statistiques sociales par rapport aux sources économiques.

I - LE TRAVAIL

A - LA POPULATION ACTIVE (FIGURES 1 À 6)

1. La population active

Avec une augmentation d'environ 500 000 personnes entre 1998 et 2000¹, la France est le pays qui - après le Royaume-Uni (+ 630 000) et l'Espagne (+ 550 000) - a le plus contribué à la progression de la population active de l'Union européenne (UE) pendant cette période, devançant l'Italie (+ 360 000). L'Allemagne, plus grand pays par le nombre d'habitants, a vu sa population active progresser de moins de 80 000 personnes au cours de ces deux années et arrive à la 10^{ème} place sur 15. La population active française a ainsi cru d'environ 2 % contre 1,7 % en moyenne pour l'ensemble de l'UE. Ce dynamisme constitue pour la France un atout incontestable, mais en même temps il rend plus nécessaire encore qu'ailleurs de prendre les mesures permettant la poursuite d'une croissance soutenue de l'emploi².

La performance française est cependant à relativiser lorsque l'on rapporte cette augmentation à la taille de la population : des pays plus petits numériquement comme l'Irlande, la Finlande ou les Pays-Bas arrivent en tête, la France n'occupant que la 7^{ème} place (l'Allemagne arrive à la 14^{ème} place, devant la Grèce, seul pays de l'Union qui a vu sa population active reculer).

L'examen des rôles respectifs de l'évolution démographique et de la modification des taux d'activité dans cette progression de la population active montre, par ailleurs, que la première tient une part plus importante en France que dans l'ensemble de l'UE (environ 60 % contre 25 %)³. En effet, ce pourcentage européen global – résultante de situations nationales extrêmement variées – est tiré vers le bas par des pays dans lesquels le vieillissement démographique a un impact négatif sensible sur l'évolution de la population active (en Allemagne et en Grèce surtout mais aussi, dans une moindre mesure, en Espagne et en Italie). D'autre part, le taux d'activité des 15-64 ans continue globalement à progresser en France (de 68,2 % à 68,8 %, soit +0,6 point), un peu moins cependant que celui de l'ensemble de l'UE (de 68,0 % à 68,9 %, soit + 0,9 point), notre pays passant ainsi – légèrement mais symboliquement – sous la moyenne européenne. Six pays ont ainsi vu leur taux d'activité global progresser de 2 points ou plus (notamment + 3,1 points pour la Finlande), un seul diminuant (- 0,1 point pour la Suède).

¹ Toutes les données chiffrées qui suivent concernant la population active sont issues (ou ont été calculées à partir) des publications d'Eurostat (Enquête sur les forces de travail 1998 et 2000). La « population active » regroupe, dans les définitions statistiques nationales et internationales, à la fois les personnes occupant effectivement un emploi et les demandeurs d'emploi.

² Sur les évolutions structurelles à moyen terme de la population active et de l'emploi ainsi que les propositions du Conseil économique et social sur cette question, voir « *Dynamique de la population active et emploi : la gestion prévisionnelle des âges à l'horizon 2010* » (Rapporteur : M. Bernard Quintreau), avis adopté le 24 octobre 2001.

³ Cet effet purement démographique est obtenu en continuant à appliquer les taux d'activité constatés pour l'année 1998 aux chiffres de la population en âge de travailler de l'année 2000.

2. Les femmes dans la population active

Dans notre pays, les femmes (+ 260 000) contribuent plus que les hommes (+ 240 000) à l'augmentation de la population active dans cette période récente mais ce phénomène – principalement du à l'importante élévation du taux d'activité féminin – est encore plus accentué chez nos voisins : pour les hommes, la France présente la 2^{ème} progression européenne en valeur absolue et la 7^{ème} en prenant en compte la taille du pays, mais seulement, respectivement, la 4^{ème} et la 11^{ème} place pour les femmes, à partir, il est vrai, d'un niveau de départ plus élevé. Le taux global d'activité des femmes de 15 à 64 ans a ainsi progressé, en France, de 0,9 point (+ 0,2 point seulement pour les hommes) mais de 1,5 point dans l'ensemble de l'UE (+ 0,3 point pour les hommes). Tous les pays européens ont vu leur taux d'activité féminine progresser plus rapidement que celui de la France au cours des deux dernières années (à l'exception du Danemark mais ce pays possédait déjà, et possède toujours, le taux le plus élevé : 75,9 %). Notre pays reste cependant encore au-dessus de la moyenne européenne pour l'activité féminine (62,5 % contre 59,7 % pour les 15-64 ans).

3. Les 50 ans et plus dans la population active

Avec environ + 460 000 personnes actives de 50 ans et plus, la France arrive en tête des Quinze, même si elle n'occupe que la 5^{ème} place en tenant compte de la taille relative de la population (avec une progression de 10 % en valeur absolue, soit le double de la moyenne de l'Union). En France comme pour la moyenne des pays européens (qui cache cependant une grande variété de situations nationales), la progression est principalement la conséquence de l'augmentation du poids de cette classe d'âge dans l'ensemble de la population. Les taux d'activité des 50-64 ans s'élèvent néanmoins eux aussi (à l'exception notable de la Suède et de l'Allemagne) et, sur ce plan, la France (de 50,6 % à 52,7 %, soit + 2,1 points) comble - à l'occasion de ces deux dernières années - une partie de son décalage sur la moyenne européenne (qui passe de 52,0 % à 53,1 %, soit + 1,1 point).

4. Les jeunes dans la population active

Fait tout aussi significatif, la France fournit le principal apport à l'augmentation de la population active dans l'UE pour les 15-25 ans (+ 115 000 personnes environ, soit + 4,5 % contre une quasi-stagnation pour l'ensemble de l'Union, huit des quinze pays voyant même la population active reculer en valeur absolue parmi ces jeunes). La France figure encore à la 5^{ème} place en prenant en compte la taille des pays, derrière la Finlande (qui connaît une progression de plus de 30 % de la population active dans cette classe d'âge), les Pays-Bas, la Belgique et l'Irlande (qui connaissent tous les trois une progression de l'ordre de 8 %). Sur l'ensemble de l'UE, le recul démographique (particulièrement sensible sur la période considérée pour des pays comme l'Espagne ou l'Italie) et la croissance du taux d'activité moyen (de 46,5 % à 47,5 %, soit + 1 point) s'annulent. La situation de la France est due, quant à elle, à un effet démographique qui demeure positif et à une augmentation du taux d'activité plus

rapide que la moyenne (de 34,2 % à 35,7 %, soit + 1,5 point) même si le niveau atteint était et demeure très inférieur à celui de l'UE prise dans son ensemble.

Cette tendance se retrouve dans les données fournies par l'enquête emploi réalisée par l'INSEE sur le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 29 ans. Ce taux a, en effet, baissé, avec l'amélioration de la situation générale de l'emploi, tant pour les garçons (- 0,7 point) que pour les filles (- 0,5 point) entre mars 1998 et mars 2000. Une remontée (+ 0,4 point) apparaît cependant dans les résultats de mars 2001, premier signe qui pourrait être interprété comme le retour des difficultés sur le marché du travail incitant les jeunes à poursuivre leur scolarité.

B - LES EFFECTIFS, LA DURÉE DU TRAVAIL, LA PRÉCARITÉ (FIGURES 7 À 16)

1. Les effectifs

La part des salariés hors Etat et collectivités locales a continué à progresser et atteint désormais pratiquement les deux-tiers du total de la population active occupée tandis que la part des agents de l'Etat et des collectivités locales et celle des non-salariés continuent de décliner régulièrement. Cette tendance est à l'œuvre tant du côté des hommes que de celui des femmes.

Au-delà de la poursuite de cette évolution de nature structurelle qui affecte l'emploi et ses différentes formes, le suivi des données trimestrielles concernant les seuls effectifs salariés du secteur marchand (environ 15 millions de personnes sur une population active occupée totale de l'ordre de 23,5 millions) fait apparaître une inflexion récente et met en relief l'impact social direct du ralentissement économique en cours : si la progression constante de ces effectifs n'est pas, pour l'instant, remise en cause, le rythme de cette progression s'est stabilisé au 4^{ème} trimestre 2000 avant de commencer à ralentir au 1er trimestre 2001, freinage confirmé au trimestre suivant (cette inflexion était même sensible dès le 3^{ème} trimestre 2000 dans le tertiaire marchand).

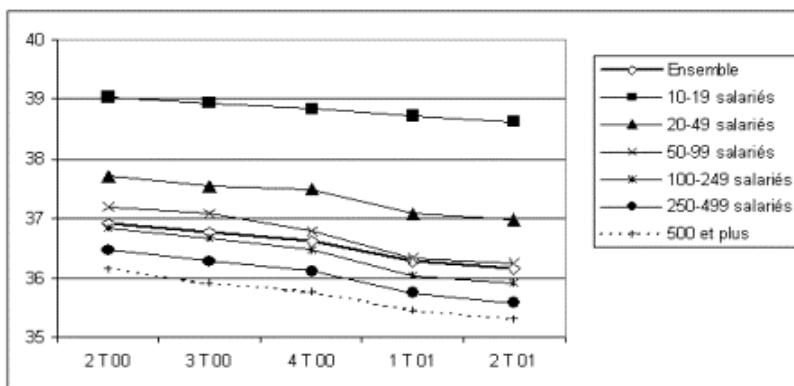
2. La durée du travail

La réduction de la durée du temps de travail - réamorcée depuis la loi « *Robien* » de juin 1996 - se fait désormais sentir dans tous les indicateurs disponibles avec la montée en puissance des lois « *Aubry* » et le passage aux 35 heures hebdomadaires : 7,7 millions de personnes actives occupées à temps complet (sur un total de 17,5 millions, soit 44 %) déclarent en mars 2001 un horaire hebdomadaire de travail habituel inférieur à 39 heures. Elle ne prendra toute son ampleur qu'avec son application aux entreprises de moins de 20 salariés.

L'examen plus détaillé des évolutions trimestrielles les plus récentes dans les entreprises (cf. les deux graphiques ci-dessous) montre clairement un décrochage au 1^{er} trimestre 2001, au lendemain de la date butoir choisie par le gouvernement pour l'entrée en vigueur de la nouvelle durée légale. Sans véritable surprise, les données par taille d'entreprise confirment que celles de moins de 20 salariés ont été largement insensibles à l'événement tandis que les entreprises de taille plus importante ont conservé leurs écarts relatifs en termes de durée du travail. On peut également noter que celles de 50 à 99 salariés avaient un peu plus que les autres anticipé le changement au 4^{ème} trimestre 2000.

La décision d'assouplir la loi sur les 35 heures pour les entreprises de moins de 20 salariés (notamment le décret relatif à l'élargissement du contingent d'heures supplémentaires) devrait, par ailleurs, contribuer à maintenir les inégalités de durée du travail entre salariés en fonction de la taille de leur entreprise.

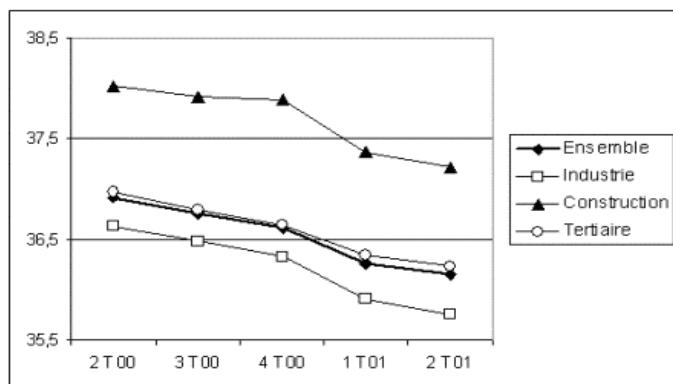
Graphique 10 : L'évolution de la durée hebdomadaire moyenne du travail des salariés à temps complet du secteur marchand par taille d'entreprise



Source : Ministère de l'emploi et de la solidarité - DARES : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre - ACEMO - qui porte sur les établissements de 10 salariés et plus dans les secteurs concurrentiels (hors agriculture).

Ce décrochage concerne également l'ensemble des secteurs d'activité. Il est cependant un peu plus net dans celui de la construction qui s'était moins engagé que ceux de l'industrie et du tertiaire dans le processus de réduction avant la date limite (et qui continue à présenter un horaire moyen sensiblement plus élevé que la moyenne).

Graphique 11 : L'évolution de la durée hebdomadaire moyenne du travail des salariés à temps complet du secteur marchand par secteur d'activité



Source : Ministère de l'emploi et de la solidarité - DARES : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre - ACEMO - qui porte sur les établissements de 10 salariés et plus dans les secteurs concurrentiels (hors agriculture).

Le passage aux 35 heures, même encore inachevé, a aussi des conséquences perceptibles dans la place de la France au sein de l'UE en matière de durée du travail des salariés à temps complet. En effet, si une assez grande variété de situations se présente chez nos voisins (six pays ont globalement vu cette durée augmenter entre 1998 et 2000, sept l'ont vu diminuer et deux n'ont enregistré aucune modification), aucun autre pays n'a constaté une baisse moyenne d'une telle ampleur (- 0,8 heure sur la période). L'UE connaît également une baisse moyenne mais de seulement 0,2 heure : notre pays recule donc – hommes et femmes confondus – de la 9^{ème} à la 13^{ème} place au sein de l'Union pour cette durée, seules la Belgique et l'Italie travaillant moins.

Par ailleurs, pour la deuxième année consécutive, la proportion des actifs occupés à **temps partiel** a reculé (17,2 % des actifs occupés en janvier 1999, 16,9 % en mars 2000 et 16,4 % en mars 2001). Cette tendance est la même pour les hommes et pour les femmes, ces dernières demeurant beaucoup plus concernées par le phénomène : le travail à temps partiel concerne 30,4 % de la population active occupée féminine en mars 2001 et seulement 5 % de la population active occupée masculine. La proportion des actifs occupés à temps partiel en France était légèrement inférieure à la moyenne européenne en 2000 (16,9 % contre 18 %) alors qu'elle était quasiment identique en 1998 (17,3 % contre 17,4 %). Ce taux européen moyen recèle toutefois de considérables différences structurelles entre les différents pays : si les Pays-Bas comptent 41,2 % de la population active occupée à temps partiel en 2000 (et même 70,6 % pour les femmes), la Grèce n'en compte que 4,6 % (2,6 % pour les hommes)...

Le **sous-emploi** (défini comme la proportion des personnes travaillant à temps partiel et qui souhaiteraient travailler davantage), lui aussi, régresse à 33,3 % (- 2,4 points), sensiblement plus cependant pour les hommes (42,2 %, soit - 5,6 points) que pour les femmes (31,5 %, soit - 1,6 point). L'amélioration de la situation sur le marché du travail et le passage progressif aux 35 heures de travail hebdomadaire sont les principaux facteurs qui ont joué dans cette double évolution du temps partiel et du sous-emploi en France.

3. La précarité de l'emploi

Appliquée aux personnes ayant un emploi, cette notion concerne essentiellement les salariés en intérim ou en contrat à durée déterminée (CDD), ainsi que nombre d'agents non-titulaires dans la fonction publique : au-delà de l'augmentation du nombre global des emplois, l'évolution de la part prise par ces «*formes particulières d'emploi*» – pour reprendre la formulation utilisée dans l'enquête emploi annuelle de l'INSEE – constitue un indicateur important dans une perspective de renforcement de la cohésion sociale du pays. Elles représentent, au total, près de 2,8 millions de personnes (soit 11,7 % de la population active occupée).

Une observation plus détaillée montre que l'intérim a continué sa croissance régulière, tant pour les hommes que pour les femmes, les premiers constituant – en 2001¹ comme en 1990 – un peu plus de 70 % des personnes concernées. Pour les CDD, au contraire, les femmes sont de plus en plus majoritaires (57,5 % en 2001), élément qui peut être rapproché de la tertiarisation de l'économie. A l'inverse des intérimaires également, le nombre et la proportion des personnes en CDD dans la population active occupée se réduit globalement. Cette évolution est entièrement imputable aux hommes, le nombre et la part des femmes ayant légèrement progressé d'une année sur l'autre.

Ainsi, alors que le développement des emplois de type précaire est fréquemment analysé comme un phénomène essentiellement lié aux périodes de reprise économique (en raison des incertitudes des employeurs quant à la pérennité de la croissance et donc quant à la durabilité des nouveaux emplois qu'ils créent), on constate que cette explication ne se confirme aujourd'hui que pour ce qui est des CDD. L'intérim, quant à lui, semble s'installer plus durablement dans le paysage de l'emploi en France. Au total, en mars 2001, le recul des premiers est compensé par la poursuite de la croissance du second, ce qui aboutit au maintien du total de ces deux formes d'emploi à un niveau de 6,5 % de la population active occupée (soit un peu plus de 1,5 million de personnes).

Il faut également souligner que ces données annuelles ne prennent pas encore en compte le ralentissement économique récent qui pourrait se traduire par une aggravation de la précarité des emplois offerts. Le recul constaté, dans l'enquête emploi de mars 2001, pour le nombre des stagiaires ou des titulaires de contrats aidés pourrait, lui aussi, être remis en cause puisque les pouvoirs publics ont décidé d'intensifier la politique de traitement social du chômage. Non formellement classés par l'INSEE parmi les «*formes particulières d'emploi*», ces stages ou ces contrats aidés – à durée par nature limitée – contribuent cependant, eux aussi, à la précarité de l'emploi. En réalité, celle-ci concerne donc, au total, plus de 3 millions de salariés, soit environ 13 % de la population active occupée.

La comparaison européenne en matière « d'*emploi temporaire* » établie par Eurostat montre, quant à elle, que la France (passée de 13,9 % de l'ensemble de l'emploi salarié à 15,0 %, soit + 1,1 point entre 1998 et 2000) a accentué son écart avec la moyenne européenne (passée de 12,7 % à 13,4 %, soit + 0,7 point), le mouvement allant dans le même sens pour les hommes et pour les femmes.

¹ Un retournement de tendance est cependant sensible depuis la fin 2000 (avec, selon l'UNEDIC, une évolution annuelle devenue négative en juillet 2001). Il est actuellement difficile de dire dans quelle mesure cette évolution est due à la création d'emplois plus stables ou aux premiers ajustements des entreprises face au ralentissement économique. En sens inverse, les agences d'intérim recrutent actuellement en prévision du passage à l'euro fiduciaire au début de l'année 2002 (accueil et aide du public dans les banques et les administrations notamment).

C - LES MOUVEMENTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (FIGURES 17 ET 18)

1. Les mouvements de personnel

Les données portant sur les établissements de 10 salariés et plus – qui sont désormais disponibles trimestriellement – montrent que le ralentissement en cours n'avait pas encore fait sentir ses effets sur l'emploi à la fin de l'année 2000. Le « *taux de rotation* » de la main d'œuvre, qui sert à mesurer l'ampleur des entrées et des sorties, a continué à croître tout au long de l'année dernière. Les embauches se sont poursuivies avec une augmentation régulière des contrats à durée indéterminée (CDI), un double signe que la confiance des chefs d'entreprises en l'avenir s'était maintenue.

Du côté des départs, l'élément le plus significatif est sans doute la hausse continue du taux des démissions : tout au long de l'année 2000, l'amélioration de la situation sur le marché du travail a encouragé les travailleurs – en particulier dans les établissements de moins de 50 personnes – à rechercher un emploi convenant mieux à leurs aspirations. La mobilité volontaire des salariés a, semble-t-il, pris le pas sur la mobilité forcée (ainsi, le taux des licenciements économiques, désormais à un niveau relativement bas, a-t-il continué à reculer tout au long des quatre trimestres considérés).

2. Les difficultés de recrutement

La progression de la part des CDI est, sans doute, également en partie due aux difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises, contraignant ces dernières à améliorer leur offre auprès des salariés. En effet, ces difficultés, mesurées pour l'industrie manufacturière uniquement, ont progressé continûment tout au long de l'année 2000. Le précédent pic, atteint dans la seconde partie de l'année 1990, a été dépassé à la fin de l'année 2000. Encore faut-il distinguer la situation des cadres et des ouvriers qualifiés (deux catégories pour lesquelles les difficultés de recrutement connaissaient une ampleur du même ordre de grandeur que celle de 1990) de celle des ouvriers spécialisés (pour lesquels le niveau ressenti par les chefs d'entreprises était, à la fin de l'année dernière, deux fois plus élevé qu'il y a dix ans).

Un nouveau maximum a été atteint au début de l'année 2001 et les difficultés de recrutement reculent dans l'industrie depuis deux trimestres. Cette évolution récente concerne l'ensemble des catégories de salariés. Elle est assurément le signe d'un ralentissement de l'activité économique. Il reste que la préoccupation des entreprises concernant les ouvriers spécialisés demeure à un niveau très élevé au regard de l'ensemble de la série. Au-delà des variations de cet indicateur qui sont directement liées à la conjoncture économique, un nouveau problème spécifique apparaît clairement du côté des emplois les moins qualifiés. S'il se confirmait, au cours des prochains trimestres, que leur courbe suit désormais celle des autres catégories de salariés, les efforts tentés par les employeurs en vue d'améliorer qualitativement l'offre de travail (niveau de salaire, conditions de travail...) devraient alors aussi pleinement concerter les postes les moins qualifiés.

D - L'ETAT DES RELATIONS SOCIALES (FIGURES 19 ET 20)

L'année 2000 a vu, simultanément, se développer de façon importante les négociations sociales et la conflictualité sur les lieux de travail.

1. La négociation collective

Sans réelle surprise, la réduction et l'aménagement du temps de travail ont de nouveau été au cœur du dynamisme qu'a connu la négociation collective au cours de l'année écoulée. L'examen du contenu des négociations au niveau des entreprises montre bien que ces deux thèmes arrivent très largement en tête des préoccupations des partenaires sociaux : sur près de 19 000 accords, environ 54 % évoquaient l'aménagement du temps de travail et 52 % traitaient de la réduction du temps de travail, loin devant les questions de salaires et de primes non liées au temps de travail (présentes dans 18 % des accords). Ces dernières pourraient néanmoins retrouver une nouvelle vigueur après une assez longue période de modération salariale.

2. Les conflits du travail

Dans ce contexte d'une amélioration de la situation des entreprises liée à la reprise économique, de l'arrivée à échéance des périodes de modération des rémunérations (acceptées par les salariés dans le cadre des premiers accords sur la réduction du temps de travail) et, enfin, de tensions liées aux négociations sociales parfois difficiles pour le passage aux 35 heures, l'année 2000 a connu une remontée sensible de la conflictualité (mesurée par le nombre de journées de grève) : + 85 %, après + 28 % en 1999 (+ 137 % en deux ans). Un tiers de ces arrêts de travail ont été constatés dans les entreprises (+ 130 % en deux ans) et les deux autres tiers dans la fonction publique, y compris France Télécom et la Poste (+ 141 % en deux ans). Les niveaux atteints restent bien en deçà de celui de l'année 1995 mais se rapprochent cependant de ceux du début de la décennie 1980 (mais la part des conflits dans les entreprises était alors prépondérante).

E - LE CHÔMAGE (FIGURES 21 À 26)

1. Une amélioration confirmée sur les douze derniers mois

En septembre 2001, les chiffres du chômage sont toujours à la baisse comparés à ceux d'il y a un an :

- 2 140 900 demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1 (**-5,2 % par rapport à septembre 2000, soit - 116 700 chômeurs**)¹ ;
- 2 546 300 demandes de catégorie 1 + 6 (- 6,2 %, soit - 167 500 personnes)² ;

¹ Les demandeurs d'emploi de catégorie 1 sont les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures dans le mois.

² L'ensemble des demandeurs d'emploi des catégories 1 et 6 recouvre toutes les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, y compris celles qui ont exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois (catégorie 6).

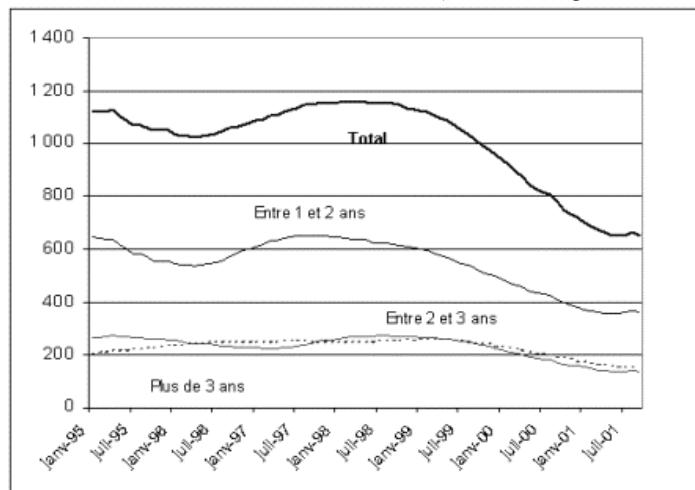
- un taux de 9,1 % de la population active au sens du BIT (- 0,3 point)¹.

Avec un recul de 7,1 % en un an du nombre de chômeuses, **les femmes** (et tout particulièrement celles de 25 à 49 ans mais aussi celles de moins de 25 ans) ont proportionnellement davantage profité de cette amélioration du marché du travail. Elles continuent cependant de représenter encore 51 % des DEFM de catégorie 1 alors qu'elles ne constituent que moins de 46 % de l'ensemble de la population active.

Les personnes de 50 ans et plus (- 5,6 %) et **les jeunes** de moins de 25 ans (- 1,1 % en un an) ont bénéficié du mouvement général, beaucoup moins toutefois que la moyenne pour les seconds. Au total, ce sont d'ailleurs les jeunes hommes de moins de 25 ans qui sont la première catégorie à voir son niveau de chômage remonter sur un an (+4,4 % depuis septembre 2000).

La décrue du **chômage de longue durée** (c'est à dire les DEFM de catégorie 1 inscrits à l'ANPE depuis au moins un an) avait été entamée avec un retard d'environ un an sur la moyenne des demandeurs d'emploi (mi-1998 contre mi-1997). Sur les douze derniers mois, il a vu, en revanche, ses effectifs se réduire très sensiblement plus que la moyenne (-16,0%). Ce mieux concerne même davantage les personnes au chômage depuis 3 ans et plus (- 22,5 %) que celles dont l'ancienneté est moindre, qu'elles soient inscrites entre 2 et 3 ans (- 18,8 %) ou entre 1 et 2 ans (- 11,7 %). Il resterait à établir la part exacte prise, dans cette évolution, par les radiations administratives. Cet ensemble des chômeurs de longue durée représente aujourd'hui 653 200 personnes, soit 30,5 % des chômeurs de catégorie 1.

Graphique 12 : L'évolution du chômage de longue durée en France
(DEFM de catégorie 1, CVS, en milliers)



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, DARES.

¹ Les chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) sont les personnes sans emploi, à la recherche effective d'un emploi et immédiatement disponibles. Les données sont établies une fois par an à partir des résultats de l'enquête sur l'emploi effectuée par l'INSEE et sont estimées à l'aide d'un modèle économétrique pour les mois intermédiaires.

L'examen de l'ensemble des catégories de chômeurs conduit cependant à relativiser ces bons résultats. Il semble en effet logique de ne pas totalement écarter d'une analyse sur l'évolution du chômage les personnes qui sont à la recherche d'un CDI à temps partiel ou d'un CDD, dans la mesure, notamment, où ces contrats sont considérés comme des emplois à part entière dans les statistiques de la population active occupée. Pourtant très officiellement enregistrées par l'ANPE¹, ces personnes représentent, en septembre 2001, 825 600 personnes qui, s'ajoutant aux DEFM de catégories 1 + 6, portent le nombre total de chômeurs en France à 3,4 millions de personnes. Pour ces catégories supplémentaires, le chômage n'a reculé que de 0,1 % en un an. En agrégant **toutes les catégories de DEFM**, le chômage n'a plus baissé que de 4,7 % (- 170 000 personnes) entre septembre 2000 et septembre 2001.

Une mesure plus complète du chômage devrait même tenir compte du sous-emploi (voir *supra* et figure 14 du tableau de bord), c'est-à-dire des personnes qui, tout en ayant actuellement un emploi, se trouvent en situation de travail à temps partiel « *constraint* ». **Le chômage au sens large** atteint ainsi les 4,7 millions de personnes (3,4 millions de DEFM toutes catégories confondues + 1,3 million de personnes en sous-emploi). Les chiffres habituellement diffusés et commentés pour analyser le chômage (DEFM de catégorie 1, soit 2,1 millions de personnes aujourd'hui) ne représentent donc, en fait, que 45 % environ de l'ensemble des personnes en recherche d'emploi.

Notre pays fait toujours partie, comme il y a un an, des quatre pays dont le taux est supérieur à la moyenne de l'UE (avec l'Espagne, l'Italie et la Finlande qui présentent toujours un taux plus élevé). Au cours des douze derniers mois, le taux de chômage en France figure cependant parmi ceux qui ont diminué le plus rapidement au sein de l'Union.

2. Les premières conséquences du ralentissement conjoncturel

Le ralentissement économique commence toutefois à se faire sentir dans les statistiques européennes du chômage depuis quelques mois. Un pays comme l'Allemagne est revenu, sur ce point, à un niveau supérieur à celui d'il y a un an et se situe désormais, lui aussi, au dessus de la moyenne européenne (l'Autriche et le Portugal ont aussi un taux supérieur à celui d'il y a douze mois). Concernant la France, il apparaît que, pour le 5^{ème} mois consécutif, les données mensuelles du chômage (corrigées des variations saisonnières) sont reparties à la hausse, traduction légèrement décalée du ralentissement économique constaté fin 2000 –

¹ 415 000 DEFM de catégorie 2 (personnes recherchant un CDI à temps partiel et n'ayant pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures), 215 100 DEFM de catégorie 3 (personnes recherchant un CDD et n'ayant pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures), 84 400 DEFM de catégorie 7 (personnes recherchant un CDI à temps partiel et ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures), 75 100 DEFM de catégorie 8 (personnes recherchant un CDD et ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures). Ces chiffres sont bruts (c'est-à-dire non corrigés des variations saisonnières). Les données concernant les catégories 4 (demandeurs d'emplois non disponibles, souvent en stage) et 5 (demandeurs pourvus d'un emploi, souvent en CES) ne sont pas publiées. Ces chiffres n'incluent pas non plus les « dispenses de recherche d'emploi » destinées aux chômeurs âgés de plus de 57 ans ½ (55 ans sous certaines conditions) qui conservent cependant leurs droits.

début 2001. Depuis avril 2001, on compte près de 77 8000 chômeurs de plus (DEFM de catégorie 1, corrigé des variations saisonnières) tandis que le taux de chômage au sens du BIT remontait de 8,7 % à 9,1 %.

Encore sans commune mesure avec la baisse entamée en 1997 (le taux de chômage était alors de plus de 12 % et le nombre des DEFM de catégorie 1 a baissé d'environ 1 million de personnes), ce mouvement inquiète moins par son ampleur que par le coup d'arrêt qu'il semble porter à cette évolution dans un contexte d'incertitude élevée quant à la croissance des mois prochains. Il reste d'ailleurs à craindre que certaines des catégories ayant le plus bénéficié de l'embellie des dernières années (femmes, jeunes, personnes de 50 ans et plus, chômeurs de longue durée...) ne soient, à nouveau, les plus pénalisées en cas de retournement durable.

II - LE NIVEAU ET LES CONDITIONS DE VIE

L'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (figure 27) confirme, elle aussi, un changement d'atmosphère que laissaient déjà entrevoir d'autres indicateurs récents commentés ci-dessus (remontée des taux de scolarisation des jeunes, ralentissement du rythme de progression des effectifs de la population active occupée, recul des difficultés de recrutement ressenties par les chefs d'entreprises, remontée du chômage depuis quatre mois...). Si les résultats de cette enquête ne préfigurent pas rigoureusement l'évolution qui sera réellement constatée pour les revenus des ménages ni celle de leur comportement de consommation, ils donnent cependant une tonalité utile à connaître tant la demande qui émane d'eux pèse lourdement dans l'évolution de la croissance de l'économie dans son ensemble.

Ainsi, l'indicateur résumé de la confiance des ménages, qui a atteint un sommet historique en janvier 2001, a régressé continûment depuis février, est devenu de nouveau négatif à partir du mois d'avril, pour revenir aujourd'hui à un niveau proche de celui de la mi-1998¹. Ce décrochage du début de l'année 2001 est corroboré par les indicateurs mesurant l'opinion des ménages, d'une part, sur leur situation financière future, d'autre part, sur leur propension à faire des achats importants dans la période.

Au delà du sentiment que l'on peut se faire sur le « *moral* » des Français tel qu'il ressort de ces enquêtes, l'examen du « *partage des fruits de la croissance* » (figure 28) permet d'essayer d'objectiver la part du revenu national attribuée aux salaires et, donc, à la consommation des ménages. De ce point de vue, l'année 2000 a confirmé la légère progression de la part des rémunérations dans la valeur ajoutée des sociétés non financières et des entreprises individuelles qui avait déjà été constatée en 1999 (55,7 % en 1998 ; 56,6 % en 1999 ; 56,9 % en 2000).

Cette progression doit cependant être relativisée puisque, depuis une quinzaine d'années d'environ, cette part des rémunérations a oscillé au sein d'une bande assez étroite de 1,5 point environ, ayant 55,7 % pour plancher et

¹ Le chiffre d'octobre 2001 semble montrer une stabilisation - qui reste à démontrer - de cette dégradation.

57,1 % pour plafond¹. De ce point de vue, les résultats constatés pour ces dernières années se situent dans la continuité de la période qui a suivi la nette rupture des années 1981-1986 (- 4 points en six années seulement). Au total, sans prétendre pouvoir fixer le niveau du partage de la valeur ajoutée qui serait optimal tant pour l'efficacité économique que pour la justice sociale, force est de constater que le partage de ces dernières années est désormais stabilisé à un niveau relativement bas pour ce qui est de la part des rémunérations.

A - LES SALAIRES (FIGURES 29 À 35)

1. Les salaires dans le secteur marchand

Le salaire annuel moyen net (à temps complet) dans le secteur marchand se situait, en 1999, à 131 160 F (soit 19 995 euros), en hausse de 2,1 % en francs courants par rapport à 1998, à comparer avec une inflation de 0,5 % en moyenne annuelle. Pour la troisième année consécutive, un gain de pouvoir d'achat pouvait ainsi être observé. Ce résultat d'ensemble recouvre toutefois des disparités :

- ainsi, le salaire moyen net des ouvriers n'a-t-il augmenté que de 1,4 %, pour se situer à 96 720 F (14 745 euros), soit 73,7 % du salaire moyen global, celui des employés de 0,7 % seulement (97 800 F - 14 910 euros - soit 74,5 % du salaire moyen global), à comparer avec celui des cadres et professions intellectuelles supérieures, en hausse de 3 % à 251 160 F (32 289 euros) soit 1,9 fois le salaire moyen global. Au total, sous ce critère, les inégalités entre catégories socioprofessionnelles se situaient dans un rapport de 1 à 3,8 en 1999 ;
- les disparités par catégories socioprofessionnelles se conjuguent, par ailleurs, avec des inégalités selon le sexe : le salaire annuel moyen net des femmes (112 320 F soit 17 123 euros) était ainsi inférieur de 15 % au salaire moyen global, tandis que celui des hommes (140 640 F soit 21 440 euros) lui était supérieur de 7 %, soit un écart de 25,2 % en moyenne entre les deux, qui s'élève à 32 % chez les cadres et professions intellectuelles supérieures. Mais les inégalités par catégories socioprofessionnelles étaient sensiblement plus accusées chez les hommes (rapport de 1 à 2,7) que chez les femmes (rapport de 1 à 2,5).

Ce résultat marque un progrès par rapport à 1990 (écart de 33,1 %) et, plus encore, à 1980 (écart de 38,4 %), mais les évolutions en la matière s'avèrent particulièrement lentes. On note même un tassement en 1998 et 1999 dont on ne sait, à ce stade, s'il marque une inflexion durable ou simplement une pause dans une évolution tendancielle maintenue. C'est chez les cadres supérieurs que l'écart est le plus élevé (24,4 %) mais aussi où il s'est réduit le plus rapidement (28,1 % en 1990 et 33,1 % en 1980), et chez les employés qu'il est le plus faible (9,8 %), en dépit d'une hausse de près de 2 points en 1998-1999, après une chute

¹ La prise en compte de l'augmentation régulière du nombre de salariés dans la population active devrait également contribuer à minimiser la progression des dernières années.

de plus de 10 points depuis 1980. L'écart atteint encore 14,4 % chez les cadres moyens, soit une baisse de moins de 7 points depuis 1980.

Ces évolutions sont à rapprocher de celle du salaire mensuel brut de base dans le secteur privé dont le glissement se situait à 2,5 % en juin 2001 contre 1,6 % un an plus tôt, soit + 0,4 % en termes réels contre - 0,1 % en juin 2000. Les hausses sont sensiblement plus rapides pour les ouvriers et les employés que pour les autres catégories de salariés sur la dernière période mais cela n'a pas toujours été le cas précédemment : en 1999, le salaire des cadres a cru de 1,8 % alors que celui des ouvriers n'augmentait que de 1,6 % et celui des employés de 1,7 % en moyenne annuelle.

Dans cet ensemble, il convient de rappeler que 13,6 % étaient rémunérés au SMIC en 2000 (12,8 % en 1999, 10,7 % en 1996) dont 19,6 % des femmes (15 % en 1996) et 9,7 % des hommes (7,6 % en 1996) : le SMIC concerne ainsi proportionnellement deux fois plus de femmes que d'hommes, et ces salariés étaient aussi souvent des jeunes puisque 35,7 % des moins de 26 ans étaient rémunérés au SMIC dont 40,4 % des femmes de cette catégorie et 31,9 % des hommes : le SMIC concerne ainsi proportionnellement davantage les jeunes femmes que les jeunes hommes et cette fréquence du SMIC chez les jeunes femmes est allée crescendo depuis 1996 (33,6 % des salariées de moins de 26 ans) avec un pic à 42,6 % en 1997. C'est dire si la politique de revalorisation du SMIC doit, de plus en plus, être interprétée au prisme de sa contribution à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes.

2. Les rémunérations des agents de l'Etat

S'agissant des agents de l'Etat, la rémunération annuelle moyenne brute atteignait en moyenne 184 930 F (28 190 euros) en 1999. L'écart entre les catégories A et C était situé dans une fourchette de 1 à 1,7. La rémunération des femmes était inférieure de 7 % à la rémunération moyenne globale tandis que celle des hommes lui était supérieure de plus de 8 %, soit un écart de 16,7 % entre les deux, surtout sensible dans la catégorie A (21,2 %). Les disparités hommes-femmes sont donc moins accusées dans la fonction publique en termes bruts, que dans le secteur marchand, en termes nets.

Les prélèvements sociaux ne réduisent pas la hiérarchie des traitements moyens qu'il s'agisse de l'écart entre les catégories A et C ou des disparités entre hommes et femmes. L'examen de l'évolution du traitement mensuel de base est cependant révélateur d'un effort en faveur du bas de l'échelle des rémunérations de 1998 à 2001 et au printemps 2001, qui n'est pas toujours suffisant pour maintenir le pouvoir d'achat (1997 et 2000 en particulier).

B - LES AUTRES REVENUS (FIGURES 36 À 41)

1. La participation et l'intéressement

La participation et l'intéressement concernaient 13,5 % des salariés en 1999, tandis que la participation seule touchait 12,4 % d'entre eux et l'intéressement seul 10,9 %. A contrario, 63,1 % des salariés ne percevaient ni participation ni intéressement. Cette pratique engendre le versement de primes

d'un montant moyen de 12 900 F (1 967 euros) par bénéficiaire lorsque les deux dispositifs sont en place, de 6 320 F (963 euros) pour l'intéressement seul et de 5 620 F (857 euros) pour la participation seule. Elle est surtout le fait des entreprises de plus de 100 salariés dans le cas du cumul des deux versements et de celles de 50 salariés et plus pour la participation seule, conformément aux obligations légales, tandis que l'intéressement, déjà présent dans une minorité de petites entreprises, concerne surtout celles de plus de 250 salariés. La marge de progression de ces mécanismes d'association des salariés aux résultats des entreprises est donc importante, dans les entreprises de moins de 50 salariés bien entendu, mais aussi dans les plus grosses.

2. Les revenus des agriculteurs

Le résultat agricole par actif en termes réels (c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation) a recommencé à progresser en 2000 (+ 0,3 %) après une baisse de 3,9 % en 1999. Cela n'a toutefois pas permis de redresser le revenu d'entreprise agricole par actif non-salarié qui a stagné (- 0,3 %) après - 6,9 % en 1999. Cela avant même que les effets des différentes épizooties ne se soient pleinement manifestées, ce qui souligne les difficultés du monde agricole.

Encadré 3 : Les revenus du secteur des professions libérales

Même si la moyenne des revenus du secteur des professions libérales est relativement plus élevée que celle des autres indépendants, il n'en reste pas moins qu'à l'intérieur de ce secteur subsistent des écarts énormes entre les différentes professions et qu'entre 1990 et 1997 la plupart des entreprises libérales ont vu leur résultats diminuer : une étude de l'INSEE¹ sur les structures individuelles de moins de 20 salariés du commerce, de la construction et des services prend à témoin quelques activités libérales : la pharmacie, les intermédiaires du commerce, le conseil et l'assistance aux entreprises, regroupant 15,2 % des 941 800 entreprises de moins de 20 salariés, recensées par l'étude au 31 décembre 1998. Entre 1990 et 1997, les évolutions des résultats nets avant impôts de ces entreprises (corrigés par les indices de prix à la consommation) montrent une régression annuelle pour la pharmacie (- 1,3 %), pour les intermédiaires du commerce (- 3,5 %) et pour les services aux entreprises (- 3,0 % dont - 4,8 % pour les architectes et les ingénieurs).

L'étude de l'INSEE ne concerne pas les secteurs de la santé (60 % environ du secteur libéral) et de l'enseignement. Les chiffres répertoriés par la DECAS² notent pour les années plus récentes les mêmes problématiques : des différences entre les professions, parfois même d'une même branche. Ainsi entre 1991 et 1997, au sein de la famille santé, les chiffres d'affaires et les revenus annuels moyens des médecins ont plutôt augmenté dans la période. En revanche, les chiffres d'affaires des autres professions de la santé, notamment les auxiliaires paramédicaux, sont largement inférieurs à ceux de leurs confrères.

Les professions de l'enseignement technique et général en libéral font également état, selon les chiffres de la DECAS, de revenus particulièrement bas en 2000 (112 000 F annuels de revenus pour l'enseignement technique et général et 72 000 F annuels pour la formation et autres enseignements). Le fonctionnement de ces professions se rapprochant des activités décrites plus hauts par l'étude de l'INSEE, on peut envisager également qu'une diminution de revenus soit intervenue entre 1990 et 1997.

¹ INSEE, « *Informations rapides* », n° 732 (août 2000).

² Direction des entreprises, du commerce, de l'artisanat et des services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

3. Le pouvoir d'achat des retraites

En 2000, le pouvoir d'achat de l'ensemble des retraites nettes a baissé, à commencer par celle versées par l'AGIRC (- 1,7 %) qui sont d'ailleurs en baisse continue depuis 1995. Les baisses les moins prononcées ont concerné la fonction publique (- 0,8 %) et l'ARRCO (- 0,9 %), tandis que celle du régime général se situait à - 1,2 %. Au total, le pouvoir d'achat de la retraite-type du privé a baissé de - 1,2 % pour les cadres et - 1,1 % pour les non-cadres. Sur les six dernières années, seules deux années de hausse ont été enregistrées (1998 et 1999) : le nécessaire soutien de la consommation des ménages pour faire face au ralentissement conjoncturel justifierait de prêter une attention particulière au pouvoir d'achat des retraites qui a tout de même reculé de 3,5 points en 6 ans pour les non-cadres du privé et les retraités de la fonction publique et de près de 5 points pour les cadres du privé.

4. Les prestations sociales et familiales

La part des prestations sociales dans le PIB s'est élevée à 28,5 % en 2000 contre 28,8 % en 1999 et 29,4 % en 1996 (année où cette part a connu un point haut). Cette évolution est le résultat de la baisse de la part des prestations santé (9,9 % du PIB en 1996, 9,7 % en 2000), vieillesse-survie (12,8 % en 1996, 12,6 % en 2000), maternité-famille (3,1 % en 1996, 2,9 % en 2000) et emploi (2,3 % en 1996, 2 % en 2000). De leur côté, les prestations concernant le logement et la pauvreté-exclusion ne représentent, depuis 1995, que 0,9 % et 0,4 % du PIB. Ce sont d'ailleurs les seules fonctions santé et vieillesse-survie - qui captent 78 % du volume total - dont les prestations ont progressé en 2000 (respectivement + 3,3 % et + 1,5 %) alors que toutes les autres baissaient, en lien notamment avec l'amélioration de la situation de l'emploi. La vive augmentation des dépenses de santé en 2000 doit, en particulier, être soulignée.

Au sein des prestations familiales et sociales, ce sont les allocations familiales, qui viennent en tête en termes de nombre d'allocataires (4,7 millions) devant l'allocation de rentrée scolaire (3,1 millions), l'aide personnalisée au logement (2,8 millions) et l'allocation de logement social (2,2 millions). Les plus fortes hausses, sous ce critère, depuis 1990, concernent d'abord les trois dernières, soulignant l'intensité des besoins liés au logement, auxquelles on peut ajouter l'allocation parentale d'éducation.

Encadré 4 : L'impact de la baisse des impôts, de la réforme des aides au logement et de la prime pour l'emploi sur le revenu des ménages

Plusieurs mesures gouvernementales récentes vont affecter de manière significative, d'ici 2003, le système de redistribution français (dispositifs fiscaux et transferts sociaux), en particulier :

- un plan triennal (2001-2003) de baisse de l'impôt sur le revenu (IR) commençant à s'appliquer aux revenus perçus en 2000 et qui fait suite à une première vague de réduction des taux marginaux pour les revenus de 1999 ;
- un nouveau dispositif dénommé « *prime pour l'emploi* » visant à accroître l'incitation à reprendre un emploi (jusqu'à 1,4 fois le SMIC) et fonctionnant comme un crédit d'impôt ;
- une modification des barèmes des aides au logement faisant converger les différents barèmes existants et qui contribue notamment à lisser les effets de seuil pour les personnes quittant le RMI pour retrouver un emploi.

Des études ont été réalisées quant à l'impact de ces mesures¹ sur les différentes catégories de ménages² étant donné que, globalement, leur revenu disponible sera augmenté de 72 milliards de francs³ (11 milliards d'euros) : 46 milliards de francs pour l'IR (7 milliards d'euros), 19 milliards de francs pour la prime pour l'emploi (2,9 milliards d'euros), 6 milliards de francs (0,9 milliards d'euros) pour les aides au logement et 1 milliard de francs (0,2 milliard d'euros) pour diverses autres prestations familiales et sociales.

Il apparaît que les aides au logement et la prime pour l'emploi ont un impact important pour les ménages les moins aisés (les deux premiers déciles). Les ménages à revenus moyens (du troisième au cinquième décile) bénéficient des trois réformes, l'effet des aides au logement étant cependant très atténué. Le troisième décile bénéficie surtout de la prime pour l'emploi, le quatrième et le cinquième de la baisse de l'IR. Les allègements de l'impôt sur le revenu profitent surtout aux ménages ayant les revenus les plus élevés (sixième décile et au-dessus) qui ne bénéficient plus des aides au logement. La prime pour l'emploi fait sentir ses effets – quoique de plus en plus faiblement – jusqu'au huitième décile tandis que la baisse de l'IR profite fortement aux deux derniers déciles.

La pauvreté relative sera très peu modifiée par ces réformes puisque le taux utilisé habituellement pour la mesurer⁴ reculerait de 0,2 points (passant de 7,3 à 7,1 % des ménages). Cela se comprend aisément si l'on considère que les aides au logement ciblent principalement les ménages qui retrouvent un emploi (effet de lissage au sortir du RMI), que la prime pour l'emploi est maximale au niveau du SMIC à temps plein et que les baisses de l'IR ne s'appliquent, par définition, qu'à ceux qui sont imposables.

¹ Le raisonnement est mené « à structure constante », en particulier en matière de démographie et de revenus. Pour plus de détails, voir INSEE - « *France, portrait social* » (octobre 2001, pages 75 et suivantes) et « *Inégalités économiques* » (rapports du Conseil d'analyse économique, *la Documentation française*, juin 2001, pages 65 et suivantes).

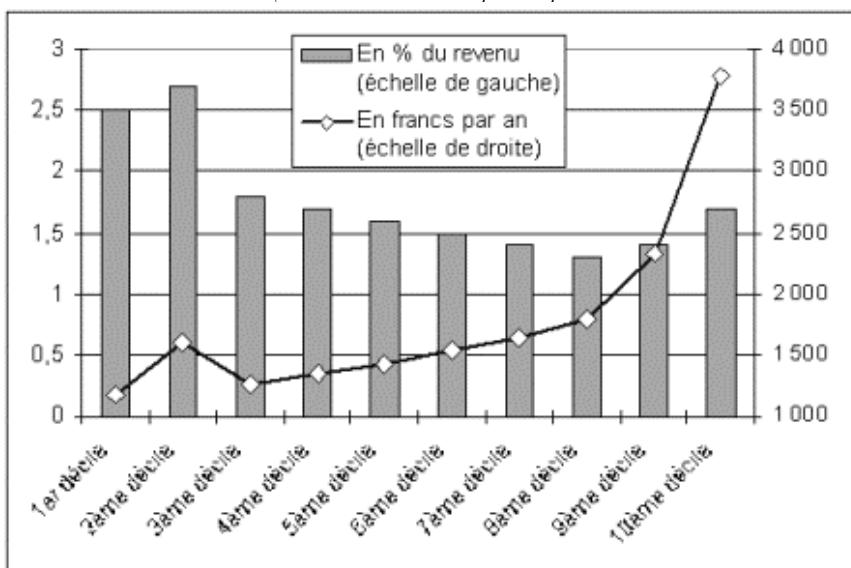
² Les ménages sont répartis en dix déciles, en fonction de leur revenu fiscal par « *unité de consommation* » (UC) ce qui permet de tenir compte des économies d'échelle (le premier adulte compte pour 1 UC, les autres pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC).

³ En francs constants 2000.

⁴ Le taux de pauvreté est ici défini comme la proportion de ménages vivant sous un seuil égal à la demi-médiane des revenus disponibles par unité de consommation.

Graphique 13 : L'impact des réformes du système socio-fiscal français sur le revenu des ménages

(*Evolution du revenu disponible par unité de consommation en 2003*)



Champ : population 2000, ensemble des ménages hors ceux dont la personne de référence est étudiante et hors les valeurs extrêmes du revenu fiscal par UC (soit environ 2,5 % en haut et en bas de cette distribution). Les ménages sont répartis en déciles de revenu fiscal par UC.

Source : INSEE-DGI, Enquête revenus fiscaux 1997, modèle INES, calculs DREES et INSEE, graphique CES.

C - LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (FIGURES 42 À 48)

Fait marquant, pour la première fois depuis la création de ce dispositif, le nombre de RMIstes s'est donc stabilisé à 1,1 million de personnes, couvrant une population de l'ordre de 2,2 millions de personnes (- 10 000 personnes en un an au 30 juin 2000). Ce retournement est assurément une bonne nouvelle. Pourtant, il est tout aussi significatif de remarquer qu'il intervient pratiquement trois ans après l'infexion à la baisse de la courbe du chômage (mi-1997).

Cela correspond à un taux de couverture de la population de 3,7 %, stable également par rapport à l'année dernière. Ce taux se décompose toutefois lui-même en une part de la population des DOM couverte de 17 % (contre 15,9 % en 1999) et une part de la population de la métropole stable à 3,3 %. Cette population se répartit en 36 % d'hommes seuls et une proportion sensiblement égale, pour le complément, de femmes seules, de familles monoparentales et de couples. Il s'agit, à raison de 38,6 %, de personnes de 25 à 34 ans et, à raison de 26,4 %, de personnes de 35 à 44 ans, mais la classe d'âge qui a connu la progression la plus forte depuis 1990 est celle des 45-54 ans (multipliée par 3), y compris d'ailleurs depuis 1997. La stabilité des allocataires est visible à travers la progression de la proportion d'entre eux dont la date d'ouverture des droits est

supérieure à 5 ans : 27,1 % en 2000 contre 24,6 % en 1999. A contrario, celle des « moins d'un an » passe de 25,8 % du total en 1999 à 22,9 % en 2000.

Au total, la stabilité du nombre de bénéficiaires constatée en 2000, pour positive qu'elle soit, ne doit pas masquer la persistance de plus de 2 millions de personnes dans un statut proche de l'assistance, alors que l'on assistait à une création massive d'emplois. Le ralentissement du rythme des créations de postes, consécutif au freinage de la croissance, est de nature à faire repartir à la hausse ces statistiques.

Au-delà du RMI, on note en 2000 une poursuite de la baisse des allocataires du minimum vieillesse (- 3,8 %, 700 000 bénéficiaires), du minimum invalidité (- 1,2 %, 99 000 bénéficiaires) et de l'allocation veuvage (- 1,1 %, 19 000 bénéficiaires), mais aussi une accentuation de celle de l'allocation de solidarité spécifique (- 8,6 % après - 2,5 % en 1999, 429 000 bénéficiaires). En revanche, l'allocation adultes handicapés (+ 2,6 %, 689 000 bénéficiaires), l'allocation de parent isolé (+ 1 %, 156 000 bénéficiaires) et surtout l'allocation d'insertion (+ 20,1 %, 32 000 bénéficiaires) poursuivent leur progression. La même remarque concernant les conséquences du ralentissement de la croissance peut s'appliquer ici, en particulier s'agissant de l'allocation d'insertion.

Le montant des minima sociaux a été revalorisé de 2,2 % en 2001, sauf pour ce qui concerne l'allocation de parent isolé (1,8 %). On peut s'interroger sur le caractère plus ou moins optimal du niveau des prestations au regard notamment de celui du seuil de pauvreté, actuellement situé aux alentours de 3 800 F (580 euros) pour une personne seule : l'écart entre ce seuil et le RMI toujours pour une personne seule est actuellement de l'ordre de 1 200 F en métropole (180 euros). La question d'un plan pluriannuel de revalorisation des minima sociaux est donc clairement posée, en particulier au moment où le nombre des bénéficiaires risque d'augmenter sensiblement. Une telle action, qui suppose de dégager des moyens financiers, s'inscrirait naturellement dans le cadre du soutien de la demande des ménages.

Un ratrappage en faveur des DOM a cependant déjà été mis en œuvre par les pouvoirs publics pour le RMI (+ 11,1 % au 1^{er} janvier 2001 contre + 2,2 % pour la métropole). Le montant du revenu minimum d'insertion pour les DOM est donc désormais égal à 87 % de celui applicable dans le reste de la France. En 2002 l'alignement sur la métropole sera total.

La lutte contre l'exclusion doit également intégrer un volet bancaire dans la mesure où les difficultés économiques et sociales se traduisent dans l'intensification de l'activité des commissions de surendettement. Après un creux durant la première partie des années 1990, cette activité s'est accélérée pour atteindre en 2000 le nombre de 150 000 dossiers déposés en phase amiable contre moins de 60 000 en 1982. C'est là un indicateur assez révélateur en la matière qui justifierait l'application des propositions avancées par notre Assemblée dans son avis intitulé « *Endettement et surendettement des ménages* », sur le rapport de M. Jean-Christophe Le Duigou¹.

¹ JO, avis et rapports du Conseil économique et social n° 2 du 2 février 2000 sur « *Endettement et surendettement des ménages* ».

Encadré 5 : Les « travailleurs pauvres » en France

Près de **1,2 millions de personnes** peuvent être considérées comme pauvres en France alors qu'elles ont occupé un emploi au cours de l'année : ces chiffres figurent parmi les principaux enseignements de l'étude réalisée par l'INSEE¹ sur un phénomène, d'abord analysé aux Etats-Unis depuis quelques années mais qui constitue désormais aussi une réalité incontournable dans notre pays.

En effet, sur les 4,2 millions de personnes pauvres que comptait la France en 1997, 2,5 millions ne faisaient pas partie de la population active² (1 million d'enfants de moins de 17 ans, 0,4 million d'étudiants, 0,6 million d'adultes inactifs et 0,5 millions de retraités). Par ailleurs, sur les 1,7 million de personnes qui ont été actives (pendant au moins six mois dans l'année), 0,5 million ont été à la recherche d'un emploi tout au long de l'année (chômeurs de longue durée). Restent donc environ 1,2 millions de « travailleurs pauvres » dont 860 000 salariés (73 %) et 320 000 non salariés (27 %). Ces derniers sont essentiellement des responsables de petites exploitations agricoles, des artisans ou des commerçants à faible revenu, dont le nombre tend à se réduire (ils étaient environ 500 000 en 1984)³.

Pour les salariés concernés, la pauvreté peut relever de plusieurs facteurs : périodes de chômage de courte durée (en lien avec la montée des emplois temporaires), faiblesse des taux de salaires horaires, sous-emploi (travail à temps partiel non choisi). Surtout, ces facteurs peuvent se cumuler, les salariés payés au voisinage du SMIC connaissant plus souvent que les autres le chômage ou le sous-emploi et les emplois aidés étant souvent à durée limitée, au SMIC et à temps partiel.

Ces éléments d'analyse sont, pour l'essentiel, antérieurs à la reprise économique de ces dernières années mais les premiers éléments provisoires disponibles pour la période 1997-2000 ne permettent pas de conclure à une régression très sensible de la pauvreté parmi les actifs. En effet, d'une part, il n'est pas assuré que l'amélioration de la situation de l'emploi profite davantage aux pauvres qu'aux autres et, d'autre part, le seuil de pauvreté s'accroît avec la hausse du niveau de vie médian : la pauvreté monétaire relative ne diminue donc que si les revenus des moins aisés progressent plus vite que le revenu médian.

Les éléments les plus récents sur l'évolution de la pauvreté en France portent sur les conditions de vie et montrent que la nette amélioration économique ne s'est pas traduite, au cours des dernières années, par une résorption évidente de la pauvreté. Au contraire, l'examen des 27 indicateurs retenus par l'INSEE montre que le nombre de ceux qui évoluent dans le mauvais sens, par rapport à l'année précédente, progresse constamment : 3 en 1998, 10 en 1999 et 14 (soit plus de la moitié) en 2000.

D - L'ESPÉRANCE DE VIE (FIGURES 49 ET 50)

L'espérance de vie à la naissance a continué de progresser en France en 2000 en gagnant 4 mois pour les hommes (75,2 ans contre 74,9 ans) et 5 mois pour les femmes (82,7 ans contre 82,3 ans) par rapport à 1999. Cela porte à 5 ans pour les hommes et un peu plus de 4 ans pour les femmes le gain réalisé depuis 1980, soit une réduction de l'écart entre les sexes de 8 mois environ sur cette

¹ Jean-Michel Houriez : « *Avoir un emploi et être pauvre* » in « *France, portrait social* » (octobre 2001).

² Dans les définitions statistiques, la « *population active* » comprend les personnes occupant un emploi (salarié ou non-salarié) et celles qui sont à la recherche d'un emploi, par opposition aux « *inactifs* » (enfants, étudiants, adultes ne recherchant pas d'emploi, retraités).

³ Le revenu monétaire est seul pris en compte pour la mesure de la pauvreté. Le patrimoine dont les indépendants sont plus fréquemment dotés que les salariés, ainsi que l'essentiel des revenus de ce patrimoine, ne sont pas intégrés dans ce raisonnement.

période (de 8,2 ans à 7,5 ans). Ces données - qui devraient être complétées par des indicateurs relatifs à l'espérance de vie sans incapacité - classent notre pays parmi les plus « performants », en la matière s'agissant des femmes, puisqu'il occupe la deuxième place au sein de l'UE en 1999 derrière l'Espagne (82,5 ans). En revanche, la France ne se classe qu'au 9^{ème} rang en ce qui concerne les hommes, avec un écart de 2,2 ans par rapport à la Suède (77,1 ans) et 0,6 an par rapport à la Grèce et à l'Italie, ce qui renvoie sans doute, notamment, à des pratiques socio-culturelles différentes.

Il s'agit d'un progrès de long terme qui résulte d'abord de la diffusion de meilleures pratiques individuelles d'hygiène ou d'alimentation, elles-mêmes liées à l'évolution des conditions générales de vie et de travail, à l'élévation du niveau d'éducation. Ce gain est aussi le fruit de l'investissement collectif de notre pays dans le domaine de la santé (qualité des soins, meilleur accès à la médecine et progrès de la prévention). Il est clair enfin que l'introduction de la couverture maladie universelle, si elle n'augmente pas directement l'espérance de vie, permet à des millions de personnes de se soigner plus facilement.

*
* * *

A la fin du second semestre 2000, on pouvait redouter que l'embellie économique ne soit grosse de dangers sociaux, pour reprendre le titre de l'avis adopté par notre Assemblée en décembre dernier, sur le rapport de M. Dominique Taddéi¹. L'amélioration de la situation d'un nombre croissant de nos concitoyens pouvait, en effet, rendre insupportable à beaucoup d'en être tenus à l'écart.

Désormais, comme le révèle l'analyse du « *tableau de bord des indicateurs sociaux* » à laquelle on vient de procéder, le risque existe qu'en repoussant l'horizon du plein emploi et en inversant, même temporairement, la courbe du chômage, le ralentissement en cours n'accroisse les frustrations et les déceptions de ceux qui n'ont pas bénéficié de la reprise ou subissent les conséquences des plans sociaux. Le climat social pourrait ainsi connaître une nette dégradation, la brièveté de l'embellie n'ayant pas permis de venir à bout ou, à tout le moins, d'apaiser suffisamment les zones de tension. Cela ne ferait qu'aggraver, en retour, une situation économique déjà contrastée.

Ce risque peut toutefois être conjuré, à condition de mettre tout en œuvre pour lutter contre le ralentissement de la croissance et venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. Il s'agit, en définitive, de faire progresser ensemble l'économique et le social qui ont, plus que jamais, partie liée.

¹ JO, avis et rapports du Conseil économique et social n° 17 du 20 décembre 2000 sur « *La conjoncture économique et sociale à la fin de l'an 2000 : embellie et dangers* »,

CONCLUSION

Le contexte nouveau, extra-ordinaire au sens propre du terme, engendré par les événements du 11 septembre et leurs conséquences, crée une difficulté toute particulière pour apprécier la situation et les perspectives conjoncturelles, qui avaient d'ailleurs commencé de s'inverser avant l'été, aux Etats-Unis comme en Europe, le ralentissement en cours infirmant l'hypothèse de la relative autonomie de cette dernière. Les attentats dont les répercussions ne sauraient être appréhendées en termes strictement économiques, ont, de ce point de vue, joué un rôle de révélateur et d'accélérateur. Cela conduit aussi à prêter une attention renouvelée à la confiance des agents économiques, ménages et entreprises, face à l'avenir, qui est un facteur puissant de dynamisme. Qu'elle vienne à faire défaut et c'est l'efficacité même de la politique économique qui peut en pâtir en raison notamment de l'intensification des comportements de précaution, avec les conséquences que l'on sait au plan social.

C'est pourquoi, il est si déterminant, dans un contexte marqué par un degré particulièrement aigu d'incertitude (les événements du 11 septembre 2001 et leurs conséquences ne commenceront à faire sentir leurs effets que dans les comptes nationaux du 4^{ème} trimestre), de savoir raison garder et, selon un principe de prudence bien compris, de ne pas exagérer les risques de la conjoncture : une telle position serait, en effet, de nature à enclencher un cercle vicieux, en mettant en œuvre un mécanisme au terme duquel les prévisions se révèleraient « *auto-réalisatrices* ». Au fatalisme, il convient au contraire, pour tous les acteurs à commencer par les pouvoirs publics, d'opposer la volonté d'apporter à une activité économique et à une situation sociale sensiblement dégradées les remèdes de solidarité adaptés, en privilégiant la lucidité au détriment du manque de vision qui caractérise le court terme. La réponse qui s'impose dans le contexte actuel réside, en effet, dans la mise en œuvre claire, résolue et consensuelle, des mesures possibles et现实istes pour lutter contre le ralentissement de la croissance et, *a fortiori*, contre les risques de récession et à venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin : jamais peut-être dans l'histoire le politique, l'économique et le social auront eu autant partie liée.

C'est cette exigence qui a guidé le Conseil économique et social tout au long de l'élaboration du présent rapport. Les risques incontestables de la période, qui trouveront leur véritable dimension avec le recul du temps, ne font, à ses yeux, que renforcer, s'il en était besoin, le rôle de la politique économique et sociale et de la coopération internationale pour surmonter cette crise, retrouver le chemin de la croissance et, par conséquent, favoriser la création d'emplois. En tout état de cause, les différents acteurs, au premier rang desquels les pouvoirs publics, doivent redoubler d'attention à l'égard des infléchissements qui peuvent affecter tant la consommation, dont la contribution au soutien de l'activité reste déterminante, que l'investissement, les uns et les autres se nourrissant

mutuellement¹ : si l'incertitude majeure concerne actuellement l'investissement, le redémarrage des projets des entreprises en la matière est conditionné, à court terme, par le redressement de la demande des ménages anticipée par les entreprises.

Tant il est vrai qu'il n'est pas d'autre objectif à l'activité économique que de satisfaire toujours plus abondamment et qualitativement les aspirations et les besoins humains.

¹ Tel était, au demeurant, le message que notre Assemblée a tenté de délivrer à travers ses précédents avis de conjoncture, sur les rapports notamment de M. Dominique Taddéi (au second semestre 2000) et M. Pierre Gadonneix (au premier semestre 2001).

ANNEXE AU RAPPORT :
LE TABLEAU DE BORD
DES INDICATEURS SOCIAUX

I - LE TRAVAIL

A - LA POPULATION ACTIVE ET LES JEUNES

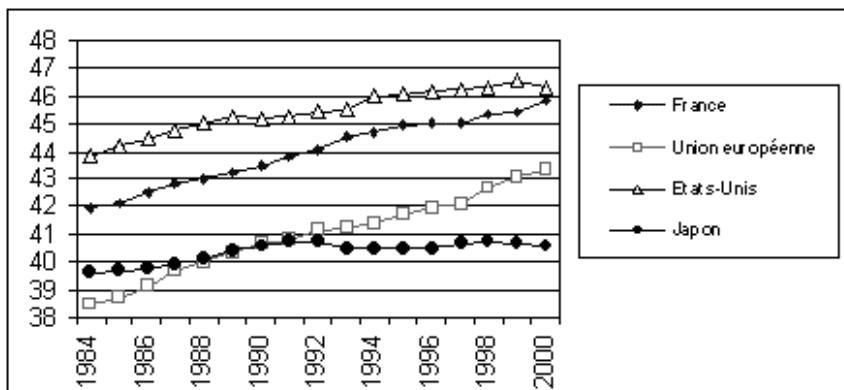
Fig. 1 : La population active en 2000 (comparaison internationale)

	Ensemble (millions)	Hommes	Femmes	- de 25 ans	+ de 50 ans
		(en % du total de la population active)			
Allemagne	39,5	56,1	43,9	11,3	23,5
Autriche	3,9	56,0	44,0	13,2	17,8
Belgique	4,4	56,9	43,1	10,1	16,6
Danemark	2,8	53,1	46,9	15,5	24,4
Espagne	16,8	59,7	40,3	14,8	20,1
Finlande	2,7	52,1	47,9	15,3	24,0
France	26,0	54,2	45,8	9,9	19,4
Grèce	4,4	59,7	40,3	11,7	24,1
Irlande	1,7	59,2	40,8	19,6	19,0
Italie	23,5	61,4	38,6	10,9	19,4
Luxembourg	0,2	60,2	39,8	9,0	16,5
Pays-Bas	8,1	56,8	43,2	16,6	18,6
Portugal	5,1	54,4	45,6	13,8	25,3
Royaume-Uni	29,3	55,5	44,5	14,9	23,4
Suède	4,4	52,3	47,7	9,6	30,4
Union européenne	172,8	56,7	43,3	12,5	21,7
Etats-Unis	142,3	53,7	46,3	16,1	22,0
Japon	67,9	59,4	40,6	11,3	36,0

Champ : Personnes de 15 ans et plus vivant dans les « ménages privés » (c'est-à-dire, sauf les personnes habitant dans des « ménages collectifs » : hospices, pensions, hôpitaux, institutions religieuses, foyers pour travailleurs etc.).

Source : Eurostat - Enquête sur les forces de travail 2000 (pour les pays de l'Union européenne), OCDE (pour les Etats-Unis et le Japon). La population considérée pour les Etats-Unis est celle des personnes de 16 ans et plus.

Fig. 2 : L'évolution de la part des femmes dans la population active (comparaison internationale)



Source : Eurostat - Enquête sur les forces de travail 2000 (pour les pays de l'Union européenne), OCDE (pour les Etats-Unis et le Japon).

Fig. 3 : Les taux d'activité

<i>Proportion d'actifs occupés, y compris les appelés du contingent, plus les chômeurs au sens du BIT dans l'effectif total (en %)</i>							
	1980	1990	1997	1998	1999	2000	2001
	Mars	Janvier	Mars	Mars	Janvier	Mars	Mars
De 15 à 19 ans							
Hommes	25,7	14,6	9,4	10,6	11,1	11,4	11,0
Femmes	18,3	8,1	4,3	4,7	5,3	6,0	6,2
Ensemble	22,1	11,4	6,9	7,8	8,3	8,7	8,6
De 20 à 24 ans							
Hommes	80,2	65,0	54,3	52,9	55,1	55,5	56,2
Femmes	67,5	57,6	44,9	46,3	44,8	46,9	46,9
Ensemble	73,8	61,3	49,6	49,6	50,0	51,2	51,5
De 25 à 49 ans							
Hommes	97,0	96,2	95,3	95,1	94,7	94,8	94,8
Femmes	64,5	74,3	78,2	78,7	79,1	79,3	79,6
Ensemble	80,9	85,2	86,7	86,8	86,8	87,0	87,1
De 50 à 54 ans							
Hommes	92,9	90,0	91,9	91,4	91,2	90,8	90,5
Femmes	54,7	62,7	72,1	73,3	74,6	73,7	74,2
Ensemble	73,6	76,2	82,0	82,3	82,9	82,2	82,3
De 55 à 59 ans							
Hommes	80,9	67,7	68,3	67,0	67,7	65,8	66,9
Femmes	47,3	45,3	50,0	49,3	50,9	51,9	52,0
Ensemble	63,4	56,2	59,0	58,1	59,2	58,8	59,3
De 60 ans et +							
Hommes	17,2	9,4	5,8	5,6	5,6	5,2	5,0
Femmes	7,6	5,3	3,9	3,7	3,6	3,4	3,3
Ensemble	11,6	7,1	4,7	4,5	4,5	4,2	4,0
Total							
Hommes	71,0	64,3	62,3	62,0	62,0	62,0	61,8
Femmes	44,0	45,9	47,2	47,6	47,9	48,1	48,3
Ensemble	56,9	54,8	54,4	54,5	54,7	54,8	54,7

Champ : Population de 15 ans et plus. Source : INSEE - Enquêtes Emploi.

Fig. 4 : Les taux d'activité en 2000 (comparaison internationale)

	<i>(en %)</i>				
	De 15 à 64 ans			De 15 à 24 ans	De 50 à 64 ans
	Hommes	Femmes	Ensemble	Ensemble	Ensemble
Allemagne	78,8	63,0	71,0	50,4	54,6
Autriche	80,0	62,6	71,3	56,0	47,2
Belgique	73,7	56,6	65,2	35,7	41,0
Danemark	84,1	75,9	80,0	71,9	67,9
Espagne	77,1	50,7	63,7	42,7	49,2
Finlande	79,4	74,1	76,7	63,4	63,4
France	75,3	62,5	68,8	35,7	52,7
Grèce	77,1	49,7	63,0	38,2	49,3
Irlande	79,1	55,8	67,4	51,7	54,7
Italie	73,8	46,2	60,0	38,1	40,2
Luxembourg	76,4	51,6	64,2	34,0	42,3
Pays-Bas	83,9	65,7	75,0	72,2	53,1
Portugal	78,8	63,6	71,0	45,7	61,1
Royaume-Uni	83,1	67,8	75,4	63,6	63,5
Suède	77,2	73,4	75,3	40,8	76,1
Union européenne	78,1	59,7	68,9	47,5	53,1
Etats-Unis	84,7	71,8	78,2	65,9	68,0
Japon	92,4	63,8	76,1	47,0	72,6

Champ : Population de 15 à 64 ans.

Source : Eurostat - Enquête sur les forces de travail 2000 (pour les pays de l'Union européenne), OCDE (pour les Etats-Unis et le Japon). La population considérée pour les Etats-Unis est celle des personnes de 16 à 64 ans.

Fig. 5 : Le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 29 ans

	1980 Mars	1990 Janvier	1997 Mars	1998 Mars	1999 Janvier	2000 Mars	2001 Mars	(En %)
DE 15 À 19 ANS								
DE 20 À 24 ANS								
Hommes	72,6	84,3	89,2	88,0	87,6	86,9	87,5	
Femmes	79,0	90,5	94,3	93,9	93,3	92,5	92,2	
Ensemble	75,7	87,3	91,7	90,9	90,4	89,7	89,8	
DE 25 À 29 ANS								
Hommes	nd	4,0	5,8	5,8	6,5	5,8	5,3	
Femmes	nd	3,5	6,7	6,5	6,7	5,8	5,7	
Ensemble	nd	3,7	6,2	6,1	6,6	5,8	5,5	
TOTAL DE 15 A 29 ANS								
Hommes	nd	40,3	45,3	45,3	44,8	44,6	45,0	
Femmes	nd	41,8	48,2	47,6	48,0	47,1	47,5	
Ensemble	nd	41,0	46,7	46,4	46,4	45,9	46,2	

Source : INSEE - Enquêtes Emploi.

Fig. 6 : La répartition des jeunes sortant du système éducatif par diplôme obtenu

	1980 %	1990 %	1997 %	1998 %	1999 %			(En milliers et en % du total)
Aucun diplôme ou CEP	202 27,9	137 21,3	107 14,2	102 13,6	103 13,4			
Brevet seul	80 11,0	62 9,7	42 5,6	54 7,2	55 7,2			
CAP, BEP ou équivalent	220 30,3	144 22,4	137 18,2	130 17,4	146 19,0			
Baccalauréat général	81 11,2	50 7,8	81 10,8	86 11,5	74 9,6			
Bac. Techn., prof. et assim.	32 4,4	65 10,1	103 13,7	93 12,4	103 13,4			
BTS, DUT ou équivalents	29 4,0	61 9,5	94 12,5	95 12,7	89 11,6			
DEUG, paramédic. et social	36 5,0	36 5,6	32 4,3	43 5,7	36 4,7			
Licence et plus	45 6,2	87 13,6	156 20,7	146 19,5	162 21,1			
Total	725	100	642	100	752	100	749	100

Champ : France métropolitaine.

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie - Direction de la programmation et du développement (DPD).

B - LES EFFECTIFS, LA DURÉE DU TRAVAIL, LA PRÉCARITÉ

Fig. 7 : Les différents statuts de l'emploi

(En % du total de la population active occupée, hors service national)

	1990	1998	1999	2000	2001	2001
	Janvier	Mars	Janvier	Mars	Mars	Mars (milliers)
NON SALARIÉS⁽¹⁾						
Hommes	17,9	15,1	14,8	13,9	13,3	1 738
Femmes	12,7	9,2	8,9	8,2	7,9	844
Ensemble	15,7	12,4	12,1	11,4	10,9	2 582
SALARIÉS (HORS ÉTAT ET COLLECTIVITÉS LOCALES)						
Hommes	64,2	66,5	67,4	68,5	69,6	9 107
Femmes	57,1	60,1	60,5	61,3	62,4	6 645
Ensemble	61,2	63,7	64,4	65,3	66,4	15 752
<i>dont formes particulières d'emploi⁽²⁾</i>						
<i>Hommes</i>	<i>4,9</i>	<i>7,2</i>	<i>7,5</i>	<i>8,1</i>	<i>7,6</i>	<i>998</i>
<i>Femmes</i>	<i>4,5</i>	<i>6,8</i>	<i>6,6</i>	<i>7,3</i>	<i>7,5</i>	<i>796</i>
<i>Ensemble</i>	<i>4,8</i>	<i>7,0</i>	<i>7,1</i>	<i>7,7</i>	<i>7,6</i>	<i>1 794</i>
STAGIAIRES OU TITULAIRES DE CONTRATS AIDÉS⁽³⁾						
Hommes	0,8	1,2	1,4	1,5	1,3	175
Femmes	1,8	2,5	2,5	2,6	2,2	233
Ensemble	1,2	1,8	1,9	2,0	1,7	408
SALARIÉS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES⁽⁴⁾						
Hommes	17,1	17,2	16,4	16,1	15,7	2 059
Femmes	28,4	28,2	28,1	27,9	27,5	2 931
Ensemble	21,9	22,1	21,6	21,3	21,0	4 990
<i>dont formes particulières d'emploi⁽⁵⁾</i>						
<i>Hommes</i>	<i>2,6</i>	<i>3,4</i>	<i>3,1</i>	<i>2,6</i>	<i>2,7</i>	<i>358</i>
<i>Femmes</i>	<i>5,8</i>	<i>6,4</i>	<i>6,3</i>	<i>5,8</i>	<i>5,8</i>	<i>625</i>
<i>Ensemble</i>	<i>4,0</i>	<i>4,7</i>	<i>4,5</i>	<i>4,0</i>	<i>4,1</i>	<i>983</i>

(1) Indépendants, employeurs, aides familiaux.

(2) Intérimaires, apprentis, contrats à durée déterminée.

(3) Contrats d'aide à l'emploi (apprentissage exclu) et stages de formation professionnelle classés dans l'emploi au sens du BIT. Si l'on se réfère aux sources administratives, ces formes d'emploi apparaissent largement sous-estimées par l'enquête Emploi.

(4) Y compris La Poste et France Télécom, les organismes rattachés à l'enseignement public, les hôpitaux et l'Assistance publique, les ports et aéroports dépendant des chambres de commerce, les offices d'HLM, l'enseignement privé sous contrat. Cette catégorie ne comprend pas les entreprises publiques ou nationalisées, la sécurité sociale, les caisses d'allocations familiales ou l'Unedic.

(5) Contractuel (durée limitée ou sans limitation de durée), auxiliaire, vacataire, autre non titulaires.

Source : INSEE - Enquêtes Emploi.

Fig. 8 : Les effectifs salariés dans le secteur marchand

	1998 2 ^{ème} trim.	1999 2 ^{ème} trim.	2000 2 ^{ème} trim.	2000 3 ^{ème} trim.	2000 4 ^{ème} trim.	2001 1 ^{er} trim.	2001 2 ^{ème} trim.
EFFECTIFS SALARIÉS (CVS, en milliers)							
Industrie	4 078,7	4 096,7	4 113,0	4 143,8	4 162,5	4 182,5	4 181,8
Construction	1 123,0	1 171,8	1 187,0	1 202,6	1 217,6	1 230,1	1 238,2
Tertiaire	8 496,6	9 103,7	9 200,8	9 291,0	9 401,0	9 491,2	9 548,5
Ensemble	13 698,3	14 372,2	14 500,8	14 637,4	14 781,1	14 903,8	14 968,5
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS (sur un an, en %)							
Industrie	+ 0,2	- 0,4	+ 1,2	+ 1,8	+ 2,0	+ 2,1	+ 1,7
Construction	- 0,8	+ 2,0	+ 3,7	+ 4,1	+ 4,6	+ 5,0	+ 4,3
Tertiaire	+ 2,9	+ 3,5	+ 4,6	+ 4,6	+ 4,5	+ 4,3	+ 3,8
Ensemble	+ 1,8	+ 2,2	+ 3,6	+ 3,8	+ 3,8	+ 3,7	+ 3,2

Champ : ensemble des secteurs hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale (ce champ couvre environ 15 millions de salariés sur un effectif salarié total d'environ 21 millions).

Sources : Ministère de l'emploi et de la solidarité (DARES), INSEE, UNEDIC.

Fig. 9 : Les effectifs de la Fonction publique

	<i>(En milliers)</i>					
	1980	1990	1995	1996	1997	1998
31.12	31.12	31.12	31.12	31.12	31.12	31.12
Ministères civils	1 608	1 756	1 827	1 839	1 845	1 861
Défense ⁽¹⁾	456	413	387	391	400	409
Etablissements publics nationaux ⁽²⁾	170	189	208	237	245	253
Fonction publique de l'Etat (au sens strict)	2 234	2 358	2 422	2 467	2 490	2 523
Fonction publique territoriale	1 075	1 326	1 446	1 463	1 482	1 507
Fonction publique hospitalière	702	802	840	847	849	857
Total Fonction publique (au sens strict)	4 011	4 486	4 708	4 777	4 821	4 887
La Poste et France Télécom ⁽³⁾	482	495	464	449	440	455
Enseignement privé sous contrat ⁽⁴⁾	109	132	145	146	147	148
Total Fonction publique (au sens large)	4 602	5 113	5 317	5 372	5 408	5 490

(1) Hors appellés du contingent. (2) Établissements publics nationaux (CNRS, CEA, ANPE, CROUS, ONF, universités, INRA...), hors entreprises publiques. (3) Ministère des P&T jusqu'en 1990. (4) Les enseignants de l'enseignement privé sous contrat sont payés par l'Etat.

Champ : Métropole, DOM-TOM et étranger, titulaires et non titulaires, hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, CEV, emplois-jeunes...) sauf en 1990 pour La Poste et France Télécom où ils sont inclus.

Source : Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP, Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat).

Fig. 10 : Les effectifs non-salariés

(En milliers)						
	1990	1997	1998	1999	2000	2001
	Janvier	Mars	Mars	Janvier	Mars	Mars
LES INDÉPENDANTS						
Hommes	1 308	1 023	987	986	952	912
Femmes	468	424	412	400	407	414
Ensemble	1 776	1 447	1 399	1 386	1 359	1 326
LES EMPLOYEURS						
Hommes	846	812	831	816	792	780
Femmes	206	218	224	224	216	213
Ensemble	1 052	1 030	1 055	1 040	1 008	993
LES AIDES FAMILIAUX						
Hommes	113	69	60	60	54	46
Femmes	519	318	288	284	243	217
Ensemble	632	387	348	344	297	263
L'ENSEMBLE DES NON-SALARIÉS						
Hommes	2 267	1 904	1 878	1 862	1 798	1 738
Femmes	1 193	960	924	908	866	844
Ensemble	3 460	2 864	2 802	2 770	2 664	2 582
<i>LA PART DES NON-SALARIÉS DANS L'ENSEMBLE DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE (%)</i>						
<i>Hommes</i>	17,6	15,2	14,8	14,6	13,8	13,3
<i>Femmes</i>	12,7	9,7	9,2	8,9	8,2	7,9
<i>Ensemble</i>	15,5	12,8	12,3	12,1	11,3	10,9

Source : INSEE - Enquêtes emploi.

Fig. 11 : La répartition des personnes actives occupées en fonction de leur horaire hebdomadaire de travail habituel

	Janvier 1990 (milliers)	Mars 1998	Janvier 1999	Mars 2000	Mars 2001	Mars 2001 (milliers)
TEMPS PARTIEL < À 30 HEURES						
Hommes	238	167	172	166	161	383
Femmes	1 451	136	137	140	136	1 980
Ensemble	1 689	140	142	144	140	2 363
TEMPS PARTIEL DE 30 HEURES OU PLUS						
Hommes	81	216	217	221	214	173
Femmes	486	191	193	196	201	976
Ensemble	567	195	196	199	203	1 149
TEMPS COMPLET < À 35 HEURES						
Hommes	327	100	102	111	115	377
Femmes	520	97	95	99	107	557
Ensemble	847	98	97	104	110	934
TEMPS COMPLET DE 35 À 38 HEURES						
Hommes	884	105	123	313	454	4 009
Femmes	764	111	129	265	365	2 787
Ensemble	1 648	108	126	291	412	6 796
TEMPS COMPLET DE 39 À 40 HEURES						
Hommes	6 181	96	96	75	62	3 815
Femmes	4 218	92	91	73	60	2 530
Ensemble	10 399	94	94	74	61	6 345
TEMPS COMPLET DE 41 HEURES OU PLUS						
Hommes	2 695	98	96	95	90	2 431
Femmes	985	105	100	101	97	955
Ensemble	3 680	100	97	97	92	3 386
N'ONT PAS DÉCLARÉ D'HORAIRE HABITUEL						
Hommes	2 506	90	88	84	76	1 917
Femmes	986	89	97	92	88	868
Ensemble	3 492	90	90	86	80	2 785
TOTAL						
Hommes	12 912	98	99	101	101	13 105
Femmes	9 410	107	108	112	113	10 653
Ensemble	22 322	102	103	105	106	23 758

Source : INSEE - Enquêtes Emploi.

Fig. 12 : La durée hebdomadaire moyenne du travail des salariés
à temps complet du secteur marchand

	(En heures)						
	1998 2 ^{ème} tr.	1999 2 ^{ème} tr.	2000 2 ^{ème} tr.	2000 3 ^{ème} tr.	2000 4 ^{ème} tr.	2001 1 ^{er} tr.	2001 2 ^{ème} tr.
Ensemble	38,80	38,56	36,92	36,76	36,62	36,27	36,15
<u>Par taille d'entreprise</u>							
De 10 à 19 salariés	39,35	39,04	38,94	38,84	38,72	38,62	
De 20 à 49 salariés	39,16	37,71	37,54	37,48	37,08	36,99	
De 50 à 99 salariés	Nd	38,88	37,19	37,07	36,78	36,32	36,25
De 100 à 249 salariés		38,57	36,83	36,66	36,47	36,05	35,91
De 250 à 499 salariés		38,27	36,47	36,28	36,10	35,74	35,59
500 salariés et plus		38,12	36,16	35,92	35,77	35,46	35,32
<u>Par secteur d'activité</u>							
Industrie	38,50	38,19	36,63	36,48	36,33	35,91	35,76
Construction	39,18	39,06	38,02	37,91	37,89	37,37	37,22
Tertiaire	38,97	38,72	36,97	36,79	36,64	36,34	36,23

Source : Ministère de l'emploi et de la solidarité – DARES : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre – ACEMO – qui porte sur les établissements de 10 salariés et plus dans les secteurs concurrentiels (hors agriculture).

Fig. 13 : La durée hebdomadaire moyenne du travail des salariés
à temps complet en 2000
(comparaison internationale)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	40,5	39,3	40,1
Autriche	40,2	39,8	40,1
Belgique	39,2	37,1	38,5
Danemark	40,2	37,9	39,3
Espagne	41,1	39,6	40,6
Finlande	40,1	38,4	39,3
France	39,5	38,0	38,9
Grèce	41,7	39,5	40,9
Irlande	41,1	38,1	39,9
Italie	39,8	36,5	38,6
Luxembourg	40,7	38,0	39,8
Pays-Bas	39,2	38,2	39,0
Portugal	41,1	39,3	40,3
Royaume-Uni	45,2	40,6	43,6
Suède	40,2	39,7	40,0
Union européenne	41,1	38,9	40,3

Source : Eurostat - Enquête sur les forces de travail 2000 (Nombre moyen d'heures de travail habituellement prestées par semaine dans l'emploi principal, pour les salariés à temps plein).

Fig. 14 : Le sous-emploi

(Au sens du BIT ¹ en milliers)					
		1997	1998	1999	2000
		Mars	Mars	Janvier	Mars
Personnes travaillant à temps partiel recherchant un temps complet ou un temps partiel supplémentaire					
Hommes	167	178	158	156	130
Femmes	423	450	418	415	367
Ensemble	590	628	576	571	497
Personnes travaillant à temps partiel ne recherchant pas un autre emploi mais souhaitant travailler davantage					
Hommes	175	180	162	174	148
Femmes	689	668	663	656	651
Ensemble	864	848	824	830	800
Taux de sous-emploi parmi les emplois à temps partiel (%)					
Hommes	51,5	51,4	46,1	47,8	42,2
Femmes	36,7	35,5	33,7	33,1	31,5
Ensemble	39,4	38,4	35,9	35,7	33,3

¹ Pour le BIT, les personnes dites en situation de sous-emploi sont celles qui - parmi les personnes occupant un emploi - travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui étaient à la recherche d'un travail supplémentaire ou disponibles pour un tel travail.

Source : INSEE.

Fig. 15 : Le travail à temps partiel et le travail temporaire en 2000
(comparaison internationale)

	Emploi à temps partiel dans l'ensemble de l'emploi			Emploi temporaire dans l'ensemble de l'emploi salarié			(En %)
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
Allemagne	5,0	37,9	19,4	12,5	13,1	12,7	
Autriche	4,3	33,0	17,0	7,6	8,4	7,9	
Belgique	5,9	39,9	20,7	6,6	12,1	9,0	
Danemark	10,0	35,2	21,7	8,8	11,7	10,2	
Espagne	2,9	17,2	8,2	30,6	34,6	32,1	
Finlande	8,0	16,9	12,2	14,5	20,9	17,7	
France	5,4	31,0	16,9	14,3	15,7	15,0	
Grèce	2,6	7,9	4,6	11,5	15,7	13,1	
Irlande	7,2	30,7	16,8	3,6	6,0	4,7	
Italie	3,9	17,4	8,8	8,8	12,2	10,1	
Luxembourg	1,8	26,0	11,3	2,6	4,6	3,4	
Pays-Bas	19,3	70,6	41,2	11,5	17,2	14,0	
Portugal	6,1	16,4	10,7	18,6	22,7	20,4	
Royaume-Uni	9,0	44,5	24,9	5,9	7,7	6,7	
Suède	10,7	36,3	22,8	12,3	16,9	14,7	
Union européenne	6,3	33,7	18,0	12,6	14,5	13,4	

Source : Eurostat - Enquête sur les forces de travail 2000.

Fig. 16 : L'intérim et les contrats à durée déterminée

<i>(En % du total de la population active occupée, hors service national)</i>							
1990		1998		2000		2001	
Janvier	Janvier	Mars	Janvier	Mars	Mars	Mars	Mars
L'INTÉRIM							
Hommes	168	1,3	2,3	2,5	3,1	3,3	427
Femmes	64	0,7	1,2	1,2	1,5	1,7	178
Ensemble	232	1,1	1,8	2,0	2,3	2,6	605
LES CONTRATS A DURÉE DÉTERMINÉE (CDD)							
Hommes	294	2,3	3,3	3,3	3,5	3,0	395
<i>Agriculture</i>	<i>10</i>	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	<i>24</i>
<i>Industrie</i>	<i>109</i>	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	<i>101</i>
<i>Construction</i>	<i>41</i>	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	<i>44</i>
<i>Tertiaire</i>	<i>132</i>	1,0	1,9	2,0	2,1	1,7	<i>225</i>
<i>Indéterminé</i>	<i>2</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<i>1</i>
Femmes	299	3,2	4,9	4,6	4,9	5,0	534
<i>Agriculture</i>	<i>8</i>	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	<i>28</i>
<i>Industrie</i>	<i>82</i>	0,9	0,7	0,7	0,8	0,8	<i>82</i>
<i>Construction</i>	<i>5</i>	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	<i>4</i>
<i>Tertiaire</i>	<i>202</i>	2,1	3,9	3,7	3,8	3,9	<i>420</i>
<i>Indéterminé</i>	<i>2</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<i>0</i>
Ensemble	593	2,7	4,0	3,9	4,2	3,9	929
<i>Agriculture</i>	<i>18</i>	0,1	0,2	0,2	0,3	0,2	<i>52</i>
<i>Industrie</i>	<i>191</i>	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	<i>183</i>
<i>Construction</i>	<i>46</i>	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	<i>48</i>
<i>Tertiaire</i>	<i>334</i>	1,5	2,8	2,7	2,8	2,7	<i>645</i>
<i>Indéterminé</i>	<i>4</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<i>1</i>

Source : INSEE - Enquêtes Emploi.

C - LES MOUVEMENTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Fig. 17 : Les mouvements de personnel dans les établissements de plus de 10 salariés

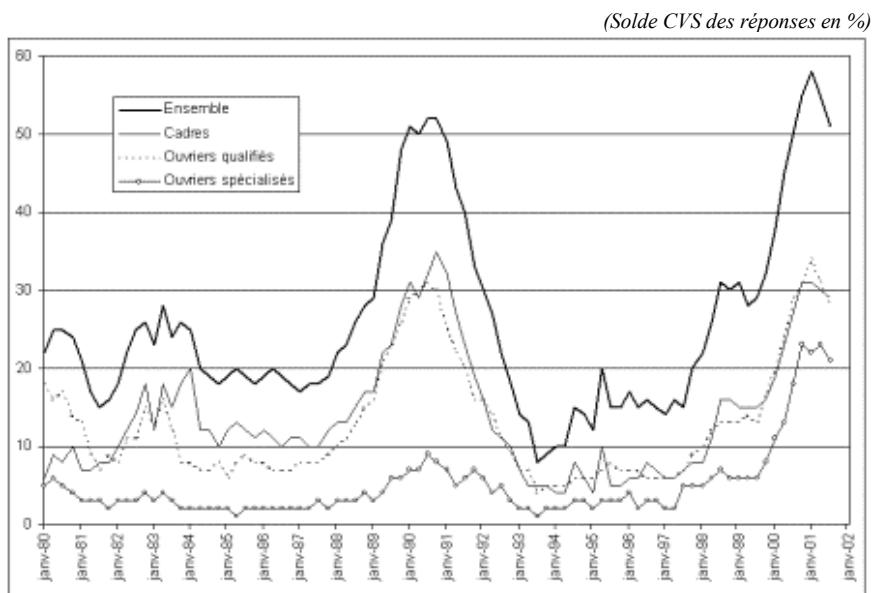
	(Taux pour 100 salariés présents en début de trimestre)			
	1 ^{er} trim. 2000	2 ^{ème} trim. 2000	3 ^{ème} trim. 2000	4 ^{ème} trim. 2000
Taux de rotation⁽¹⁾	10,22	10,27	10,31	10,56
Établissements de 10 à 49 salariés	10,88	11,04	11,00	11,00
Établissements de 50 salariés ou plus	9,84	9,83	9,92	10,29
Ensemble des entrées	10,66	10,57	10,74	11,19
Établissements de 10 à 49 salariés	11,38	11,41	11,52	11,71
Établissements de 50 salariés ou plus	10,23	10,09	10,31	10,87
Dont CDI	2,95	3,08	3,27	3,41
Établissements de 10 à 49 salariés	3,64	3,84	4,00	4,06
Établissements de 50 salariés ou plus	2,54	2,63	2,89	3,00
Dont CDD	6,80	6,66	6,73	6,91
Établissements de 10 à 49 salariés	6,60	6,61	6,69	6,61
Établissements de 50 salariés ou plus	7,00	6,67	6,75	7,03
Ensemble des sorties	9,78	9,97	9,87	9,93
Établissements de 10 à 49 salariés	10,37	10,67	10,48	10,29
Établissements de 50 salariés ou plus	9,45	9,56	9,53	9,70
Dont fins de CDD	5,20	5,17	5,13	5,03
Établissements de 10 à 49 salariés	4,74	4,85	4,76	4,48
Établissements de 50 salariés ou plus	5,52	5,33	5,32	5,35
Dont démissions	2,16	2,31	2,34	2,51
Établissements de 10 à 49 salariés	2,94	3,11	3,20	3,33
Établissements de 50 salariés ou plus	1,70	1,84	1,87	2,00
Dont licenciements économiques	0,17	0,17	0,16	0,15
Établissements de 10 à 49 salariés	0,21	0,20	0,20	0,18
Établissements de 50 salariés ou plus	0,15	0,14	0,14	0,13

(1) Taux de rotation = (taux d'entrée + taux de sortie) / 2. Le taux d'entrée (ou de sortie) est le rapport du nombre total d'entrées (ou de sortie) dans l'année sur l'effectif de début d'année.

Le champ couvert est celui du secteur privé industriel et commercial. Sont en particulier exclus : les administrations, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense Nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre.

Source : La DARES (Ministère de l'emploi et de la solidarité) réalise depuis 1996 la fusion de données qu'elle produit à partir de l'enquête trimestrielle sur les mouvements de main-d'œuvre auprès des établissements de 10 à 49 salariés (EMMO) et de données produites par l'INSEE à partir des déclarations mensuelles de mouvements de main-d'œuvre (DMMO) remplies par la totalité des établissements de 50 salariés ou plus.

Fig. 18 : Les difficultés de recrutement dans l'industrie manufacturière



Champ : Industrie manufacturière, industries agro-alimentaires et raffineries de pétrole. Les résultats sont présentés sous la forme de soldes d'opinion entre le pourcentage de réponses « *en hausse* » ou « *supérieurs à la normale* » et le pourcentage de réponses « *en baisse* » ou « *inférieurs à la normale* ». Pour l'interprétation, on privilégiera toujours l'évolution et non le niveau.

Source : INSEE - Enquête trimestrielle dans l'industrie.

D - L'ÉTAT DES RELATIONS SOCIALES

Fig. 19 : La négociation collective

	(Nombre d'accords)				
	1990	1997	1998	1999	2000 ^(p)
LA NÉGOCIATION INTERPROFESSIONNELLE ET DE BRANCHE					
Textes nationaux	592	683	527	616	609
<i>dont textes de base</i>	26	33	25	53	36
<i>dont avenants</i>	566	650	502	563	573
Textes régionaux	171	140	118	189	
<i>dont textes de base</i>	4	6	0	1	
<i>dont avenants</i>	(*)	165	137	118	188
Textes départementaux et locaux	99	128	61	99	
<i>dont textes de base</i>	5	2	10	4	
<i>dont avenants</i>	(*)	97	120	51	95
Ensemble	953	953	795	795	897
<i>dont textes de base</i>	35	41	36	63	41
<i>dont avenants</i>	918	912	759	732	856
LA NÉGOCIATION D'ENTREPRISE (THÈMES)					
Salaires et primes	3 759	4 902	5 457	6 364	3 333 ⁽¹⁾
Temps de travail	2 481	6 061	7 128	12 331	9 794 ⁽²⁾
Classifications	336	423	516	388	391
Droit syndical et inst. Représentatives	(**)	914	1 161	1 302	780
Conditions de travail	131	234	269	286	346
Droit d'expression	263	140	168	115	136
Formation professionnelle	131	257	288	715	622
Emploi	170	2 167	3 057	8 383	1 344 ⁽¹⁾
Épargne - prévoyance	-	1 009	915	804	699
Autres thèmes	981	1 172	1 375	2 561	7 085
Total	nd	11 797	13 328	17 888	18 997
NOMBRE DE SALARIÉS COUVERTS PAR UN ACCORD D'ENTREPRISE					
	(en millions) ^(***)				
	2,3	3,2	3,5	4,0	4,1

(*) La répartition entre avenants régionaux et avenants départementaux et locaux n'est pas disponible pour 1990.

(**) Comptabilisés séparément en 1990 : 90 accords concernaient le droit syndical et 312 les institutions représentatives.

(***) Les salariés concernés la même année par un accord d'établissement et d'entreprise ne sont comptés qu'une seule fois.

(p) Résultats provisoires.

⁽¹⁾ Hors réduction du temps de travail.

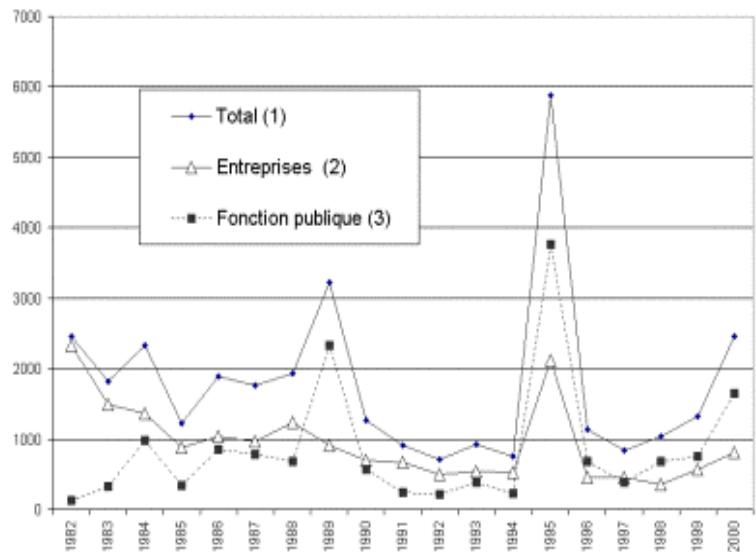
⁽²⁾ Réduction du temps de travail.

⁽³⁾ Aménagement du temps de travail.

Source : Ministère du travail et des affaires sociales puis Ministère de l'emploi et de la solidarité – DRT et DARES, bilans et rapports : La négociation collective.

Fig. 20 : Les conflits du travail

(En milliers de jours)



(1) En 1996 les chiffres sont donnés sans France Télécom ni la Poste, et en 1998, sans France Télécom.

(2) En nombre de journées individuelles non travaillées (JINT), pour les conflits localisés et généralisés dans les entreprises privées et publiques.

(3) Il s'agit de nombre de jours de grèves, dans la fonction publique d'Etat, y compris France Télécom et la Poste – sauf pour 1996 et 1998 – à l'exclusion de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière (les chiffres de 1988 ne comprennent donc pas les grèves des infirmières, et ceux de 1997 la grève des internes).

Source : Ministère de l'emploi et de la solidarité – DARES et Direction générale de la fonction publique (DGAFP).

E - LE CHÔMAGE

Fig. 21 : Les demandes et les offres d'emploi (métropole)

(CVS, évolution en %)					
Sept. 2000 / Sept. 1999	Sept. 2001/ Sept. 2000	Juil. 2001 / Juin 2001	Août 2001 / Juil. 2001	Sept. 2001 / Août 2001	Septembre 2001 (milliers)
DEMANDEURS D'EMPLOI DE CATÉGORIE 1⁽¹⁾					
- de 25 ans					
Hommes	- 21,0	+ 4,4	+ 4,7	+ 0,2	+ 2,5 175,4
Femmes	- 17,9	- 5,9	+ 2,7	- 1,3	+ 2,7 186,3
Ensemble	- 19,4	- 1,1	+ 3,7	- 0,6	+ 2,6 361,7
De 25 à 49 ans					
Hommes	- 17,8	- 4,2	+ 2,2	+ 0,6	+ 0,3 690,7
Femmes	- 15,3	- 7,7	+ 1,5	+ 0,5	+ 0,3 747,2
Ensemble	- 16,5	- 6,0	+ 1,8	+ 0,6	+ 0,3 1 437,9
+ de 50 ans					
Hommes	- 10,8	- 5,3	- 0,1	+ 1,6	- 0,1 187,6
Femmes	- 9,5	- 6,0	+ 1,1	+ 1,2	- 0,4 153,7
Ensemble	- 10,2	- 5,6	+ 0,4	+ 1,5	- 0,2 341,3
Total					
Hommes	- 17,1	- 3,1	+ 2,2	+ 0,7	+ 0,6 1 053,7
Femmes	- 15,0	- 7,1	+ 1,7	+ 0,3	+ 0,6 1 087,2
Ensemble	- 16,1	- 5,2	+ 1,9	+ 0,5	+ 0,6 2 140,9
DEMANDEURS D'EMPLOI DES CATÉGORIES 1 + 6⁽²⁾					
Hommes	- 17,0	- 4,7	+ 0,8	+ 0,1	+ 0,9 1 241,3
Femmes	- 13,8	- 7,5	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,3 1 305,0
Ensemble	- 15,4	- 6,2	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,6 2 546,3
OFFRES D'EMPLOI ENREGISTRÉES					
	+ 2,6	- 10,5	+ 5,1	- 2,1	- 6,4 235,3

(1) Personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée et n'ayant pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois.

(2) Personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée y compris celles qui ont exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois.

Source : Ministère de l'emploi et de la solidarité – DARES et ANPE.

Fig. 22 : Le chômage de longue durée (métropole)

(Données brutes, évolution en %)					
Sept. 2000 / Sept. 1999	Sept. 2001/ Sept. 2000	Juil. 2001 / Juin 2001	Août 2001 / Juil. 2001	Sept. 2001 / Août 2001	Septembre 2001 (milliers)
LES PERSONNES AU CHÔMAGE DEPUIS UN AN OU PLUS (CATÉGORIE 1)					
50 ans et plus					
Hommes	- 15,8	- 11,9	- 1,0	+ 0,8	- 2,8 86,1
Femmes	- 15,0	- 10,7	0,0	+ 0,7	- 3,0 75,6
Ensemble	- 15,5	- 11,3	- 0,5	+ 0,7	- 2,9 161,7
Total					
Hommes	- 23,6	- 15,4	+ 0,8	+ 4,9	- 1,5 311,1
Femmes	- 22,7	- 16,4	+ 2,0	+ 4,1	- 1,6 346,0
Ensemble	- 23,1	- 16,0	+ 1,4	+ 4,5	- 1,5 657,1

Source : Ministère de l'emploi et de la solidarité – DARES et ANPE.

Fig. 23 : Les raisons de l'inscription à l'ANPE (métropole)

	Sept. 2000 / Sept. 1999	Sept. 2001/ Sept. 2000	Juil. 2001 / Juin 2001	Août 2001 / Juil. 2001	Sept. 2001 / Août 2001	Septembre 2001 (milliers)
Licenc. éco.	- 15,4	+ 12,0	+ 7,4	+ 3,8	+ 7,3	17,7
Autre licenc.	- 0,3	+ 10,1	+ 7,4	- 1,8	+ 1,8	39,1
Fin de CDD	- 6,3	+ 2,7	+ 7,3	- 4,5	+ 2,4	96,8
Fin d'intérim	+ 15,8	+ 40,2	+ 19,4	- 16,8	+ 10,2	35,6
1 ^{ère} entrée	- 21,0	- 14,3	+ 27,8	- 9,1	- 9,1	25,1
Total	- 6,6	+ 5,5	+ 5,5	- 4,6	+ 1,6	336,2

Champ : demandes d'emploi de catégorie 1 (CVS).

Source : Ministère de l'emploi et de la solidarité – DARES et ANPE.

Fig. 24 : Le taux de chômage selon le diplôme

	Janvier 1990	Mars 1997	Mars 1998	Janvier 1999	Mars 2000	Mars 2001
Sans diplôme ou CEP	13,1	17,5	17,4	17,9	16,2	14,1
BEPC, CAP, BEP	8,4	11,5	11,1	11,1	9,4	8,4
Baccalauréat	6,3	11,4	11,0	10,7	8,9	7,8
Bac + 2	3,6	8,2	7,5	7,1	5,3	5,2
Diplôme supérieur	3,3	7,3	6,8	6,3	5,7	4,9
Ensemble	9,2	12,3	11,8	11,8	10,0	8,8

(1) Nombre de chômeurs au sens du BIT rapporté à la population active totale concernée (salariés, non salariés, chômeurs).

Source : Enquêtes emploi, INSEE.

Fig. 25 : Le chômage dans les DOM

	Réunion	Guadeloupe	Martinique	Guyane ⁽¹⁾	Métropole
1995	34,3	26,2	26,1	23,0	11,6
Hommes	31,4	21,7	21,8	19,5	9,8
Femmes	39,8	31,2	30,7	28,6	13,9
< 25 ans	53,1	49,7	55,4	41,7	25,9
1997	37,2	29,5	28,8	25,6	12,3
Hommes	34,7	25,0	25,4	22,2	10,8
Femmes	40,6	34,4	32,6	30,7	14,2
< 25 ans	62,2	54,4	63,2	51,2	28,1
2000	36,5	25,7	26,3	25,8	10,0
Hommes	34,4	21,2	22,1	21,2	8,5
Femmes	39,1	30,8	30,8	32,2	11,9
< 25 ans	60,8	57,5	49,3	44,6	20,7

(1) zone côtière.

Source : INSEE (Enquêtes emploi).

Fig. 26 : Le taux de chômage (comparaison internationale)

(En % de la population active au sens du BIT, CVS)

	Ensemble		Hommes		Femmes		- de 25 ans	
	Septembre 2000	Septembre 2001	Septembre 2000	Septembre 2001	Septembre 2000	Septembre 2001	Septembre 2000	Septembre 2001
Allemagne	7,8	7,9	7,5	7,7	8,2	8,1	9,0	9,5
Autriche	3,6	3,9	3,1	3,4	4,2	4,6	5,2	6,0
Belgique	6,9	6,9	5,5	5,7	8,7	8,5	17,0	17,5
Danemark	4,8	4,3 ⁽²⁾	4,3	4,0 ⁽²⁾	5,3	4,7 ⁽²⁾	7,2	6,5 ⁽²⁾
Espagne	13,8	13,0	9,5	9,3	20,1	18,7	25,4	25,3
Finlande	9,5	9,2	8,8	8,8	10,3	9,6	20,9	20,1
France	9,2	8,6	7,5	7,2	11,1	10,2	19,4	18,6
Grèce	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd
Irlande	4,0	3,8	4,0	3,9	3,9	3,7	6,1	6,1
Italie	10,2	9,4 ⁽¹⁾	7,8	7,2 ⁽¹⁾	14,1	12,7 ⁽¹⁾	30,2	28,0 ⁽¹⁾
Luxembourg	2,5	2,5	1,9	1,9	3,3	3,3	7,5	7,4
Pays-Bas	2,9	2,2 ⁽²⁾	2,1	1,9 ⁽²⁾	3,9	2,5 ⁽²⁾	5,3	3,6 ⁽²⁾
Portugal	4,1	4,4	3,2	3,3	5,2	5,6	8,8	10,0
Royaume-Uni	5,5	5,1 ⁽¹⁾	6,0	5,7 ⁽¹⁾	5,0	4,4 ⁽¹⁾	13,0	12,2 ⁽¹⁾
Suède	5,5	4,9	5,6	5,0	5,4	4,7	10,4	11,1
UE (15)	8,0	7,6	6,8	6,7	9,5	8,9	15,8	15,2
Zone euro (11)	8,6	8,3	7,1	7,0	10,7	10,2	16,7	16,4
Etats-Unis	3,9	4,9	3,9	4,9	3,9	4,9	8,9	10,7
Japon	4,7	5,3	4,8	5,4	4,5	5,2	9,3	10,8

(1) juillet 2001.

(2) août 2001.

Source : Eurostat (les taux estimés par l'office statistique des communautés européennes peuvent différer des taux de chômage nationaux du fait des différences dans les méthodes et les définitions du chômage).

II - LE NIVEAU ET LES CONDITIONS DE VIE

Fig. 27 : L'opinion des ménages

Solde (% des réponses positives moins % des réponses négatives), CVS



(1) Solde des réponses « amélioration » - « dégradation ».

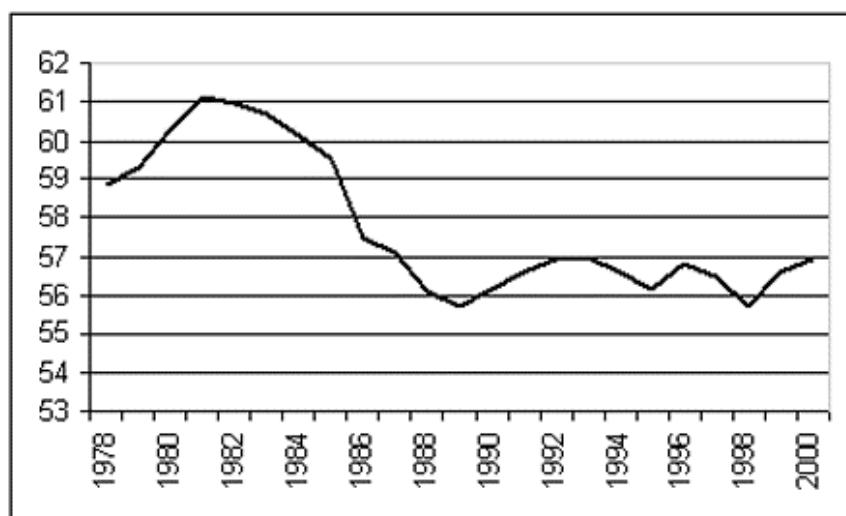
(2) Solde des réponses « favorable » - « défavorable » sur l'intérêt à faire des achats importants (meubles, machines à laver, télévision ...).

(3) Moyenne arithmétique des cinq indicateurs suivants : situation financière personnelle (évolution passée et perspectives d'évolution), opportunité d'acheter, niveau de vie (évolution passée et perspectives d'évolution).

Source : INSEE, graphique CES.

Fig. 28 : Le partage de la valeur ajoutée

(Part des rémunérations dans la valeur ajoutée des sociétés non financières et des entreprises individuelles, en %)



Source : INSEE – Comptes nationaux en base 1995.

A - LES SALAIRES

Fig. 29 : Les salaires annuels moyens nets
dans le secteur marchand

	(Evolution en pourcentage, en francs courants)				
	1996	1997	1998	1999	1999 (francs)
Hommes	+1,6	+1,9	+1,5	+2,1	140 640
Cadres et professions intellectuelles supérieures	+ 1,5	+ 1,7	+ 1,1	+ 3,1	266 400
Professions intermédiaires	+ 1,6	+ 1,2	+ 0,4	+ 1,0	148 680
Employés	+ 1,2	+ 1,4	+ 2,1	+ 0,2	104 760
Ouvriers	+ 1,7	+ 2,3	+ 1,3	+ 1,2	99 360
Femmes	+1,2	+2,4	+1,8	+2,2	112 320
Cadres et professions intellectuelles supérieures	+ 0,8	+ 2,2	+ 1,6	+ 3,3	201 480
Professions intermédiaires	+ 0,6	+ 1,6	+ 0,7	+ 1,0	127 320
Employés	+ 0,7	+ 2,1	+ 1,8	+ 1,0	94 440
Ouvriers	- 0,5	+ 2,4	+ 1,5	+ 1,4	81 000
Ensemble	+1,5	+2,1	+1,6	+2,1	131 160
Cadres et professions intellectuelles supérieures	+ 1,1	+ 1,7	+ 1,1	+ 3,0	251 160
Professions intermédiaires	+ 1,2	+ 1,3	+ 0,5	+ 0,9	140 880
Employés	+ 0,9	+ 1,9	+ 1,9	+ 0,7	97 800
Ouvriers	+ 1,5	+ 2,3	+ 1,4	+ 1,4	96 720
<i>Indice des prix (*)</i>	+ 2,0	+ 1,2	+ 0,7	+ 0,5	

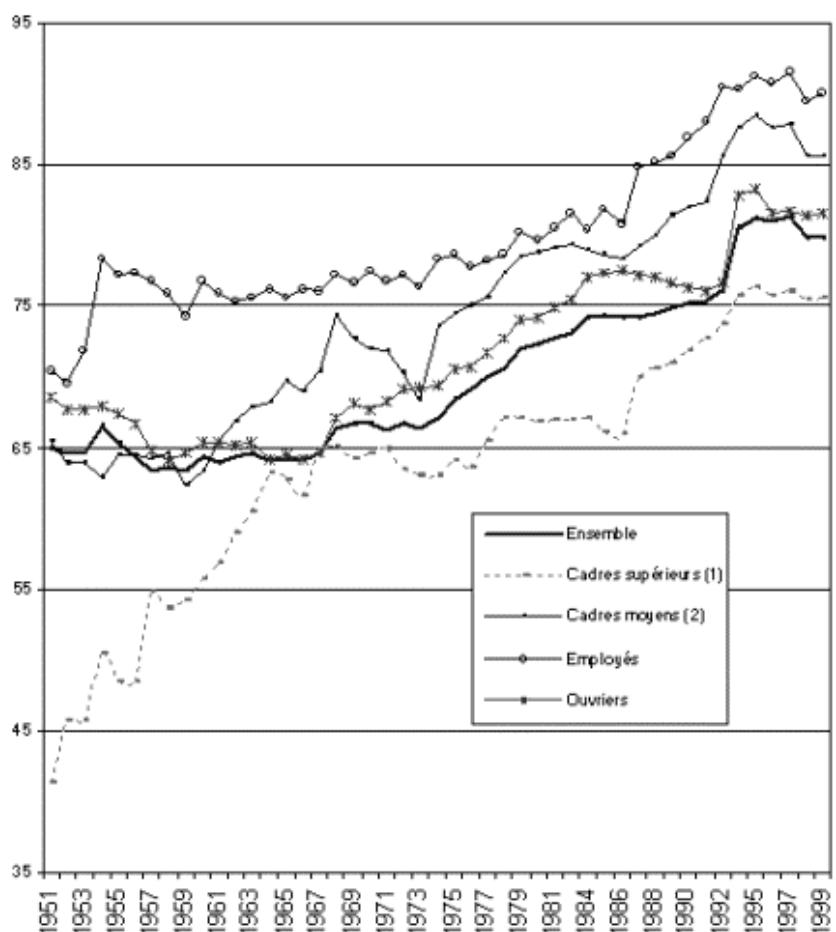
Champ : salariés à temps complet du secteur privé et des entreprises publiques, à l'exception des salariés agricoles, des personnels des services domestiques, des apprentis et stagiaires et des salariés des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

(*) : variation en moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation.

Source : INSEE - déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Fig. 30 : L'écart des salaires hommes-femmes pour les salariés à temps complet dans le secteur marchand

(*Salaires des femmes en proportion du salaire des hommes, %*)



(1) « Cadres et professions intellectuelles supérieures » depuis 1984.

(2) « Professions intermédiaires » depuis 1984.

Les années 1983 (données non disponibles) et 1993 (données non comparables en raison d'importantes modifications de la chaîne d'exploitation des DADS) ne figurent pas dans ce graphique.

Source : INSEE, DADS, graphique CES.

Fig. 31 : La rémunération annuelle moyenne brute
des agents de l'Etat

	(Evolution en %, en francs constants)				
	1996	1997	1998	1999	1999 (francs)
Hommes	0,3	0,1	0,9	1,0	201 060
Catégorie A	- 0,4	- 0,5	0,1	0,6	250 320
Catégorie B	- 0,6	0,4	2,4	1,6	175 460
Catégorie C	- 0,3	- 0,2	0,9	0,9	143 330
Femmes	0,3	0,4	1,1	1,8	172 300
Catégorie A	- 1,1	- 0,5	- 0,2	0,7	206 580
Catégorie B	0,5	0,5	1,5	1,2	161 160
Catégorie C	0,1	- 0,2	1,5	2,3	124 940
Ensemble	0,3	0,2	1,0	1,4	184 930
Catégorie A	- 0,8	- 0,6	- 0,2	0,5	226 250
Catégorie B	0,1	0,5	1,8	1,4	165 960
Catégorie C	- 0,1	- 0,2	1,2	1,6	133 970

Champ : Agents titulaires (y compris militaires) des ministères civils de l'Etat et de l'enseignement privé sous contrat (en métropole).

Source : Fichiers de paye des agents de l'Etat (semi définitif pour 1999).

Fig. 32 : la rémunération annuelle moyenne nette
des agents de l'Etat

	(Evolution en %, en francs constants)				
	1996	1997	1998	1999	1999 (francs)
Hommes	- 0,4	0,1	0,6	1,0	169 850
Catégorie A	- 1,1	- 0,4	- 0,2	0,5	212 180
Catégorie B	- 1,2	0,5	2,1	1,5	147 760
Catégorie C	- 1,1	- 0,2	0,6	0,9	120 280
Femmes	- 0,4	0,5	1,1	1,8	145 470
Catégorie A	- 1,8	- 0,4	- 0,1	0,7	174 360
Catégorie B	- 0,2	0,7	1,3	1,3	135 340
Catégorie C	- 0,7	- 0,1	1,5	2,3	106 170
Ensemble	- 0,5	0,3	0,8	1,4	156 180
Catégorie A	- 1,5	- 0,6	- 0,3	0,4	191 380
Catégorie B	- 0,6	0,7	1,6	1,4	139 510
Catégorie C	- 0,9	- 0,2	1,0	1,6	113 100

Champ : Agents titulaires (y compris militaires) des ministères civils de l'Etat et de l'enseignement privé sous contrat (en métropole).

Source : Fichiers de paye des agents de l'Etat (semi définitif pour 1999).

Fig. 33 : L'évolution du salaire mensuel brut de base
dans le secteur privé

		VARIATION EN MOYENNE ANNUELLE				VARIATION EN GLISSEMENT TRIMESTRIEL				(En francs courants, en %)	
		1997	1998	1999	2000	Mars 2000 à juin 2000	Juin 2000 à sept. 2000	Sept. 2000 à déc. 2000	Déc. 2000 à mars 2001	Mars 2001 à juin 2001	
Ouvriers	(40 %)	2,7	2,0	1,6	1,9	0,5	0,8	0,4	0,9	0,6	
Employés	(24 %)	2,0	1,7	1,7	1,5	0,3	0,8	0,4	0,8	0,6	
Professions interméd.	(22 %)	1,9	1,3	1,5	1,6	0,4	0,4	0,3	0,9	0,5	
Cadres	(15 %)	1,3	1,6	1,8	1,8	0,5	0,4	0,3	1,1	0,5	
Ensemble des salariés	(100%)	2,2	1,8	1,6	1,7	0,4	0,7	0,4	0,9	0,5	
Prix à la consommation		1,2	0,7	0,5	1,7	0,4	0,6	0,0	0,3	1,2	

Salaire de base : il s'agit du salaire mensuel brut de base hors primes, indemnités et autres formes de rémunération.

Champ : entreprises relevant d'établissements de 10 salariés et plus, hors agriculture, pour l'enquête ACEMO.

Sources : indice de salaire mensuel brut de base, enquête ACEMO du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, indice INSEE des prix à la consommation.

Fig. 34 : L'évolution du traitement mensuel brut de base des fonctionnaires titulaires de l'Etat

		VARIATION EN MOYENNE ANNUELLE				VARIATION EN GLISSEMENT TRIMESTRIEL				(En francs courants, en %)	
		1997	1998	1999	2000	Mars 2000 à juin 2000	Juin 2000 à sept. 2000	Sept. 2000 à déc. 2000	Déc. 2000 à mars 2001	Mars 2001 à juin 2001	
Cat. C et D	(35 %)	0,5	1,6	1,9	1,5	0,0	0,0	0,5	0,0	1,1	
Cat. B	(36 %)	0,5	1,2	1,4	1,2	0,0	0,0	0,5	0,0	0,6	
Cat. A	(29 %)	0,6	1,2	1,2	1,1	0,0	0,0	0,5	0,0	0,5	
Ensemble	(100%)	0,6	1,3	1,4	1,2	0,0	0,0	0,5	0,0	0,6	
Prix à la consommation		1,2	0,7	0,5	1,7	0,4	0,6	0,0	0,3	1,2	

Traitements indiciaires brut : il s'obtient en multipliant l'indice nouveau majoré par la valeur du point d'indice. C'est le traitement avant tout complément (primes et indemnités diverses) et retenue (cotisations sociales et contributions sociales).

Champ : l'indice des traitements est calculé à partir d'un échantillon de corps, grades et échelons représentatifs de l'ensemble des agents titulaires, civils et militaires, de l'Etat.

Source : INSEE.

Fig. 35 : Le SMIC

	1980	1990	1996	1997	1998	1999	2000
	1 ^{er} juillet		1 ^{er} juillet				
LES SALARIÉS AU SMIC (en % du total des salariés)							
Hommes		7,6	9,9	9,1	9,3	9,7	
Femmes	Nd	15,0	20,0	17,2	18,3	19,6	
Ensemble		10,7	14,1	12,6	12,8	13,6	
LES SALARIÉS DE MOINS DE 26 ANS AU SMIC (en % du total des salariés de moins de 26 ans)							
Hommes		27,1	35,3	32,8	33,3	31,9	
Femmes	Nd	33,6	42,6	37,2	39,5	40,4	
Ensemble		30,2	38,8	34,9	36,1	35,7	
L'ÉVOLUTION DU SMIC HORAIRE							
Valeur (francs)	31,28	14,00	37,91	39,43	40,22	40,72	42,02
Augmentation	+ 4,6 %	+ 15,2 %	+ 2,5 %	+ 4,0 %	+ 2,0 %	+ 1,2 %	+ 3,2 %
Pouvoir d'achat	+ 1,9 %	+ 1,5 %	+ 0,4 %	+ 3,1 %	+ 1,2 %	+ 0,9 %	+ 1,6 %

Champ : Secteurs non agricoles, hors administration, personnel domestique et travail temporaire.

Source : DARES - Enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre « SMIC ».

B - LES AUTRES REVENUS

Fig. 36 : La participation et l'intéressement en 1999

Répartition des salariés suivant ce qu'ils ont perçu (en %)	Ni participation ni intéressement	Participation seule	Intéressement seul	Participation et intéressement
Ensemble	63,1	12,4	10,9	13,5
0 à 9 salariés	92,3	0,8	5,9	1,0
10 à 49 salariés	90,7	1,6	6,9	0,8
50 à 99 salariés	55,5	28,5	6,7	9,3
100 à 249 salariés	42,5	31,7	8,6	17,2
250 à 499 salariés	43,5	25,8	11,0	19,7
500 salariés ou plus	38,6	15,0	18,2	28,3
Montant moyen des primes attribuées par bénéficiaire (en francs)	-	5 620	6 320	12 900

Source : Ministère de l'emploi et de la solidarité (DARES) - Enquête « PIPA » : enquête annuelle portant sur l'ensemble des dispositifs de partage des bénéfices et d'épargne collective : participation, intéressement, plan d'épargne d'entreprise et actionnariat des salariés (le nouveau mode de sondage utilisé empêche de comparer ces résultats avec ceux des années précédentes).

Fig. 37 : Les revenus des agriculteurs

	1980	1990	1996	1997	1998	1999	2000	(En %)
Résultat agricole par actif ⁽¹⁾	- 10,2	+ 8,6	+ 0,1	+ 3,6	+ 3,0	- 3,9	0,3	
Revenu d'entreprise agricole par actif non-salarié ⁽²⁾	- 15,8	+ 11,8	+ 0,4	+ 5,8	+ 2,9	- 6,9	- 0,3	

(1) Le résultat agricole par actif représente la valeur ajoutée nette au coût des facteurs en termes réels par unité de travail annuel total.

(2) Le revenu d'entreprise agricole par actif non-salarié représente le revenu net d'entreprise en termes réels par unité de travail annuel des non-salariés.

(3) Le revenu d'entreprise agricole global représente le revenu net d'entreprise en termes réels.

Les évolutions sont exprimées en termes réels, c'est-à-dire déflatées par l'indice de prix du produit intérieur brut.

Source : Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, INSEE.

Fig. 38 : L'évolution du pouvoir d'achat du montant net des principales retraites

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	(%, en francs constants)
Retraite du régime général ⁽¹⁾	- 0,3	- 1,4	- 1,3	0,4	0,7	- 1,2	
Retraite complémentaire ARRCO (non cadre) ⁽²⁾	- 0,8	- 1,9	- 1,9	0,4	0,5	- 0,9	
Retraite complémentaire AGIRC (cadre) ⁽³⁾	- 1,7	- 2,2	- 2,0	- 0,7	- 0,1	- 1,7	
Retraité-type non cadre du privé ⁽⁴⁾	- 0,4	- 1,6	- 1,5	0,4	0,6	- 1,1	
Retraité-type cadre du privé ⁽⁵⁾	- 0,8	- 1,8	- 1,7	0,1	0,4	- 1,2	
Retraite de la Fonction publique	0,8	- 1,4	- 1,6	0,5	0,6	- 0,8	

Les évolutions sont le rapport des indices annuels moyens n/n-1 calculés sans décalage d'un mois (droit constaté).

(1) Retraite de base et minimum contributif.

(2) Evolution du point de l'UNIRS, principal régime composant l'ARRCO, association des régimes de retraite complémentaire (non cadre).

(3) Evolution du point de l'AGIRC, association générale des institutions de retraite des cadres.

(4) Retraite constituée à 70 % par une pension du régime général et à 30 % par une pension complémentaire provenant de l'ARRCO.

(5) Retraite constituée à 45 % par une pension du régime général, à 25 % par une pension complémentaire provenant de l'ARRCO et à 30 % par une pension complémentaire AGIRC.

Source : Ministère de l'emploi et de la solidarité - DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques).

Fig. 39 : Les montants et le nombre des allocataires de prestations familiales et sociales (hors minima sociaux)

	1990	2000	1990	1997	1998	1999	2000
	Millions d'euros (*)		En milliers d'allocataires (**)				
Allocations familiales	11 454	10 954	4 755	4 664	4 318	4 698	4 710
Complément familial	1 587	1 535	1 006	937	938	931	961
Allocation de rentrée scolaire	362	1 369	2 842	3 106	3 098	3 216	3 179
Allocation pour jeune enfant (sans condition de ressources)	958	816	503	418	425	428	431
Allocation pour jeune enfant (avec condition de ressources)	2 508	1 933	1 375	1 072	1 073	1 063	1 080
Allocation parentale d'éducation	1 066	2 800	180	533	542	539	541
Allocation de soutien familial	689	896	536	593	606	627	630
Allocation de garde d'enfant à domicile	46	135	13	83	74	66	61
Aide pour l'emploi d'une assistante maternelle	--	1 695	--	437	487	521	566
Allocation de logement familial	2 185	2 815	1 159	1 175	1 206	1 220	1 253
Allocation de logement social	1 677	3 506	1 045	2 155	2 235	2 227	2 234
Aide personnalisée au logement (APL)	4 921	5 939	2 381	2 844	2 868	2 831	2 797
Allocation d'éducation spéciale	230	329	95	106	110	111	113

(*) Prestations directes tous régimes métropole et DOM en euros constants 2000.

(**) Effectifs au 31 décembre.

Source : Ministère de l'emploi et de la solidarité (DREES) et Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF).

Fig. 40 : La part des prestations sociales dans le PIB

	(En %)					
	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Santé	9,7	9,9	9,8	9,7	9,6	9,7
Vieillesse-survie	12,6	12,8	12,8	12,7	12,7	12,6
Maternité-famille	3,1	3,1	3,1	3,0	3,0	2,9
Emploi	2,3	2,3	2,3	2,2	2,1	2,0
Logement	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Pauvreté-exclusion	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total (1)	29,0	29,4	29,3	28,9	28,8	28,5

(1) Ne comprenant plus désormais les contrats emploi-solidarité.

Source : DREES - Ministère de l'emploi et de la solidarité (Comptes de la protection sociale) ; INSEE (Comptes nationaux).

Fig. 41 : L'évolution des prestations sociales

	(Evolution annuelle en termes réels et en %)				
	1996/1995	1997/1996	1998/1997	1999/1998	2000/1999
Santé	1,9	0,3	3,3	2,2	3,3
Vieillesse – Survie	2,4	1,7	2,6	3,0	1,5
Maternité – Famille	1,2	3,4	- 0,2	2,5	- 0,1
Emploi	2,6	-0,7	- 0,3	- 0,3	- 3,4
Logement	- 1,8	8,2	2,4	2,5	- 0,4
Pauvreté – Exclusion sociale	3,5	4,4	8,8	7,9	- 0,3
Ensemble des prestations	2,0	1,4	2,4	2,5	1,5

Source : Compte de la protection sociale – DREES.

C - LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

Fig. 42 : Les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion

(En milliers)						
1990	1996	1997	1998	1999	2000	
Au 30 juin	Au 30 juin					
BÉNÉFICIAIRES						
Métropole	385	885	939	975	1 013	1 003
Dom	78	109	110	114	124	131
Total	463	994	1 049	1 089	1 137	1 134
POPULATION COUVERTE⁽¹⁾						
Métropole	Nd	1 677	1 774	1 817	1 951	1 952
Dom		242	234	235	265	283
Total		1 919	2 008	2 052	2 216	2 235
TAUX DE LA POPULATION COUVERTE⁽²⁾						
Métropole	Nd	2,9 %	3,1 %	3,1 %	3,3 %	3,3 %
Dom		16,6 %	14,4 %	14,5 %	15,9 %	17,0 %
Total		3,3 %	3,4 %	3,4 %	3,7 %	3,7 %
LES BÉNÉFICIAIRES SELON LA SITUATION FAMILIALE⁽³⁾						
Homme seul	Nd	370	395	411	419	409
Femme seule		194	206	219	225	226
Familles monoparentales		211	222	232	248	251
Couples		196	202	205	221	223
LES BÉNÉFICIAIRES SELON L'ÂGE⁽⁴⁾						
Moins de 25 ans	27	37	36	34	35	34
De 25 à 34 ans	193	430	452	457	461	438
De 35 à 44 ans	110	242	255	270	292	300
De 45 à 54 ans	77	176	192	209	227	238
55 ans et plus	44	86	91	96	100	101
LES BÉNÉFICIAIRES SELON LA DATE D'OUVERTURE DE DROIT⁽⁵⁾						
Moins d'un an	172	279	305	306	294	260
Entre 1 et 2 ans	279	195	187	198	208	200
Entre 2 et 5 ans	--	305	320	320	332	342
Plus de 5 ans	--	193	214	242	280	308

(1) Bénéficiaires plus leurs ayants droits.

(2) Part des personnes couvertes dans l'ensemble de la population.

(*) Chiffres concernant les bénéficiaires gérés par les Caisses d'allocations familiales (métropole et DOM) à l'exclusion du régime agricole (MSA).

Source : Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF).

Fig. 43 : Les bénéficiaires des autres minima sociaux

(Au 31 décembre)					
1990	97 / 96	98 / 97	99 / 98	00/99	2000
(milliers)	(%)	(%)	(%)	(%)	(milliers)
Minimum vieillesse	1 182,9	- 6,5	- 5,6	- 4,3	- 3,8
Minimum invalidité	131,7	- 0,4	0,0	- 0,4	- 1,2
Alloc. adultes handicapés	519,0	+ 3,0	+ 3,1	+ 3,8	+ 2,6
Allocation de parent isolé	131,0	+ 1,2	- 0,4	+ 3,3	+ 1,0
Alloc. spécifique de solidarité	336,1	- 6,4	+ 0,4	- 2,5	- 8,6
Allocation veuvage	16,0	+ 7,0	+ 10,1	- 4,4	- 1,1
Allocation d'insertion	123,6	+ 6,6	+ 33,6	+ 24,5	+ 20,1
					32,1

Source : CNAF, CNAV, CNAMETS, MSA, UNEDIC, DREES, Métropole.

Fig. 44 : Le montant des minima sociaux

(Au 1^{er} janvier, montants mensuels)

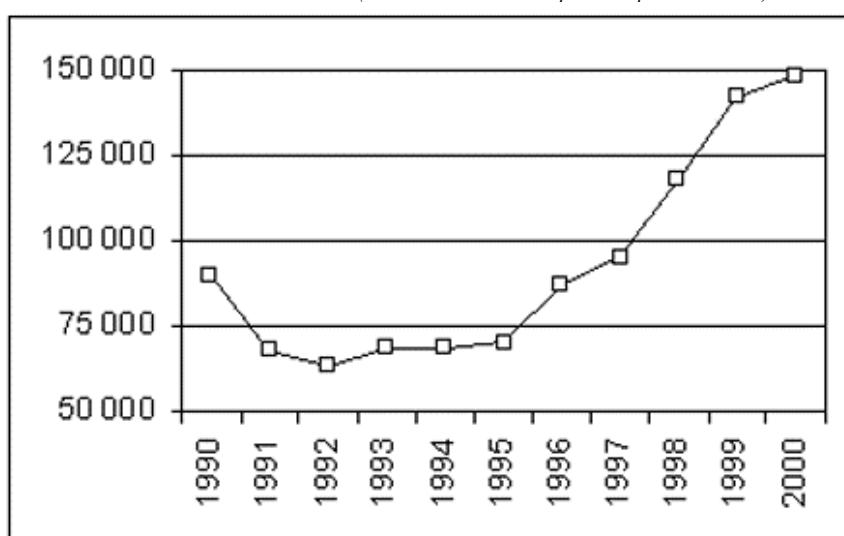
	1990 (francs)	1998 / 1997 (%)	1999 / 1998 (%)	2000 / 1999 (%)	2001 / 2000 (%)	2001 (francs)
REVENU MINIMUM D'INSERTION (RMI)						
1 allocataire (métropole)	2 080	+ 1,1	+ 3,0	+ 2,0	+ 2,2	2 609
1 allocataire (DOM)	1 664	+ 1,1	+ 3,0	+ 2,0	+ 11,1	2 269
Couple sans enfant (métropole)	3 120	+ 1,1	+ 3,0	+ 2,0	+ 2,2	3 913
Couple sans enfant (DOM)	2 496	+ 1,1	+ 3,0	+ 2,0	+ 11,1	3 404
Couple avec un enfant (métropole)	3 744	+ 1,1	+ 3,0	+ 2,0	+ 2,2	4 695
Couple avec un enfant (DOM)	2 995	+ 1,1	+ 3,0	+ 2,0	+ 11,1	4 085
Couple avec deux enfants (métropole)	4 368	+ 1,1	+ 3,0	+ 2,0	+ 2,2	5 478
Couple avec deux enfants (DOM)	3 494	+ 1,1	+ 3,0	+ 2,0	+ 11,1	4 766
Par enfant supplémentaire (métropole)	+ 624	+ 1,1	+ 3,0	+ 2,0	+ 2,2	1 043
Par enfant supplémentaire (DOM)	+ 499	+ 1,1	+ 3,0	+ 2,0	+ 11,1	908
MINIMUM VIEILLESSE ET MINIMUM INVALIDITÉ						
Personne seule	2 893	+ 1,1	+ 2,0	+ 1,0	+ 2,2	3 655
Couple	5 022	+ 1,1	+ 2,0	+ 1,0	+ 2,2	6 556
ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS						
Allocation	2 893	+ 1,1	+ 2,0	+ 1,0	+ 2,2	3 655
Complément logement	--	+ 1,1	+ 2,0	+ 1,0	+ 2,2	585
ALLOCATION DE PARENT ISOLÉ (API)						
Femme enceinte	2 773	+ 1,1	+ 0,7	+ 0,5	+ 1,8	3 295
Avec 1 enfant à charge	3 697	+ 1,1	+ 0,7	+ 0,5	+ 1,8	4 393
Par enfant supplémentaire	924	+ 1,1	+ 0,7	+ 0,5	+ 1,8	1 098
ALLOCATION SPÉCIFIQUE DE SOLIDARITÉ (ASS)						
Taux simple	2 077	+ 6,0	+ 3,0	+ 2,0	+ 2,2	2 613
Avec majoration éventuelle	2 934	+ 6,0	+ 3,0	+ 2,0	+ 2,2	3 753
ALLOCATION VEUVEAGE						
Première année	2 653	+ 1,1	+ 1,2	+ 0,5	+ 2,2	3 230
Deuxième année	1 743	+ 1,1	+ 1,2	+ 53,0	+ 2,2	3 230
Troisième année et +	1 327	+ 1,1	+ 1,2	--	--	--
ALLOCATION D'INSERTION (AI)						
Allocation	1 329	+ 29,0	+ 3,0	+ 2,0	+ 2,2	1 841

Source : Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION (Evolution annuelle en glissement, en %)			
1997	1998	1999	2000
+ 1,2	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,6

Fig. 45 : L'activité des commissions de surendettement

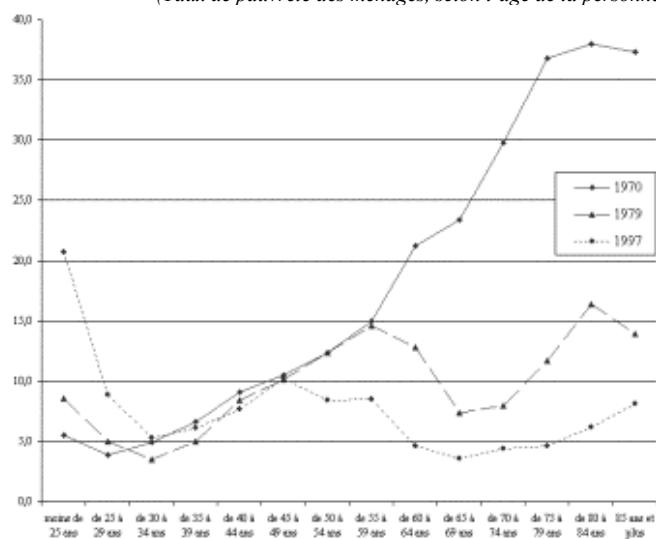
(*Nombre de dossiers déposés en phase amiable*)



Source : Banque de France.

Fig. 46 : La pauvreté monétaire

(Taux de pauvreté des ménages, selon l'âge de la personne de référence, en %)



Champ : Ménages dont le revenu fiscal déclaré est positif ou nul et le revenu disponible positif, hors ceux dont la personne de référence est étudiante. Un ménage est considéré comme pauvre si son niveau de vie se situe au-dessous du seuil de pauvreté fixé à : 50 % du revenu médian.

Source : INSEE, Mars 2001.

Fig. 47 : La pauvreté monétaire dans l'Union européenne (1996)

(En %)

	POPULATION TOTALE			- DE 18 ANS		65 ANS ET +	
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Belgique	16	18	17	21	19	19	23
Danemark	11	13	12	4	5	23	27
Allemagne	15	17	16	20	20	12	18
Grèce	20	21	21	20	18	31	34
Espagne	18	18	18	23	24	15	14
France	15	17	16	18	19	15	18
Irlande	17	19	18	24	24	10	20
Italie	18	19	19	23	23	13	16
Luxembourg	12	13	12	21	15	9	11
Pays Bas	11	13	12	15	15	9	8
Autriche (p)	11	14	13	15	16	12	20
Portugal	20	23	22	21	25	35	37
Royaume-Uni	17	21	19	25	25	23	29
UE (13) (1)	16	18	17	21	21	16	20

(p) Données provisoires pour l'Autriche.

(1) Pas de données pour la Finlande et la Suède.

Source : enquête PCM (Panel communautaire des ménages) – EUROSTAT, septembre 2000. Le seuil de pauvreté monétaire retenu est de 60 % du revenu équivalent médian, par personne dans chaque Etat-membre.

Fig. 48 : La pauvreté en conditions de vie

<i>(En % des ménages)</i>					
	1997	1998	1999	2000	
Contrainte budgétaire					
1 Part du remboursement sur le revenu (supérieure à 1/3)	5,1	5,1	3,3	3,6	
2 Découverts bancaires (très souvent)	7,1	6,9	7,2	8,5	
3 Couverture des dépenses par le revenu difficile	10,3	16,1	17,1	18,1	
4 Aucune épargne à disposition	25,0	24,8	27,2	24,0	
5 Recours aux économies	22,0	20,5	20,4	22,0	
6 Opinion sur le niveau de vie : « c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver »	18,4	16,1	15,9	16,4	
Retards de paiement					
<i>En raison de problèmes d'argent, impossibilité de payer à temps à plusieurs reprises</i>					
7 Factures (électricité, gaz, téléphone)	6,0	5,7	4,6	5,5	
8 Loyer et charges	3,5	2,7	2,3	2,5	
9 Versements d'impôts	2,0	1,6	1,1	1,8	
Restrictions de consommation					
<i>Les moyens financiers ne permettent pas de :</i>					
10 Maintenir le logement à bonne température	7,9	6,4	11,6	9,9	
11 Payer une semaine de vacances une fois par an	33,8	32,1	31,0	30,0	
12 Remplacer des meubles	37,3	34,4	33,6	32,0	
13 Acheter des vêtements neufs	10,1	8,8	8,5	8,6	
14 Manger de la viande tous les deux jours	5,6	5,0	5,0	5,1	
15 Recevoir	12,2	10,2	9,2	9,4	
16 Offrir des cadeaux	13,0	11,2	10,9	10,8	
17 Posséder deux paires de chaussures	7,0	5,1	5,8	5,8	
18 Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des 2 dernières semaines	4,0	3,6	3,4	3,5	
Difficultés de logement					
19 Surpeuplement important ou modéré	10,7	10,0	9,8	9,3	
20 Absence de salle de bains à l'intérieur du logement	3,1	2,6	2,6	2,4	
21 Absence de toilettes à l'intérieur du logement	2,1	1,9	2,2	2,2	
22 Absence d'eau chaude	1,8	1,5	1,4	1,4	
23 Absence de système de chauffage	11,7	13,6	11,4	10,5	
<i>Critiques du logement (sans considération financière) :</i>					
24 Logement trop petit	18,7	19,0	19,2	20,1	
25 Logement difficile à chauffer	28,5	25,3	25,8	25,0	
26 Logement humide	13,6	12,6	13,9	13,5	
27 Logement bruyant	19,4	19,7	21,4	22,4	

Un indicateur de privation de biens durables (ne pas posséder au moins 2 des biens suivants : réfrigérateur, voiture et lave-linge) n'existe dans l'enquête que depuis 1999 et ne figure donc pas dans ce tableau. Ainsi, le nombre total d'indicateurs est de 28.

Source : INSEE, enquête PCV (Santé, logement et endettement des ménages).

D - L'ESPÉRANCE DE VIE

Fig. 49 : L'espérance de vie en France

	1980	1990	1996	1997	1998	1999 ^(p)	2000 ^(p)
ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE							
Hommes	70,2	72,7	74,2	74,6	74,6	74,9	75,2
Femmes	78,4	80,9	82,0	82,3	82,2	82,3	82,7
ESPÉRANCE DE VIE À 60 ANS							
Hommes	17,3	19,0	19,7	20,0	20,0	--	--
Femmes	22,4	24,2	25,0	25,2	25,1	--	--

(p) Chiffres provisoires.

Lecture : En 1998, l'espérance de vie des hommes de 60 ans est de 20,0 ans. Ce chiffre représenterait le nombre moyen d'années restant à vivre aux hommes de 60 ans, avec les conditions de mortalité à chaque âge observées en 1998.

Sources : Statistiques de l'état civil et enquête « villes », INSEE.

Fig. 50 : L'espérance de vie à la naissance en 1999 (comparaison internationale)

	<i>(En années et dixième d'année)</i>	
	Hommes	Femmes
Allemagne	74,3	80,5
Autriche	75,1	81,0
Belgique ⁽¹⁾	74,8	81,1
Danemark	74,2	79,0
Espagne	75,3	82,5
Finlande	73,8	81,0
France	74,9	82,3
Grèce	75,5	80,6
Irlande	73,9	79,1
Italie ⁽¹⁾	75,5	81,8
Luxembourg	74,7	81,2
Pays-Bas	75,3	80,5
Portugal	72,0	79,1
Royaume-Uni ⁽¹⁾	74,8	79,7
Suède	77,1	81,9
Etats-Unis	74,1	79,7
Japon	77,4	83,9

⁽¹⁾ : 1998.

Source : OCDE.

L'ENQUÊTE EMPLOI

Objectifs : L'enquête annuelle a pour objectifs de décrire la situation de la population française par rapport à l'emploi. Les informations collectées portent sur la situation professionnelle, la recherche d'emploi, la formation, l'activité professionnelle antérieure, l'origine sociale et géographique, la situation en mars de l'année précédente, etc.

Champ de l'enquête : Environ 75 000 ménages ont répondu à l'enquête, soit quelques 150 000 personnes âgées de 15 ans ou plus. L'enquête couvre les seuls « ménages ordinaires », ce qui exclut la plupart des personnes vivant en foyer (communautés religieuses, hôpitaux, etc.)

Organisation de l'enquête : l'enquête est par sondage et les interviews se déroulent sur un mois (en l'occurrence mars sauf pour l'année 1999 où elle a eu lieu en janvier en raison du recensement). L'enquête Emploi est la seule source qui permet de mettre en œuvre la définition du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle est réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

*

* * *

L'ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL EN EUROPE

Objectifs : L'enquête a pour objectif de décrire la situation de la population européenne par rapport à l'emploi. Le contenu du questionnaire est déterminé par l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) avec les experts nationaux des Etats membres. Les principales informations collectées sont les suivantes : situation au regard de l'emploi, âge, nationalité, état matrimonial, degré d'urbanisation de la zone géographique où vit la personne, statut professionnel, activité économique, profession, temps plein / partiel, etc.

Champ de l'enquête : elle couvre normalement toute la population résidente âgée de 15 ans et plus, c'est à dire toutes les personnes dont le lieu normal de résidence se trouve sur le territoire des 15 Etats membres de l'Union européenne. Néanmoins, la population vivant dans des ménages collectifs (hôpitaux, maisons de retraite, foyers de jeunes travailleurs, etc.) n'est pas prise en compte pour des raisons techniques. En conséquence, pour harmoniser le champ de l'enquête, les résultats de la communauté sont établis sur la base des seuls ménages privés.

Organisation de l'enquête : l'enquête est par sondage et se déroule sur une semaine de référence. Les concepts et définition utilisés sont ceux préconisés par le Bureau international du travail (BIT). En France, l'enquête concernée est l'enquête emploi.

*

* * *

L'ENQUÊTE SUR L'ACTIVITÉ ET LES CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN D'ŒUVRE (ACEMO)

Objectifs : l'enquête trimestrielle fournit l'évolution des salaires de base, utile au suivi de la conjoncture salariale, à l'indexation du SMIC et au calcul d'indices de prix du travail. Elle sert à mesurer l'évolution de la durée hebdomadaire du travail offert et ses fluctuations de court terme. Les résultats permettent un suivi de l'emploi salarié global, en lien avec la source UNEDIC, notamment en donnant la répartition des formes d'emploi comme les contrats à durée déterminée (CDD) ou les temps partiel.

Champ de l'enquête : l'enquête couvre la France métropolitaine et le secteur privé et semi-public non agricole. L'enquête est réalisée par sondage auprès de 40 000 établissements de 10 salariés et plus.

Organisation de l'enquête : la collecte des informations s'effectue par voie postale à la fin de chaque trimestre. Les résultats provisoires sont publiés au bout de six semaines, les résultats définitifs au bout de dix semaines. Le service producteur est la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques) du ministère de l'emploi et de la solidarité.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Fig. 1 :	La population active en 2000 (comparaison internationale)	82
Fig. 2 :	L'évolution de la part des femmes dans la population active (comparaison internationale)	82
Fig. 3 :	Les taux d'activité.....	83
Fig. 4 :	Les taux d'activité en 2000 (comparaison internationale)	83
Fig. 5 :	Le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 29 ans	84
Fig. 6 :	La répartition des jeunes sortant du système éducatif par diplôme obtenu	84
Fig. 7 :	Les différents statuts de l'emploi	85
Fig. 8 :	Les effectifs salariés dans le secteur marchand	86
Fig. 9 :	Les effectifs de la Fonction publique	86
Fig. 10 :	Les effectifs non-salariés	87
Fig. 11 :	La répartition des personnes actives occupées en fonction de leur horaire hebdomadaire de travail habituel.....	88
Fig. 12 :	La durée hebdomadaire moyenne du travail des salariés à temps complet du secteur marchand	89
Fig. 13 :	La durée hebdomadaire moyenne du travail des salariés à temps complet en 2000 (comparaison internationale).....	89
Fig. 14 :	Le sous-emploi.....	90
Fig. 15 :	Le travail à temps partiel et le travail temporaire en 2000 (comparaison internationale)	90
Fig. 16 :	L'intérim et les contrats à durée déterminée	91
Fig. 17 :	Les mouvements de personnel dans les établissements de plus de 10 salariés.....	92
Fig. 18 :	Les difficultés de recrutement dans l'industrie manufacturière	93
Fig. 19 :	La négociation collective	94
Fig. 20 :	Les conflits du travail	95
Fig. 21 :	Les demandes et les offres d'emploi (métropole)	96
Fig. 22 :	Le chômage de longue durée (métropole).....	96
Fig. 23 :	Les raisons de l'inscription à l'ANPE (métropole).....	97
Fig. 24 :	Le taux de chômage selon le diplôme	97
Fig. 25 :	Le chômage dans les DOM	97
Fig. 26 :	Le taux de chômage (comparaison internationale)	98
Fig. 27 :	L'opinion des ménages	99
Fig. 28 :	Le partage de la valeur ajoutée	100
Fig. 29 :	Les salaires annuels moyens nets dans le secteur marchand.....	101
Fig. 30 :	L'écart des salaires hommes-femmes pour les salariés à temps complet dans le secteur marchand	102
Fig. 31 :	La rémunération annuelle moyenne brute des agents de l'Etat...103	
Fig. 32 :	la rémunération annuelle moyenne nette des agents de l'Etat....103	
Fig. 33 :	L'évolution du salaire mensuel brut de base dans le secteur privé	104

Fig. 34 :	L'évolution du traitement mensuel brut de base des fonctionnaires titulaires de l'Etat	104
Fig. 35 :	Le SMIC	105
Fig. 36 :	La participation et l'intéressement en 1999	105
Fig. 37 :	Les revenus des agriculteurs	106
Fig. 38 :	L'évolution du pouvoir d'achat du montant net des principales retraites	106
Fig. 39 :	Les montants et le nombre des allocataires de prestations familiales et sociales (hors minima sociaux)	107
Fig. 40 :	La part des prestations sociales dans le PIB.....	108
Fig. 41 :	L'évolution des prestations sociales	108
Fig. 42 :	Les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion.....	109
Fig. 43 :	Les bénéficiaires des autres minima sociaux	109
Fig. 44 :	Le montant des minima sociaux	110
Fig. 45 :	L'activité des commissions de surendettement	111
Fig. 46 :	La pauvreté monétaire	112
Fig. 47 :	La pauvreté monétaire dans l'Union européenne (1996).....	112
Fig. 48 :	La pauvreté en conditions de vie	113
Fig. 49 :	L'espérance de vie en France	114
Fig. 50 :	L'espérance de vie à la naissance en 1999 (comparaison internationale)	114
Tableau 1 :	L'activité dans les pays partenaires de la zone euro (1999-2002).....	8
Tableau 2 :	Japon, comptes du deuxième trimestre 2001	17
Tableau 3 :	La croissance du PIB en volume dans les pays de la zone euro....	24
Tableau 4 :	Structure de la croissance du PIB en volume dans la zone euro	25
Tableau 5 :	Croissance de l'emploi dans la zone euro	28
Tableau 6 :	Les contributions à la croissance trimestrielle du PIB	35
Tableau 7 :	Les prévisions associées au projet de loi de finances pour 2002 ..	41
Tableau 8 :	Principaux résultats des finances publiques selon le projet de loi de finances pour 2002	45
Tableau 9 :	Le taux annuel d'inflation dans les pays de la zone euro.....	51
Graphique 1 :	Le prix du pétrole et des autres matières premières importées	13
Graphique 2 :	Le taux de change de l'euro	14
Graphique 3 :	Les indices boursiers.....	16
Graphique 4 :	La balance des paiements courants de la zone euro	26
Graphique 5 :	Le glissement annuel des prix dans la zone euro et en France	29
Graphique 6 :	L'évolution trimestrielle du produit intérieur brut	34
Graphique 7 :	Les indices des prix à la consommation en France	38
Graphique 8 :	La balance des biens et services de la France	40
Graphique 9 :	Les taux d'intérêt directeurs des banques centrales	51
Graphique 10 :	L'évolution de la durée hebdomadaire moyenne du travail des salariés à temps complet du secteur m...	
Graphique 11 :	L'évolution de la durée hebdomadaire moyenne du travail des salariés à temps complet du secteur m...	
Graphique 12 :	L'évolution du chômage de longue durée en France	65

Graphique 13 :L'impact des réformes du système socio-fiscal français sur le revenu des ménages 73

Encadré 1 : Les stabilisateurs automatiques.....	30
Encadré 2 : Les rapports du Conseil d'analyse économique sur « <i>Les inégalités économiques</i> »	46
Encadré 3 : Les revenus du secteur des professions libérales	70
Encadré 4 : L'impact de la baisse des impôts, de la réforme des aides au logement et de la prime pour l'emploi sur le revenu des ménages	72
Encadré 5 : Les « <i>travailleurs pauvres</i> » en France	75